



Par Bounakhla Yasmine

Mémoire

Sujet : L'impasse du conflit au Congo entre enchevêtrement des intérêts et des acteurs : l'impossibilité d'une paix durable dans la région ?



Sous la direction de Laurent Attar-Bayrou

Ce travail est le résultat d'une analyse universitaire personnelle, il n'engage que son auteur.

SIGLES ET ACRONYMES

AFDL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo

AU : Union africaine

BSP : Brigade spéciale présidentielle

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEI : Commission électorale indépendante

CIRGL : Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

CNS : Conférence nationale souveraine

EAC : Communauté d'Afrique de l'Est (East African Community)

FARDC : Forces armées de la République démocratique du Congo

FDLR : Forces démocratiques de libération du Rwanda

FMI : Fonds monétaire international

GECAMINES : Générale des carrières et des mines

HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

M23 : Mouvement du 23 mars

MIBA : Société minière de Bakwanga

MONUC : Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

MPR : Mouvement populaire de la Révolution

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OHADA : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

ONUC : Opération des Nations unies au Congo

OUA : Organisation de l'unité africaine

PIB : Produit intérieur brut

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

RDC : République démocratique du Congo

UA : Union africaine

UE : Union européenne

USGS : United States Geological Survey

Table des matières

Première partie - La genèse historique d'une fragilité étatique durable en République démocratique du Congo.....

Chapitre 1- La construction coloniale de l'Etat congolais comme projet exogène.....

1. La conférence de Berlin et la fabrication d'un espace politique artificiel
2. La conquête coloniale et l'administration indirecte : violence fondatrice et désarticulation sociale.....
3. Les frontières coloniales : une bombe à retardement géopolitique et sociale

Chapitre 2 – L'indépendance congolaise et l'échec de la construction étatique (1960–1965).....

1. Les conditions politiques de l'accession à l'indépendance.....
2. Fragmentation du pouvoir et instabilité institutionnelle.....
3. La question inachevée de la souveraineté nationale.....

Chapitre 3 – La faillite de l'État congolais après l'indépendance : autoritarisme, délitement institutionnel et crise de légitimité.....

1. La prise de pouvoir de Mobutu et la restauration autoritaire de l'ordre politique.....
2. La faillite de l'État comme concept et comme réalité congolaise.....
3. L'absence de démocratie comme impasse politique et facteur de fragilisation.....
4. Les conséquences des promesses non tenues : isolement international et effondrement économique.....

Conclusion de la première partie.....

Deuxième partie - La régionalisation du conflit congolais : acteurs, territoires et dynamiques transfrontalières.....

Chapitre 1- Le génocide rwandais de 1994 et la recomposition sécuritaire de l'Est congolais.....

1. Les mouvements de réfugiés rwandais et la militarisation des espaces frontaliers.....
2. L'affaiblissement de l'autorité étatique congolaise à l'Est.....
3. L'Est de la RDC comme espace stratégique régional.....

Chapitre 2 - Les États voisins de la RDC face au conflit congolais.....

1. Le Rwanda : impératifs sécuritaires et implication indirecte.....
 - a. La matrice sécuritaire rwandaise : du traumatisme génocidaire à la doctrine de défense extraterritoriale.....
 - b. De l'intervention directe à l'implication indirecte : la stratégie du « proxy warfare ».....
 - c. Ressources naturelles et économie politique de l'intervention rwandaise.....
 - d. Le cas du M23 : continuités et mutations de l'implication rwandaise.....

2. L'Ouganda : enjeux militaires et économiques.....	
a. L'Ouganda et l'Est congolais : sécurité périphérique et projection régionale.....	
b. De l'intervention militaire directe à la fragmentation des alliances rebelles.....	
c. Ressources naturelles et prédation organisée : le cas emblématique de l'Ouganda.....	
d. Condamnation internationale et limites de l'implication ougandaise.....	
3. L'Angola : un acteur de stabilisation intéressé.....	
4. La Tanzanie : médiation diplomatique et sécurité régionale.....	
5. Une régionalisation asymétrique du conflit congolais.....	
Chapitre 3 - Les groupes armés en RDC : fragmentation militaire et recomposition du pouvoir local.....	
1. Le monopole de la violence légitime à l'épreuve du contexte congolais.....	
Troisième partie – Ressources naturelles, économie politique et pérennisation du conflit.....	
Chapitre 1 – La géographie des ressources naturelles congolaises.....	
1. Répartition territoriale des ressources stratégiques.....	
2. Ressources minières et attractivité internationale.....	
3. Vulnérabilités étatiques et absence de régulation.....	
4. Contexte géographique	
Chapitre 2 – L'économie de guerre en République démocratique du Congo.....	
Quatrième partie – La communauté internationale face à l'impasse congolaise.....	
Chapitre 1 – La MONUSCO et les limites du maintien de la paix en RDC.....	
1. Genèse et évolution du mandat de la MONUSCO.....	
2. Protection des civils et contraintes opérationnelles.....	
3. Relations avec l'État congolais et perceptions locales.....	
4. Les ambiguïtés du maintien de la paix sans règlement politique.....	
Chapitre 2 – Les acteurs internationaux et la dépendance structurelle de l'État congolais.....	
1. Le FMI et la Banque mondiale : réformes économiques et fragilisation étatique.....	
2. Les États-Unis : diplomatie sécuritaire et gestion régionale du conflit.....	
3. La Chine et les accords ressources–infrastructures.....	

4. Concurrences internationales et marges de manœuvre congolaises.....	
--	--

Chapitre 3 – Les tentatives de résolution du conflit et leurs limites.....	8
--	---

1. Les accords de paix régionaux et internationaux.....	
2. L'absence de traitement des causes structurelles du conflit.....	
3. Diplomatie multilatérale et logique du court terme.....	
4. La récurrence des échecs des processus de paix.....	

Conclusion générale.....	
---------------------------------	--

Bibliographie/ Sitographie.....	
--	--

Je tiens sincèrement à remercier mes professeurs qui ont contribué à l'acquisition de la méthode et des connaissances utilisées dans ce mémoire, notamment M. Brad Safarik, professeur du cours "Afrique et enjeux politiques". Je remercie également mon maître de stage Laurent Attar-Bayrou de m'avoir donné l'environnement de travail adéquat à la production de cet écrit.

Je tiens aussi et surtout à remercier mes parents qui m'ont donné le goût du savoir et de la connaissance, faisant de la recherche du savoir une pierre angulaire de mon éducation

Introduction

I- Introduction générale

La République démocratique du Congo (RDC) occupe une position singulière et profondément paradoxale dans l'ordre international contemporain. Elle est fréquemment décrite, dans la littérature académique comme dans les discours institutionnels, comme un « scandale géologique », selon une formule devenue classique, tant la concentration et la diversité de ses ressources naturelles sont exceptionnelles à l'échelle mondiale. Le sous-sol congolais recèle en effet une part substantielle des réserves mondiales de cobalt, de coltan, de cuivre, d'or, de diamants et d'autres minerais stratégiques indispensables aux économies industrielles et numériques contemporaines. À ce potentiel géologique s'ajoutent des ressources hydriques colossales, une biodiversité parmi les plus riches de la planète et une population jeune et nombreuse, autant d'éléments qui, dans une perspective développementaliste classique, devraient constituer les bases d'un État prospère et stable.

Pourtant, à rebours de ces attentes, la RDC s'impose simultanément comme l'un des espaces politiques les plus instables et les plus violents depuis la fin de la guerre froide. Les indicateurs internationaux relatifs à la gouvernance, à la sécurité humaine, à la capacité administrative ou au développement humain classent régulièrement le pays parmi les derniers rangs mondiaux. Cette coexistence durable entre abondance matérielle et désorganisation politique nourrit ce que les sciences sociales qualifient de « paradoxe de l'abondance » ou de « malédiction des ressources », mais le cas congolais invite à dépasser ces formules génériques pour interroger des mécanismes plus complexes, enracinés dans l'histoire longue et dans les structures du pouvoir.

Depuis son accession à l'indépendance le 30 juin 1960, la République démocratique du Congo n'a jamais connu de période prolongée de stabilité politique et institutionnelle susceptible de permettre la consolidation d'un État pleinement souverain. Les premières années postcoloniales sont marquées par une succession de crises majeures : sécessions régionales, assassinats politiques, interventions étrangères et luttes pour le contrôle du pouvoir central. L'assassinat de Patrice Lumumba en 1961 constitue à cet égard un moment fondateur, révélateur de la fragilité extrême des institutions naissantes et de l'inscription précoce du Congo indépendant dans les rivalités géopolitiques internationales de la guerre froide.

Le régime de Mobutu Sese Seko, installé à partir de 1965, inaugure une forme de stabilité autoritaire qui, loin de renforcer l'État, contribue à sa progressive désinstitutionnalisation. La personnalisation extrême du pouvoir, la patrimonialisation des ressources publiques et l'érosion des capacités administratives transforment l'État en un instrument de prédation plutôt qu'en un cadre de régulation. Comme l'ont montré de nombreux auteurs, cette période ne correspond pas à une consolidation étatique avortée, mais à l'installation durable d'un mode de gouvernement fondé sur l'informalisation, la corruption systémique et la dépendance à l'aide extérieure.

Les conflits qui éclatent à partir de la fin des années 1990, souvent regroupés sous l'appellation de « guerres du Congo », constituent une rupture à la fois quantitative et qualitative. Quantitative, par l'ampleur inédite des violences, le nombre de victimes directes et indirectes et l'étendue géographique des combats. Qualitative, par la transformation profonde des acteurs et des logiques du conflit. Pour la première fois, le territoire congolais devient le théâtre d'une guerre régionalisée, impliquant directement ou indirectement plusieurs États africains, notamment le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, l'Angola et le Zimbabwe. Cette internationalisation du conflit brouille les frontières traditionnelles

entre guerre civile et conflit interétatique, au point que certains chercheurs parlent de « système de guerre régional ».

La prolifération de groupes armés non étatiques, souvent structurés autour d'identités locales, communautaires ou économiques, accentue encore la fragmentation de l'autorité politique. Dans de vastes zones du territoire, l'État perd durablement le contrôle de la violence légitime, laissant place à des formes hybrides de gouvernance armée. La militarisation de l'espace social devient alors un phénomène durable, structurant les rapports économiques, politiques et sociaux au niveau local. C'est dans ce contexte que l'expression de « guerre mondiale africaine » a été forgée, non pour souligner une simple analogie rhétorique, mais pour rendre compte de la profondeur systémique du conflit.

Pourtant, malgré la signature de nombreux accords de paix de Lusaka à Sun City, en passant par Pretoria, Nairobi ou Addis-Abeba, malgré l'organisation de plusieurs cycles électoraux et malgré la présence continue des Nations unies à travers l'une des missions de maintien de la paix les plus importantes et les plus coûteuses de l'histoire, la violence armée persiste, particulièrement dans l'Est du pays. Cette persistance constitue un défi majeur pour les paradigmes dominants de la résolution des conflits. Elle met en évidence l'écart entre la paix formelle, entendue comme cessation officielle des hostilités entre élites politiques, et la paix réelle, vécue par les populations locales.

Cette situation suggère que le conflit congolais ne peut être réduit à un problème de déficit d'accords politiques ou de mauvaise mise en œuvre des dispositifs internationaux. Elle invite au contraire à penser le conflit comme un phénomène enraciné dans des causes structurelles, historiques et économiques, qui excèdent largement le cadre des négociations diplomatiques. Autrement dit, la violence en RDC ne relève pas seulement d'un échec de la paix, mais d'un mode de régulation durable des rapports de pouvoir.

C'est dans cette perspective que ce mémoire adopte une approche de long terme, fondée sur la sociologie historique de l'État et l'économie politique du conflit. Il part du postulat que l'État congolais ne saurait être analysé uniquement à l'aune de standards normatifs occidentaux de la souveraineté ou de la gouvernance. Il doit être compris comme le produit d'une trajectoire spécifique, marquée par la colonisation, la guerre froide, la dépendance économique et l'intégration subalterne à l'économie mondiale.

L'inscription théorique de ce travail s'appuie sur plusieurs courants majeurs des sciences sociales. Les approches issues des théories de la modernisation, qui expliquaient l'instabilité africaine par un simple retard institutionnel, ont montré leurs limites explicatives. Elles tendent à naturaliser la fragilité étatique et à invisibiliser les responsabilités historiques et internationales dans la production de cette fragilité.

À l'inverse, les approches critiques développées par Jean-François Bayart, Achille Mbembe ou Crawford Young proposent une lecture plus fine des États africains comme formations politiques hybrides, façonnées par l'histoire coloniale et par des logiques internes de pouvoir. Dans cette perspective, la notion de néo-patrimonialisme permet de comprendre comment les institutions formelles coexistent avec des pratiques informelles de gouvernement, sans que celles-ci soient nécessairement dysfonctionnelles du point de vue des élites qui les contrôlent.

Les travaux de William Reno, David Keen ou Paul Collier enrichissent cette analyse en mettant en lumière la transformation de la guerre en activité économique. Ils montrent que, dans des contextes de fragilité étatique, la violence peut devenir rationnelle, organisée et profitable, s'insérant dans des

réseaux transnationaux de commerce licite et illicite. La guerre cesse alors d'être un accident pour devenir un mode de production et de redistribution des ressources.

Enfin, les analyses de Séverine Autesserre apportent une critique essentielle des interventions internationales en RDC. En soulignant le décalage entre les priorités des acteurs internationaux et les dynamiques locales des conflits, ces travaux montrent que les processus de paix échouent souvent parce qu'ils ignorent les causes micro-politiques de la violence et privilégient des solutions standardisées.

Ce mémoire se situe à l'intersection de ces différentes approches. Il soutient que la spécificité du conflit congolais réside dans l'articulation entre une fragilité étatique historiquement construite, une régionalisation durable des enjeux sécuritaires et une économie politique des ressources qui transforme la violence en ressource stratégique.

II- Problématique

Comment la fragilité structurelle de l'État congolais, héritée de sa trajectoire historique, combinée à la régionalisation des dynamiques sécuritaires et à l'économie politique des ressources naturelles, contribue-t-elle à la pérennisation du conflit armé en République démocratique du Congo malgré la multiplication des initiatives de paix ?

Cette problématique repose sur l'idée que la violence en RDC n'est ni conjoncturelle ni accidentelle, mais qu'elle résulte d'un agencement spécifique de facteurs structurels, produisant un équilibre instable mais durable. Elle invite ainsi à dépasser les approches segmentées du conflit pour proposer une lecture systémique de ses mécanismes de reproduction.

III- Hypothèses de recherche

Ce mémoire défend trois hypothèses principales.

La première hypothèse est que la fragilité de l'État congolais est d'origine structurelle et historique. Elle résulte d'une construction étatique exogène durant la période coloniale, suivie d'un échec précoce de la consolidation de la souveraineté après l'indépendance, puis d'un processus de désinstitutionnalisation sous le régime de Mobutu. Cette trajectoire a durablement compromis la capacité de l'État à exercer ses fonctions régaliennes sur l'ensemble du territoire.

La deuxième hypothèse est que la régionalisation du conflit, notamment à partir du génocide rwandais de 1994, a transformé la RDC en espace stratégique régional, où les frontières étatiques sont devenues des zones de circulation militaire, économique et politique. Cette dynamique a contribué à la fragmentation du pouvoir et à l'émergence d'acteurs armés transnationaux, rendant toute résolution strictement nationale du conflit structurellement insuffisante.

La troisième hypothèse est que l'économie politique des ressources naturelles joue un rôle central dans la pérennisation du conflit. L'exploitation légale et illégale des ressources minières alimente des économies de guerre qui bénéficient à une pluralité d'acteurs – groupes armés, élites locales, réseaux régionaux et acteurs économiques internationaux – pour lesquels l'instabilité devient une ressource plutôt qu'un coût. Cette logique transforme la violence en mode de gouvernance et en instrument de régulation économique.

IV- Intérêt scientifique et originalité

L'intérêt scientifique de ce travail réside dans son approche transversale et intégrée du conflit congolais. Contrairement aux analyses qui privilégient une seule variable explicative, ce mémoire propose une lecture articulée des dimensions étatique, régionale et économique de la violence. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux de Jean-François Bayart sur l'État en Afrique, de William Reno sur les économies politiques de la guerre, et de Séverine Autesserre sur les dynamiques locales des conflits, tout en cherchant à les mettre en dialogue dans le cas spécifique de la RDC.

Sur le plan empirique, ce travail contribue à éclairer les limites structurelles des dispositifs contemporains de peacebuilding, en montrant que l'échec répété des processus de paix tient moins à leur mise en œuvre qu'à leur incapacité à transformer les fondements politiques et économiques du conflit.

V- Méthodologie

Ce mémoire adopte une méthodologie qualitative fondée sur une analyse documentaire approfondie. Il mobilise des sources académiques francophones et anglophones, des rapports d'organisations internationales (Nations unies, International Crisis Group, Human Rights Watch), des documents institutionnels, ainsi que des données secondaires issues de travaux empiriques menés sur le terrain par des chercheurs spécialisés. L'approche est à la fois historique et analytique, combinant une lecture diachronique de la trajectoire étatique congolaise et une analyse synchronique des dynamiques contemporaines du conflit.

VI- Structure du mémoire

Le mémoire est structuré en trois parties.

La première partie analyse la genèse historique de la fragilité étatique en République démocratique du Congo, depuis la construction coloniale de l'État jusqu'à l'échec de la consolidation post-indépendance.

La deuxième partie est consacrée à la régionalisation du conflit congolais, en examinant le rôle du génocide rwandais, l'implication des États voisins et la recomposition des acteurs armés et des territoires de violence.

La troisième partie étudie l'économie politique du conflit congolais, en mettant l'accent sur le rôle des ressources naturelles, les économies de guerre et les limites structurelles des tentatives de résolution du conflit.

En définitive, ce mémoire cherche à démontrer que la paix en République démocratique du Congo ne peut être envisagée sans une remise en cause profonde des rapports entre État, territoire, ressources et violence, tant au niveau national que régional.

Première partie : La genèse historique d'une fragilité étatique durable en République démocratique du Congo

L'analyse de la fragilité chronique de l'État congolais ne saurait se limiter aux dynamiques contemporaines de conflits armés, de gouvernance défailante ou d'ingérences régionales. Elle impose, au contraire, un retour approfondi aux conditions historiques de formation de cet État, tant il apparaît que ses dysfonctionnements actuels trouvent leurs racines dans un processus de construction étatique profondément exogène, inachevé et structurellement déséquilibré. La République démocratique du Congo illustre de manière paradigmatique ce que nombre de chercheurs qualifient d'« État importé »¹, c'est-à-dire un appareil politico-administratif greffé sur des sociétés préexistantes sans articulation organique avec leurs structures sociales, politiques et culturelles.

Dans cette perspective, la fragilité étatique congolaise ne relève pas d'une simple crise de gouvernance postérieure à l'indépendance, mais bien d'un héritage historique lourd, façonné par la violence coloniale, l'arbitraire territorial et l'absence de processus endogène de légitimation du pouvoir politique. L'État congolais est né non pas d'une dynamique interne de centralisation progressive, mais d'un projet impérial européen poursuivant des objectifs économiques, stratégiques et symboliques, largement étrangers aux réalités locales. Cette genèse singulière a profondément conditionné la trajectoire politique du pays, en instaurant un rapport conflictuel et durable entre l'État et la société.

La présente première partie vise ainsi à analyser les fondements historiques de cette fragilité étatique durable. Elle s'organise autour de trois moments clés : la construction coloniale de l'État congolais à la suite de la conférence de Berlin, l'échec de la construction étatique au moment de l'indépendance, et enfin la faillite progressive de l'État sous le régime postcolonial, notamment durant la longue période mobutiste. L'hypothèse centrale est que la République démocratique du Congo souffre moins d'une crise conjoncturelle de l'État que d'un déficit structurel de souveraineté, de légitimité et de capacité institutionnelle, hérité de sa formation historique.

¹ Bertrand Badie, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. Dans cet ouvrage de référence, Bertrand Badie développe l'idée selon laquelle de nombreux États du Sud, et en particulier les États africains, sont le produit d'un transfert institutionnel exogène, sans enracinement social profond. Le concept d'« État importé » permet ici de comprendre la fragilité structurelle de l'État congolais, dont les institutions ont été calquées sur des modèles européens sans correspondance avec les dynamiques politiques locales.

¹ Bertrand Badie, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. Dans cet ouvrage de référence, Bertrand Badie développe l'idée selon laquelle de nombreux États du Sud, et en particulier les États africains, sont le produit d'un transfert institutionnel exogène, sans enracinement social profond. Le concept d'« État importé » permet ici de comprendre la fragilité structurelle de l'État congolais, dont les institutions ont été calquées sur des modèles européens sans correspondance avec les dynamiques politiques locales.

Chapitre 1 -La construction coloniale de l'Etat congolais comme projet exogène

1. La conférence de Berlin et la fabrication d'un espace politique artificiel

La conférence de Berlin (1884–1885) constitue un moment fondateur dans l'histoire politique du continent africain en général, et de la région congolaise en particulier. Souvent présentée comme une tentative de régulation pacifique des rivalités impériales européennes, elle fut en réalité l'instrument d'une vaste entreprise de réorganisation territoriale de l'Afrique, opérée sans consultation des populations concernées et sans considération pour les structures politiques préexistantes. Le Congo, à l'instar de nombreux territoires africains, fut ainsi intégré de force dans un ordre international dominé par les puissances européennes, au terme d'un processus largement artificiel.

À la fin du XIX^e siècle, l'Afrique centrale apparaît aux yeux des Européens comme l'un des derniers grands espaces du globe encore partiellement soustraits à la domination coloniale. Le bassin du Congo, immense territoire traversé par un réseau hydrographique exceptionnel, suscite un intérêt croissant en raison de ses ressources potentielles, de sa position stratégique et de son rôle possible dans le développement du commerce international. Cette région devient rapidement un enjeu majeur dans le contexte de rivalités exacerbées entre les grandes puissances européennes.

La conférence de Berlin s'inscrit précisément dans ce contexte de compétition impériale. Officiellement convoquée pour promouvoir des objectifs humanitaires, tels que la lutte contre la traite esclavagiste ou l'ouverture du continent africain au commerce, elle répond avant tout à la nécessité de fixer des règles du jeu entre puissances concurrentes. Le chancelier allemand Otto von Bismarck, soucieux d'affirmer le rôle diplomatique de l'Allemagne nouvellement unifiée, entend faire de Berlin le centre d'une concertation internationale destinée à prévenir les conflits ouverts entre États européens.

Parmi les décisions majeures issues de la conférence figure l'affirmation du principe de liberté de navigation et de libre-échange sur les fleuves Niger et Congo. Ce principe, présenté comme un gage de modernité et de progrès économique, répond en réalité à des intérêts stratégiques bien précis. Dans le cas du Niger, il s'agit de désamorcer les rivalités entre la France et le Royaume-Uni, tandis que pour le Congo, la liberté de circulation vise à garantir un accès ouvert aux ressources du bassin pour l'ensemble des puissances signataires. Cette logique s'inscrit dans une idéologie plus large, selon laquelle l'ouverture des marchés et l'intégration au commerce international constituent un vecteur automatique de développement une croyance profondément ancrée dans la pensée impériale européenne de l'époque.

La région du Congo occupe une place centrale dans les débats de la conférence. Grâce à une habile stratégie diplomatique, le roi des Belges Léopold II parvient à imposer sa vision d'un État politiquement neutre sur le bassin du Congo. Présenté comme un projet philanthropique et civilisateur, ce territoire près de quatre-vingts fois plus vaste que la Belgique, est en réalité placé sous l'autorité personnelle du souverain belge. Cette décision entérine la création de l'« État indépendant du Congo », entité juridique singulière dans l'histoire coloniale, puisqu'elle ne relève pas directement d'un État européen, mais de la propriété privée d'un monarque.

Cette reconnaissance internationale constitue une anomalie majeure du droit international de l'époque. Sous couvert de neutralité politique et de mission civilisatrice, Léopold II se voit confier un pouvoir

quasi absolu sur un territoire immense, peuplé de sociétés diverses, dotées de leurs propres systèmes politiques, économiques et culturels. La fiction juridique de la terra nullius, selon laquelle ces terres seraient dépourvues de souveraineté légitime, sert de justification à une appropriation brutale, niant l'existence même des structures politiques précoloniales.

Pourtant, bien avant la conférence de Berlin, la région congolaise était loin d'être un espace vierge de toute organisation politique. Des royaumes et chefferies structurés, tels que le royaume du Kongo, les entités luba et lunda, ou encore les formations politiques batéké, exerçaient une autorité effective sur leurs territoires respectifs. Ces entités disposaient de systèmes de gouvernance, de normes sociales et de réseaux commerciaux régionaux bien établis. La colonisation européenne ne s'est donc pas faite sur un vide politique, mais au prix d'une destruction ou d'une marginalisation progressive de ces structures.

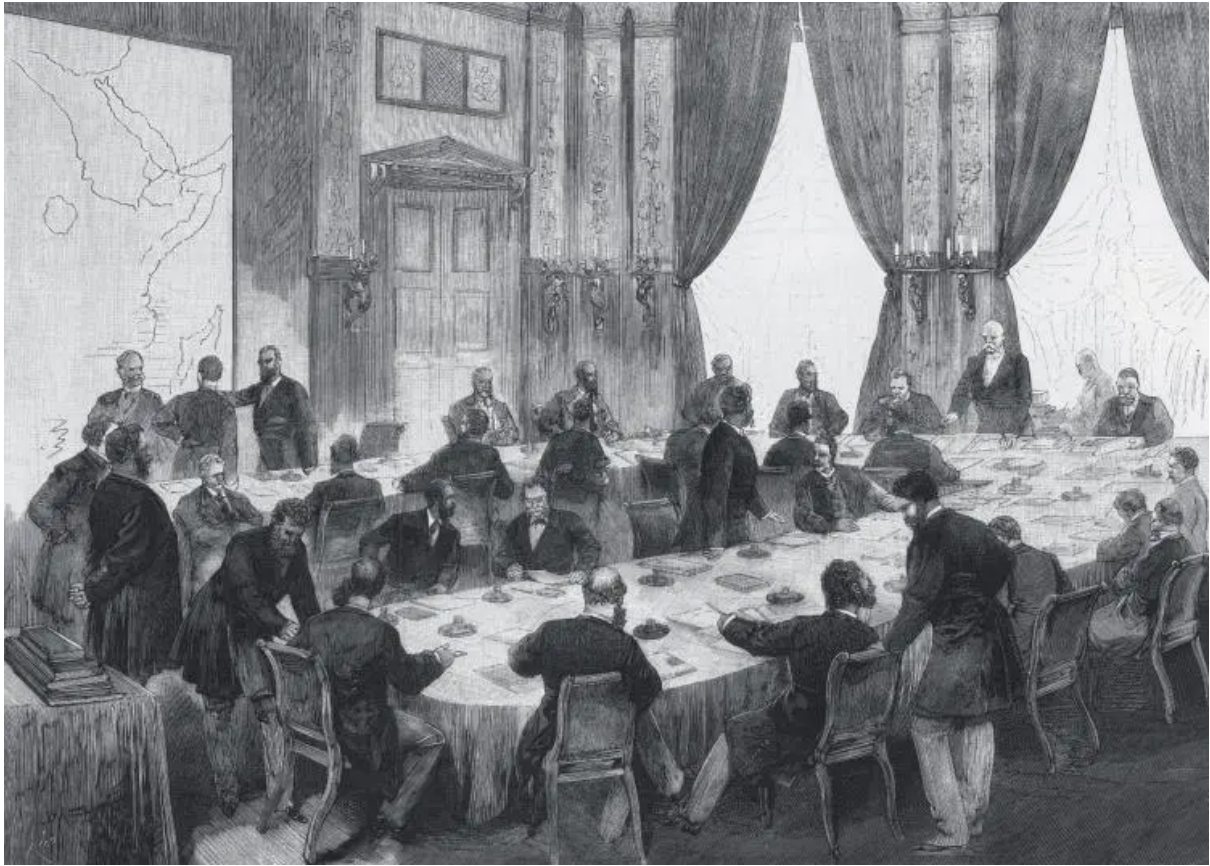
La mise en œuvre des décisions de Berlin ouvre la voie à une phase de conquête militaire accélérée. Les expéditions dites « exploratoires » cèdent rapidement la place à des opérations de soumission armée des populations locales. La dernière décennie du XIX^e siècle est ainsi marquée par ce que l'historiographie désigne comme le *scramble for Africa*, une course effrénée à l'occupation territoriale, au cours de laquelle les impérialismes européens s'affrontent indirectement sur le sol africain. Dans le cas du Congo, cette conquête s'accompagne d'un système d'exploitation particulièrement violent, fondé sur le travail forcé², la coercition militaire et l'extraction massive de ressources.

La méthode de domination coloniale repose largement sur l'instrumentalisation des divisions locales. Les autorités coloniales s'appuient sur certaines communautés ou autorités traditionnelles pour en affaiblir d'autres, exacerbant ainsi des tensions préexistantes ou en créant de nouvelles. Cette stratégie de gouvernement indirect contribue à fragmenter le tissu social et à instaurer une méfiance durable entre groupes, tout en empêchant l'émergence d'une conscience politique unifiée susceptible de contester l'ordre colonial.

Ainsi, dès sa genèse, l'État congolais apparaît comme un artefact politique, conçu à l'extérieur, imposé par la force et dépourvu de légitimité endogène. Loin de constituer un cadre neutre d'organisation collective, il s'impose comme un instrument d'extraction et de domination, profondément dissocié des sociétés qu'il prétend administrer. Cette rupture originelle entre l'État et la société constitue l'un des fondements majeurs de la fragilité étatique durable que connaîtra le Congo, bien au-delà de la période coloniale³.

² Adam Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold*, Paris, Belfond, 1999. Hochschild documente de manière détaillée les violences systématiques commises sous le régime de l'État indépendant du Congo. Son travail est mobilisé ici pour illustrer la nature profondément coercitive et prédatrice de l'État colonial congolais, conçu non comme un espace de gouvernance, mais comme un instrument d'extraction économique.

³ Acte général de la conférence de Berlin, 26 février 1885 ; voir également Isidore Ndaywel è Nziem, *Histoire générale du Congo*, Paris, De Boeck, 1998. La conférence de Berlin ne procède pas à un partage explicite de l'Afrique, mais elle fixe un cadre juridique qui légitime les entreprises coloniales européennes. En reconnaissant la liberté de navigation et le principe d'occupation effective, elle ouvre la voie à une appropriation territoriale rapide, sans prise en compte des réalités politiques et sociales africaines.



Gravure représentant la conférence de Berlin, en décembre 1884. le chancelier allemand Otto Von Bismarck préside la séance et engage le débat à propos du Congo. Photo : Mary Evans/Rue des archives

2. La conquête coloniale et l'administration indirecte : violence fondatrice et désarticulation sociale

À la suite des décisions entérinées lors de la conférence de Berlin, la région congolaise entre dans une phase de conquête effective marquée par une militarisation rapide du territoire. Contrairement à l'image longtemps véhiculée d'une colonisation progressive et rationnelle, la pénétration coloniale au Congo repose avant tout sur la contrainte armée, la coercition et l'instauration d'un système de domination fondé sur la violence structurelle. L'État indépendant du Congo, placé sous l'autorité personnelle de Léopold II, se transforme rapidement en un espace d'exploitation intensive, où la logique économique prime sur toute considération sociale ou politique.

La conquête du territoire congolais s'effectue par le biais d'expéditions militaires successives, destinées à soumettre les populations locales et à sécuriser les zones d'extraction des ressources, notamment l'ivoire puis le caoutchouc. La Force publique, armée coloniale composée de mercenaires européens et de soldats africains recrutés de force, devient l'instrument central de cette domination. Elle incarne une violence étatique précoce, non pas orientée vers la protection des populations, mais vers la maximisation des rendements économiques au profit du pouvoir colonial.

Ce système repose sur une organisation profondément prédatrice de l'autorité. L'État colonial ne cherche pas à construire un espace politique unifié ni à intégrer les sociétés locales dans un projet commun. Il se contente d'imposer une administration minimale, destinée à collecter l'impôt, organiser le travail forcé et réprimer toute forme de résistance. Cette conception de l'État comme simple

appareil de contrainte et d'extraction marque durablement les représentations du pouvoir en République démocratique du Congo. L'État y apparaît moins comme un garant du bien commun que comme un instrument de domination extérieure, voire comme une menace pour les communautés locales.

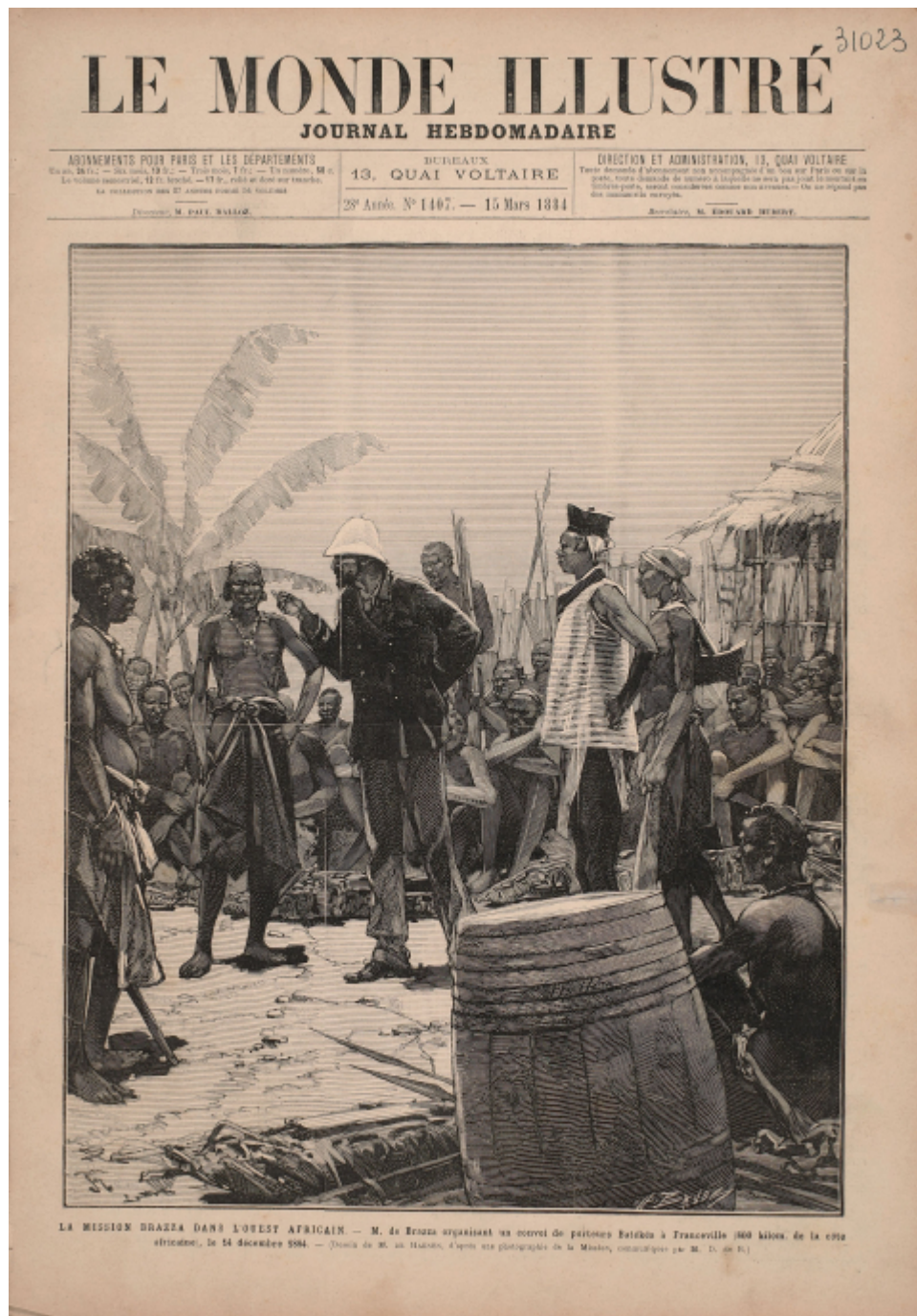
L'administration coloniale s'appuie largement sur une stratégie de gouvernement indirect, consistant à instrumentaliser les autorités traditionnelles existantes ou à en créer de nouvelles, lorsque celles-ci font défaut. Cette pratique, loin de préserver les structures locales, les dénature profondément. Les chefs traditionnels, intégrés de force dans l'appareil colonial, se voient attribuer des fonctions administratives et coercitives étrangères à leur rôle originel. Ils deviennent des relais de l'autorité coloniale, chargés de mobiliser la main-d'œuvre, de percevoir les taxes et de maintenir l'ordre.

Ce processus engendre une double fracture. D'une part, il affaiblit la légitimité des autorités traditionnelles, désormais perçues comme des agents de l'oppression coloniale. D'autre part, il accentue les rivalités entre groupes, les autorités coloniales favorisant certaines communautés au détriment d'autres afin de prévenir toute coalition susceptible de remettre en cause leur domination. Cette politique du « diviser pour régner »⁴ contribue à la fragmentation durable du tissu social congolais et à l'enracinement de conflits latents qui surgissent à différentes étapes de l'histoire postcoloniale.

La violence coloniale ne se limite pas à la sphère politique. Elle s'inscrit également dans les corps et les mémoires. Les châtiments corporels, les mutilations, les déplacements forcés et les famines liées aux prélèvements excessifs de main-d'œuvre marquent profondément les sociétés congolaises. Cette expérience collective de la violence étatique forge un rapport de défiance vis-à-vis de toute autorité centrale, perçue comme arbitraire et prédatrice. En ce sens, la colonisation ne se contente pas de désorganiser les structures politiques existantes : elle altère durablement le contrat social, en empêchant l'émergence d'un lien de confiance entre gouvernants et gouvernés.

Loin de préparer le terrain à une future souveraineté nationale, l'État colonial congolais se construit donc sur des bases profondément fragiles. Il ne produit ni citoyenneté, ni participation politique, ni sentiment d'appartenance collective. Il laisse en héritage un appareil administratif autoritaire, déconnecté des réalités sociales, et une société fragmentée, méfiante à l'égard de toute forme de pouvoir centralisé. Cette configuration constitue un terreau particulièrement défavorable à la construction d'un État postcolonial stable et légitime.

⁴ Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press, 1994. Crawford Young montre que l'État colonial africain repose sur une administration indirecte qui instrumentalise les autorités traditionnelles, contribuant à la fragmentation des sociétés colonisées. Cette analyse permet de comprendre comment la colonisation a durablement altéré les structures sociales congolaises et empêché l'émergence d'un État légitime après l'indépendance.



La mission Brazza dans l'Ouest africain. Un convoi de Batéké à Franceville, Le Monde illustré, 15 mars 1884.

3. Les frontières coloniales : une bombe à retardement géopolitique et sociale

La question des frontières constitue l'un des héritages les plus lourds de la période coloniale en République démocratique du Congo. Leur tracé, largement arbitraire, résulte moins d'une connaissance fine des réalités locales que de compromis diplomatiques entre puissances européennes rivales. Pour comprendre les effets déstabilisateurs de ces frontières, il convient de revenir brièvement sur les configurations politiques précoloniales de la région, notamment celles du royaume du Kongo et des entités politiques voisines.

Avant la colonisation, l'espace correspondant à l'actuelle République démocratique du Congo était structuré par une pluralité de formations politiques, dont certaines disposaient d'une organisation étatique relativement centralisée. Le royaume du Kongo, par exemple, s'étendait sur une vaste zone couvrant une partie de l'actuelle RDC, de l'Angola et des deux Congo. D'autres entités, telles que les royaumes luba et lunda ou les formations politiques batéké, exerçaient également une autorité territoriale fondée sur des réseaux d'allégeance, de commerce et de parenté. Ces espaces politiques, bien que mouvants, reposaient sur des logiques sociales, culturelles et économiques cohérentes.

Le tracé des frontières coloniales vient brutalement rompre ces continuités historiques. Les lignes frontalières sont dessinées à distance, sur des cartes approximatives, sans connaissance précise du terrain ni des dynamiques humaines qui l'animent. La célèbre déclaration de Lord Salisbury résume avec une lucidité cynique l'état d'esprit des puissances coloniales : « Nous avons entrepris de tracer sur les cartes des régions où l'homme blanc n'avait jamais mis le pied. Nous nous sommes distribués des montagnes, des rivières et des lacs, à peine gênés par cette petite difficulté que nous ne savions jamais exactement où se trouvaient ces montagnes, ces rivières ou ces lacs. » (5)

Ces frontières artificielles ont pour conséquence directe de diviser des groupes ethniques, linguistiques et religieux entre plusieurs États, tout en regroupant au sein d'un même territoire des communautés aux histoires, aux pratiques et aux intérêts parfois divergents. En République démocratique du Congo, cette configuration favorise l'émergence de tensions internes persistantes, notamment dans les régions frontalières, où les loyautés communautaires peuvent entrer en concurrence avec l'allégeance à l'État central.

Au moment des indépendances, la communauté internationale et les élites africaines font le choix de maintenir les frontières héritées de la colonisation, au nom du principe de l'intangibilité des frontières. Adopté par l'Organisation de l'unité africaine⁶, ce principe vise à prévenir une remise en cause généralisée des tracés coloniaux, qui risquerait d'ouvrir la voie à une instabilité régionale massive. S'il se comprend d'un point de vue pragmatique, ce choix n'en demeure pas moins porteur de contradictions profondes, notamment dans des États où la cohésion nationale reste largement à construire.

En République démocratique du Congo, ces contradictions se manifestent à travers une série de conflits sécessionnistes et de contestations internes de l'autorité centrale. Ces conflits traduisent moins une volonté de fragmentation opportuniste qu'une crise de légitimité de l'État, perçu comme incapable de représenter équitablement l'ensemble des composantes de la société. Les mouvements sécessionnistes constituent ainsi une contestation « par le bas » des frontières étatiques, tandis que les tensions frontalières avec les États voisins relèvent d'une contestation « par le haut », mettant en cause la capacité de l'État à contrôler et à sécuriser son territoire.

L'ampleur du territoire congolais, combinée à la faiblesse des infrastructures et à la porosité des frontières, accentue encore cette fragilité. Bien que la RDC dispose d'un atout géographique majeur avec son accès à l'océan Atlantique et son réseau hydrographique exceptionnel ; dominé par le fleuve Congo, véritable colonne vertébrale du pays ; ces potentialités sont longtemps restées sous-exploitées, faute d'un État capable d'en assurer une gestion cohérente et inclusive. Le fleuve Congo, qui prend sa source dans la province du Lualaba avant de se jeter dans l'océan Atlantique, aurait pu constituer un puissant facteur d'intégration territoriale et de développement économique. Il devient paradoxalement un symbole supplémentaire de la distance entre les ressources du pays et la capacité de l'État à les mobiliser au profit de l'ensemble de la population.

II – L'indépendance congolaise et l'échec de la construction étatique (1960–1965)

1. Les conditions politiques de l'accession à l'indépendance

L'accession de la République démocratique du Congo à l'indépendance, le 30 juin 1960, s'inscrit dans un contexte de décolonisation accélérée, largement imposé par des facteurs externes plutôt que par une maturation politique interne. Contrairement à d'autres territoires africains ayant bénéficié d'une transition progressive vers l'autonomie, le Congo belge accède à l'indépendance dans une relative précipitation, sans préparation institutionnelle adéquate et sans élite administrative suffisamment formée pour assurer la continuité de l'appareil étatique.

La colonisation belge s'est caractérisée par une politique délibérée de marginalisation des Congolais dans les sphères de décision politique. Jusqu'à la fin des années 1950, l'accès des populations locales à l'enseignement supérieur et aux responsabilités administratives demeure extrêmement limité. À la veille de l'indépendance, le pays ne compte que très peu de cadres congolais capables d'assumer la gestion d'un État moderne. Cette carence structurelle constitue l'un des handicaps majeurs de la construction étatique postcoloniale.

La Table ronde de Bruxelles⁷, organisée en janvier-février 1960, illustre parfaitement cette improvisation politique. Sous la pression des mouvements nationalistes congolais et dans un contexte international marqué par la montée des revendications anticoloniales, la Belgique accepte le principe d'une indépendance rapide. Toutefois, les négociations se focalisent davantage sur la date de l'indépendance que sur les modalités concrètes de transfert du pouvoir. Les questions essentielles relatives à l'organisation de l'État, à la répartition des compétences entre le centre et les provinces ou encore à la formation d'une armée nationale sont reléguées au second plan.

Cette indépendance « octroyée » plutôt que conquise s'opère ainsi sans véritable consensus national. Les forces politiques congolaises, fragmentées et souvent rivales, peinent à s'accorder sur un projet commun de société. Les clivages régionaux, ethniques et idéologiques, exacerbés par la période coloniale, se traduisent par une multiplication de partis politiques aux bases locales étroites. L'État naissant se trouve dès lors privé d'un socle politique solide sur lequel fonder son autorité.

⁶ Organisation de l'Unité Africaine, Résolution AHG/Res.16(I), Le Caire, 1964. Cette résolution consacre le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, dans une logique de stabilisation régionale. Toutefois, elle enferme les États africains dans des cadres territoriaux imposés, souvent inadaptés aux réalités sociales, ce qui contribue à la fragilité de certains États, dont la RDC.

⁷ Frederick Cooper, *Africa Since 1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002. Cooper insiste sur le caractère précipité des indépendances africaines, souvent obtenues sans transfert effectif de compétences administratives. Cette analyse permet de comprendre les faiblesses institutionnelles du Congo à l'indépendance.

2. Fragmentation du pouvoir et instabilité institutionnelle

Les premières années de l'indépendance congolaise sont marquées par une instabilité politique quasi permanente, révélatrice de l'échec du processus de construction étatique. La coexistence conflictuelle entre les principales institutions, présidence, gouvernement et armée, empêche l'émergence d'un pouvoir central cohérent et légitime. Le système politique mis en place à l'indépendance, inspiré du modèle parlementaire belge, se révèle inadapté au contexte congolais, caractérisé par une forte fragmentation sociale et politique.

La rivalité entre le président Joseph Kasa-Vubu et le Premier ministre Patrice Lumumba cristallise les tensions au sommet de l'État. Elle ne se limite pas à un simple désaccord personnel, mais traduit des visions divergentes de la souveraineté nationale et du rôle de l'État. Lumumba incarne une conception centralisatrice et nationaliste du pouvoir, fondée sur la rupture avec l'ordre colonial et la maîtrise des ressources nationales. À l'inverse, Kasa-Vubu se montre plus favorable à une organisation fédérale, susceptible de préserver les équilibres régionaux.

Cette opposition institutionnelle est rapidement exploitée par des acteurs internes et externes soucieux de préserver leurs intérêts. La mutinerie de la Force publique, survenue quelques jours seulement après l'indépendance, révèle l'absence de contrôle de l'État sur son appareil coercitif. L'armée, loin d'être un instrument de souveraineté nationale, demeure un facteur d'instabilité majeur. La sécession du Katanga, menée par Moïse Tshombe avec le soutien tacite de certaines puissances occidentales, constitue un coup sévère porté à l'autorité de l'État central. Elle illustre la vulnérabilité du jeune État congolais face aux dynamiques centrifuges.

L'intervention de l'Organisation des Nations unies, sollicitée par le gouvernement congolais, témoigne de l'incapacité de l'État à assurer seul sa sécurité et son intégrité territoriale. Si la présence onusienne vise officiellement à restaurer l'ordre, elle contribue également à internationaliser la crise congolaise, transformant le pays en un terrain d'affrontement indirect entre puissances de la guerre froide. Dans ce contexte, la souveraineté congolaise apparaît largement nominale, soumise aux jeux d'influence internationaux.

3. La question inachevée de la souveraineté nationale

La crise politique qui secoue le Congo entre 1960 et 1965 révèle l'incapacité du nouvel État à exercer pleinement les attributs fondamentaux de la souveraineté. La perte de contrôle sur certaines parties du territoire, l'ingérence étrangère dans les affaires internes et la faiblesse des institutions traduisent une souveraineté incomplète, voire fictive. L'assassinat de Patrice Lumumba en 1961 constitue un tournant majeur, tant sur le plan symbolique que politique. Il marque l'échec des tentatives de construction d'un État véritablement indépendant et renforce le sentiment d'une trahison de l'idéal nationaliste.

La période qui suit est marquée par une succession rapide de gouvernements, incapables de restaurer durablement l'autorité de l'État. Les institutions perdent progressivement toute crédibilité aux yeux de la population, tandis que les élites politiques apparaissent davantage préoccupées par la conquête du pouvoir que par la construction d'un projet national inclusif. Cette désaffection vis-à-vis de l'État renforce les logiques communautaires et locales, au détriment de l'unité nationale.

Dans ce contexte de chaos politique, l'armée émerge progressivement comme l'arbitre ultime du pouvoir. Le coup d'État de Joseph-Désiré Mobutu en novembre 1965 met fin à une période de

turbulences institutionnelles, mais au prix d'une militarisation durable de la vie politique. L'accession de Mobutu au pouvoir ne constitue pas une rupture avec les faiblesses structurelles de l'État congolais, mais plutôt une tentative autoritaire de les contenir sans les résoudre.

III – La faillite de l'État congolais après l'indépendance : autoritarisme, délitement institutionnel et crise de légitimité

1. La prise de pouvoir de Mobutu et la restauration autoritaire de l'ordre politique

Le coup d'État du 24 novembre 1965, qui porte Joseph-Désiré Mobutu au pouvoir, est souvent présenté comme une réponse nécessaire au chaos politique ayant suivi l'indépendance. Dans un contexte marqué par l'instabilité gouvernementale, les sécessions régionales et les ingérences étrangères, l'armée apparaît comme le seul acteur capable de restaurer un semblant d'ordre politique. Toutefois, cette restauration s'opère au prix d'un verrouillage autoritaire du système politique et d'une personnalisation extrême du pouvoir, qui contribueront à long terme à la faillite de l'État congolais.

Dès son accession au pouvoir, Mobutu entreprend de centraliser l'autorité entre ses mains, en neutralisant toute forme d'opposition politique. Il instaure un régime fondé sur le parti unique, le Mouvement populaire de la révolution (MPR), qui se confond progressivement avec l'État lui-même. Cette fusion entre parti, État et personne du chef marque une rupture profonde avec les principes de gouvernance pluraliste, tout en s'inscrivant dans la continuité d'une conception patrimoniale du pouvoir héritée à la fois de la période coloniale et des pratiques politiques post indépendance.

La restauration de l'ordre politique repose moins sur un renforcement institutionnel que sur la coercition et la loyauté personnelle. L'armée et les services de sécurité deviennent les piliers du régime, mais leur professionnalisation est sacrifiée au profit de leur instrumentalisation politique. Mobutu privilégie une stratégie de fragmentation et de rivalité interne au sein des forces armées afin de prévenir toute tentative de coup d'État. Cette gestion sécuritaire, fondée sur la méfiance et le clientélisme, affaiblit durablement la capacité de l'État à assurer ses fonctions régaliennes.

Sur le plan idéologique, le régime mobutiste tente de se légitimer par une rhétorique nationaliste et authenticiste. La politique de l' "authenticité", qui se traduit notamment par le changement de nom du pays (Zaïre) et la valorisation symbolique des traditions africaines, vise à rompre avec l'héritage colonial et à forger une identité nationale unifiée. Toutefois, cette entreprise reste largement superficielle. Elle ne s'accompagne pas d'une refondation réelle du contrat social ni d'une participation accrue des citoyens à la vie politique. L'État demeure un instrument de domination verticale, éloigné des aspirations de la population.



Mobutu Sese Seko, président de la RDC, alors Zaïre, en juin 1983 à Lubumbashi. © Pascal Maitre/J.A.

2. La faillite de l'État comme concept et comme réalité congolaise

La notion de faillite de l'État constitue un cadre analytique pertinent pour appréhender la trajectoire du Congo postcolonial. Selon William Zartman, « l'État s'effondre lorsque ses structures, son autorité, son droit et son ordre politique se désintègrent et doivent être reconstitués sous une forme nouvelle (8) ». Cette définition met l'accent sur l'incapacité de l'État à remplir ses fonctions fondamentales, notamment la sécurité, la justice et la fourniture de biens publics essentiels.

Dans le cas congolais, la faillite de l'État ne résulte pas d'un événement brutal, mais d'un processus lent et cumulatif de dégradation institutionnelle. Sous Mobutu, les institutions existent formellement, mais elles sont vidées de leur substance. L'administration publique est gangrenée par la corruption, le népotisme et l'inefficacité. Les ressources de l'État sont détournées au profit d'un cercle restreint d'élites politiques et militaires, souvent originaires de la même région que le chef de l'État. Cette captation patrimoniale des richesses (10) nationales prive l'État des moyens nécessaires à son fonctionnement et alimente un profond sentiment d'injustice sociale.

L'effondrement des services publics constitue l'un des indicateurs les plus visibles de cette faillite. Le système éducatif et le système de santé, jadis relativement performants à l'échelle régionale, se dégradent progressivement. Les fonctionnaires ne sont plus régulièrement rémunérés, contraints de recourir à des pratiques informelles pour survivre. Cette économie de prédation quotidienne, souvent résumée par l'expression « débrouille », devient un mode de fonctionnement quasi institutionnalisé, révélateur de la perte de capacité de l'État.

La question de la sécurité illustre de manière particulièrement frappante cette déliquescence. Comme le souligne Kenneth Waltz, l'anarchie, entendue comme absence d'autorité centrale effective, est intrinsèquement associée à la violence (9). Lorsque l'État ne parvient plus à garantir la sécurité des personnes et des biens, les individus et les groupes sociaux sont contraints de se substituer à lui pour assurer leur propre protection. Daniel Byman abonde dans ce sens en affirmant que, sans gouvernement central capable d'imposer l'ordre, les groupes sociaux doivent compter sur leurs propres ressources pour survivre. En République démocratique du Congo, cette logique favorise la prolifération de milices, de groupes armés et de réseaux de protection communautaires, sapant davantage l'autorité de l'État.

⁸ William Zartman (dir.), *Collapsed States*, Boulder, Lynne Rienner, 1995. Zartman propose une définition fonctionnelle de la faillite de l'État, fondée sur la perte de ses capacités régaliennes. Cette approche est mobilisée pour analyser la trajectoire du Congo, où l'État subsiste formellement mais cesse d'assurer ses fonctions essentielles.

⁹ Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979 ; Daniel Byman, *Keeping the Peace*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2002. Ces auteurs soulignent le lien entre absence d'autorité centrale et prolifération de la violence. Leur cadre théorique permet d'analyser la désintégration sécuritaire en RDC comme une conséquence directe de la faillite étatique.

¹⁰ Jean-François Bayart, *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 1989 ; Jean-Claude Willame, *Patrimonialisme et crise politique au Zaïre*, Bruxelles, CRISP, 1992. Le concept de patrimonialisme permet d'analyser le régime mobutiste comme une appropriation privée de l'État. Cette grille de lecture éclaire les mécanismes de corruption, de clientélisme et de désinstitutionnalisation qui ont conduit à la faillite de l'État congolais.

3. L'absence de démocratie comme impasse politique et facteur de fragilisation

L'absence de démocratie constitue un facteur central de la fragilisation de l'État congolais, bien qu'elle ne puisse être considérée comme une cause mécanique et universelle de conflit. Comme le montrent certains exemples internationaux, des régimes non démocratiques peuvent connaître une stabilité relative et un développement économique significatif. À l'inverse, des États démocratiques ne sont pas exempts de tensions internes ou de conflits. Il convient donc d'adopter une analyse nuancée du lien entre démocratie, stabilité et développement.

Toutefois, dans le contexte spécifique d'un État postcolonial jeune et économiquement fragile comme le Congo, le déficit démocratique revêt une dimension particulièrement problématique. Le régime de Mobutu se caractérise par une confiscation durable du pouvoir, une absence de pluralisme politique réel et une répression systématique des libertés publiques. Cette fermeture du système politique empêche l'expression pacifique des revendications sociales et politiques, favorisant leur cristallisation sous des formes violentes ou informelles.

À partir des années 1990, la fin de la guerre froide et la montée en puissance du discours démocratique à l'échelle internationale placent le régime mobutiste sous pression. Le discours de La Baule, prononcé par le président français François Mitterrand, marque symboliquement cette inflexion en établissant un lien explicite entre aide internationale, démocratie et respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, Mobutu annonce une ouverture démocratique lors de son discours du 24 avril 1990. Toutefois, cette ouverture demeure largement factice.

Les événements qui suivent révèlent l'absence de volonté réelle de démocratisation. La répression sanglante des manifestations étudiantes de Lubumbashi en mai 1990, la fermeture de la Conférence nationale souveraine en 1992 et la restauration d'institutions parlementaires sans légitimité populaire illustrent le caractère instrumental de cette transition avortée. Le régime cherche davantage à gagner du temps et à préserver ses privilèges qu'à engager une réforme structurelle de l'État.

4. Les conséquences des promesses non tenues : isolement international et effondrement économique

Le refus de Mobutu de s'engager sincèrement dans un processus de démocratisation entraîne un isolement progressif du Zaïre sur la scène internationale. Les puissances occidentales, qui avaient longtemps soutenu le régime pour des raisons géopolitiques, prennent leurs distances. La Belgique suspend son aide à la suite du massacre de Lubumbashi, entraînant dans son sillage d'autres partenaires internationaux, dont la France, les États-Unis, l'Union européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Cet isolement financier a des conséquences dramatiques pour une économie déjà affaiblie par des décennies de mauvaise gestion. Le gel des prêts internationaux et la suspension de l'aide bilatérale privent l'État de ressources essentielles à son fonctionnement. L'économie zaïroise, largement dépendante des financements extérieurs, s'effondre. L'hyperinflation, la paupérisation massive de la population et la désintégration des infrastructures accentuent la crise de légitimité du régime.

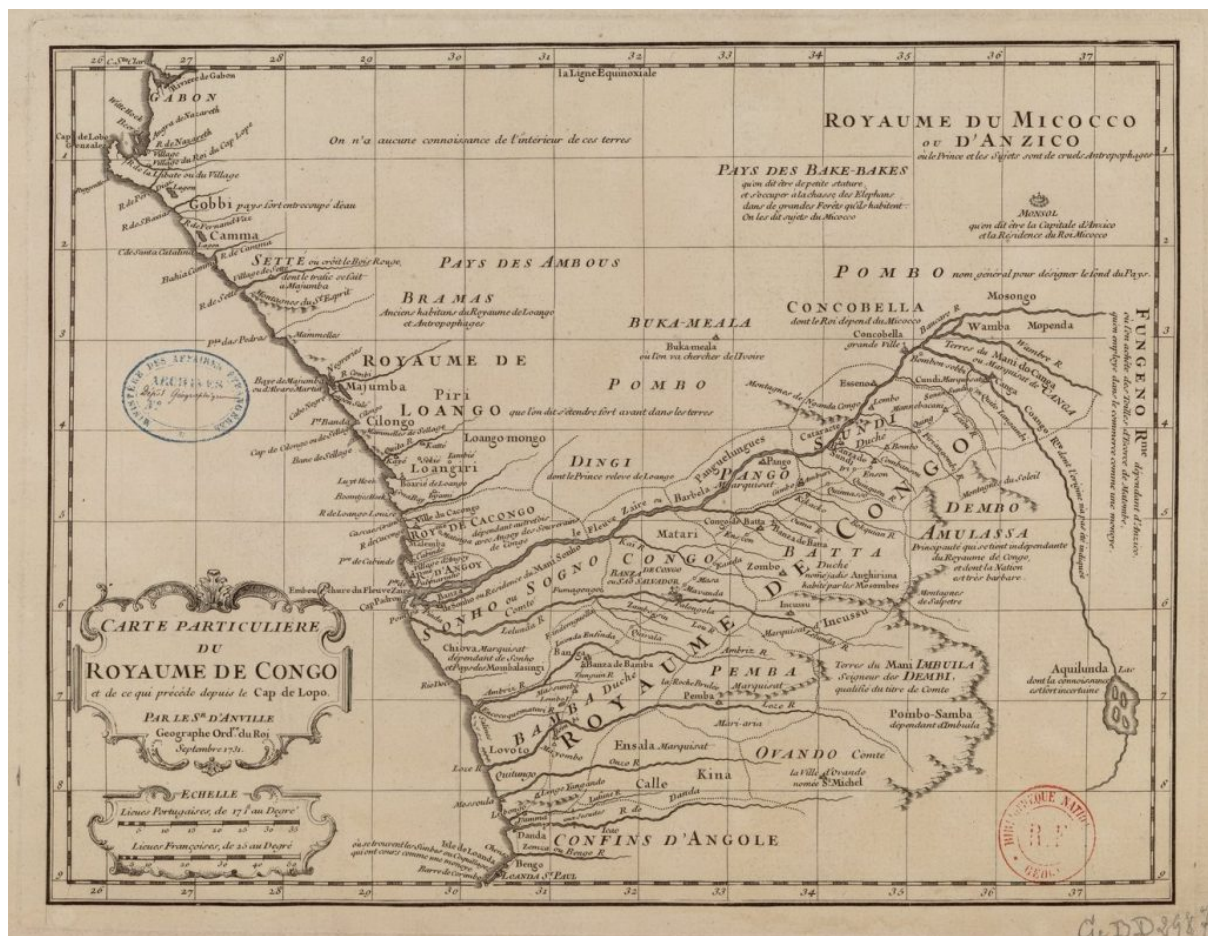
Cette situation marque l'entrée définitive de l'État congolais dans une phase de faillite avancée. Privé de ressources, de soutien international et de légitimité interne, l'État n'est plus en mesure d'exercer

une autorité effective sur l'ensemble de son territoire. Les fondements de la crise congolaise contemporaine sont ainsi posés bien avant les conflits armés des années 1990. Ils trouvent leur origine dans une trajectoire historique marquée par une construction étatique exogène, une indépendance mal préparée et une gouvernance autoritaire et prédatrice.

Conclusion de la première partie

L'analyse de la genèse historique de la fragilité étatique en République démocratique du Congo met en lumière le caractère structurel et durable des dysfonctionnements qui affectent l'État congolais. De la conférence de Berlin à la fin du régime mobutiste, l'État s'est construit et transformé sans jamais parvenir à établir un lien organique et légitime avec la société qu'il prétend gouverner. Cette rupture originelle, aggravée par la violence coloniale, l'arbitraire territorial et l'autoritarisme postcolonial, constitue le socle sur lequel se développent les crises contemporaines.

Ainsi, la fragilité de l'État congolais ne peut être comprise comme une simple défaillance passagère, mais comme le produit d'une trajectoire historique spécifique, où l'État apparaît tour à tour comme un instrument de domination extérieure, un enjeu de luttes internes et un bien patrimonial confisqué par des élites prédatrices. Cette conclusion ouvre naturellement la voie à l'analyse des dynamiques conflictuelles contemporaines, qui feront l'objet des parties suivantes du mémoire.



Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Bibliothèque nationale de France

Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique, Carte particulière du royaume de Congo et de ce qui précède depuis le cap de Lopo par le Sr. d'Anville, 1731

Chapitre 1 – Le génocide rwandais de 1994 et la recomposition sécuritaire de l’Est congolais

1. Les flux de réfugiés rwandais et la militarisation des espaces frontalier

À l’issue du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda entre avril et juillet 1994, près de deux millions de réfugiés hutu franchissent la frontière orientale du Zaïre pour s’installer principalement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu³. Parmi ces réfugiés se trouvent non seulement des civils fuyant les combats, mais également des éléments des anciennes Forces armées rwandaises (FAR) et des miliciens Interahamwe, directement impliqués dans les massacres. Cette imbrication entre populations civiles et acteurs armés constitue l’un des facteurs déterminants de la déstabilisation durable de l’Est congolais.

Les camps de réfugiés, notamment ceux de Goma, Bukavu et Uvira, deviennent rapidement des espaces hautement politisés et militarisés⁴. Loin de remplir exclusivement une fonction humanitaire, ces camps servent de zones de repli, de réorganisation et de recrutement pour les forces hostiles au nouveau pouvoir rwandais. Plusieurs travaux ont montré que les structures de commandement des ex-FAR et des milices génocidaires y ont été maintenues, avec une relative tolérance des autorités zaïroises et une incapacité manifeste des agences internationales à imposer un désarmement effectif⁵.

Cette militarisation des camps transforme les zones frontalières congolaises en véritables sanctuaires armés, à partir desquels sont menées des incursions régulières sur le territoire rwandais. Dès lors, l’Est du Zaïre devient, aux yeux de Kigali, une menace sécuritaire directe, justifiant une implication croissante du Rwanda dans les affaires congolaises⁶. Cette logique sécuritaire, bien qu’ancrée dans une réalité objective, s’inscrit également dans une stratégie régionale plus large visant à redéfinir les rapports de force dans les Grands Lacs.

Par ailleurs, l’installation massive de réfugiés exerce une pression considérable sur les ressources locales, accentuant les tensions foncières, économiques et identitaires dans une région déjà marquée par des conflits latents⁷. La compétition pour l’accès à la terre, à l’eau et aux moyens de subsistance contribue à une dégradation rapide des relations intercommunautaires, notamment entre populations locales et réfugiés, mais aussi entre groupes congolais eux-mêmes. Ainsi, la question des réfugiés rwandais agit comme un facteur multiplicateur de violence, combinant enjeux sécuritaires régionaux et conflits locaux préexistants.

Dans ce contexte, l’incapacité de l’État congolais à assurer le contrôle de ces espaces frontaliers révèle de manière éclatante la faillite de ses fonctions régaliennes. L’armée zaïroise, mal équipée, démotivée et souvent prédatrice, se montre incapable de désarmer les groupes armés présents dans les camps, contribuant parfois elle-même à l’insécurité générale⁸. Cette situation alimente un processus d’auto-sécurisation des acteurs locaux et régionaux, dans lequel la violence devient un mode de régulation politique et territoriale.

¹ Gérard Prunier, *Africa’s World War*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

² Filip Reyntjens, *The Great African War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

³ Ibid.

⁴ Human Rights Watch, Refugees and Security in Eastern Zaire, 1996.

⁵ Filip Reyntjens, op. cit.

⁶ Gérard Prunier, The Rwanda Crisis, Londres, Hurst, 1995.

⁷ Séverine Autesserre, The Trouble with the Congo, Cambridge, CUP, 2010.

⁸ William Reno, Warlord Politics and African States, Boulder, Lynne Rienner, 1998.

2. L'affaiblissement de l'autorité étatique congolaise à l'Est

L'impact des flux de réfugiés rwandais sur l'Est congolais ne peut être pleinement compris sans être replacé dans le contexte de l'effondrement progressif de l'État zaïrois à la fin du régime mobutiste. Dès le début des années 1990, plusieurs chercheurs soulignent que l'autorité de Kinshasa sur les provinces orientales relève davantage de la fiction juridique que d'une réalité administrative ou sécuritaire effective¹. Le génocide rwandais agit alors comme un révélateur brutal d'une fragilité étatique ancienne, mais aussi comme un accélérateur de désintégration.

Dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, l'État est déjà largement absent avant 1994. Les administrations territoriales sont sous-financées, les forces armées nationales déstructurées, et les services publics quasi inexistant². L'arrivée massive de réfugiés armés met à nu cette incapacité structurelle à gouverner les marges du territoire national. Comme le souligne Crawford Young, l'Est du Congo correspond à ce que l'on peut qualifier de « périphérie négligée », où l'État ne se manifeste que de manière sporadique et coercitive³.

Cette situation peut être analysée à travers la grille de lecture proposée par Jeffrey Herbst, pour qui la faiblesse des États africains s'explique en partie par leur incapacité historique à projeter l'autorité sur des territoires vastes, faiblement peuplés et difficilement accessibles⁴. L'Est congolais illustre parfaitement ce modèle : éloignement géographique de Kinshasa, enclavement infrastructurel, pluralité des autorités locales et faible intégration politique nationale.

Face à l'incapacité de l'État à assurer la sécurité, les populations locales développent des stratégies d'auto-défense, donnant naissance à des groupes armés communautaires, notamment les premières milices dites Mai-Mai⁵. Ces groupes, initialement présentés comme des forces de protection locale, s'inscrivent progressivement dans des dynamiques plus larges de militarisation de la société. Cette évolution confirme l'analyse de William Reno selon laquelle la faillite étatique ouvre la voie à une privatisation de la violence, où des acteurs non étatiques se substituent aux institutions publiques⁶.

Par ailleurs, l'armée zaïroise (FAZ), loin de jouer un rôle stabilisateur, contribue largement à l'insécurité. Mal rémunérés, mal commandés et profondément politisés, les soldats se livrent à des exactions systématiques contre les populations civiles⁷. Plusieurs rapports d'ONG et d'organisations internationales documentent des cas de pillages, viols et extorsions, renforçant la défiance des populations locales à l'égard de l'État⁸. Dans ce contexte, l'autorité étatique n'est pas seulement absente : elle est activement rejetée.

Cette désintégration de l'autorité publique permet aux acteurs extérieurs – États voisins, groupes rebelles étrangers, réseaux criminels – d'investir l'espace congolais avec une relative facilité. L'Est de

la RDC devient ainsi un espace ouvert, où se superposent juridictions informelles, souverainetés concurrentes et loyautés fragmentées⁹.

3. L'Est de la RDC comme espace stratégique régional

À partir du milieu des années 1990, l'Est congolais cesse d'être une simple périphérie nationale pour devenir un espace stratégique régional central. Cette transformation repose sur trois dimensions étroitement imbriquées : la sécurité régionale, l'accès aux ressources naturelles et la recomposition des équilibres de pouvoir dans la région des Grands Lacs¹⁰.

Du point de vue sécuritaire, l'Est de la RDC est perçu par le Rwanda comme une profondeur stratégique hostile. La présence des ex-FAR et des milices Interahamwe sur le sol congolais est interprétée comme une menace existentielle pour le régime issu du FPR¹¹. Cette perception s'inscrit dans une doctrine sécuritaire largement partagée par les élites rwandaises, selon laquelle la sécurité nationale ne peut être garantie sans un contrôle indirect des zones frontalières congolaises.

Cependant, comme l'ont montré Filip Reyntjens et Gérard Prunier, cette logique sécuritaire ne saurait expliquer à elle seule l'ampleur et la durée de l'implication rwandaise en RDC¹². Très rapidement, les interventions militaires s'articulent à des intérêts économiques, notamment dans les secteurs miniers. L'exploitation du coltan, de l'or et de la cassitérite devient une source majeure de financement des opérations militaires et des réseaux politico-militaires régionaux¹³.

L'Est de la RDC se transforme ainsi en économie de guerre transfrontalière, dans laquelle les frontières étatiques perdent leur fonction classique de séparation pour devenir des ressources stratégiques. Comme le souligne Séverine Autesserre, les conflits locaux liés à la terre, à la chefferie et à l'identité s'articulent à des dynamiques régionales, produisant une violence à la fois enracinée localement et structurée internationalement¹⁴.

Cette configuration n'est pas sans rappeler d'autres espaces de conflits régionalisés, tels que le bassin du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest dans les années 1990 (Libéria, Sierra Leone), où l'effondrement étatique a permis l'émergence de guerres transfrontalières alimentées par des économies illicites¹⁵. Toutefois, la spécificité congolaise réside dans la durée exceptionnelle du conflit et dans la multiplicité des acteurs impliqués, étatiques et non étatiques.

Enfin, l'Est congolais devient un laboratoire de nouvelles formes de gouvernance armée, où la maîtrise du territoire repose moins sur la souveraineté formelle que sur la capacité à contrôler les flux – de personnes, de marchandises et d'armes¹⁶. Cette évolution remet profondément en question les catégories classiques de l'analyse des conflits, en brouillant la frontière entre guerre civile, guerre régionale et criminalité organisée.

¹ Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, Yale University Press, 1994.

² Jean-Claude Willame, *Banyarwanda et Banyamulenge*, L'Harmattan, 1997.

³ Crawford Young, *op. cit.*

- ⁴ Jeffrey Herbst, *States and Power in Africa*, Princeton University Press, 2000.
- ⁵ Koen Vlassenroot, « Violence et constitution de milices locales », *Politique africaine*.
- ⁶ William Reno, *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner, 1998.
- ⁷ Human Rights Watch, *DRC: Army Abuses*, 1997.
- ⁸ Amnesty International, *RDC : violations massives des droits humains*, 1996.
- ⁹ Achille Mbembe, *De la postcolonie*, Karthala, 2000.
- ¹⁰ Gérard Prunier, *Africa's World War*, Oxford University Press, 2009.
- ¹¹ Filip Reyntjens, *The Great African War*, Cambridge University Press, 2009.
- ¹² Reyntjens ; Prunier, op. cit.
- ¹³ ONU, *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC*, 2001.
- ¹⁴ Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo*, CUP, 2010.
- ¹⁵ Paul Richards, *Fighting for the Rain Forest*, James Currey, 1996.
- ¹⁶ Denis Tull, « La gouvernance armée en RDC », *Afrique contemporaine*.

La régionalisation du conflit congolais ne saurait être pleinement comprise sans une analyse approfondie des stratégies et des intérêts des États voisins de la République démocratique du Congo. À partir du milieu des années 1990, plusieurs pays de la région des Grands Lacs et de l'Afrique australe s'impliquent, de manière directe ou indirecte, dans les dynamiques conflictuelles congolaises, contribuant à transformer une crise interne en une guerre régionale complexe, parfois qualifiée de « première guerre mondiale africaine »¹.

Ces interventions étatiques obéissent à des logiques plurielles, mêlant impératifs sécuritaires, calculs géopolitiques, intérêts économiques et considérations de politique intérieure. Loin de constituer un bloc homogène, les États voisins de la RDC adoptent des postures différenciées, oscillant entre intervention militaire, soutien à des groupes armés locaux, médiation diplomatique et stratégies de stabilisation régionale². Ce chapitre se propose d'analyser, de manière comparative, les logiques d'action de ces États, en mettant en lumière la manière dont leurs interventions ont contribué à la fragmentation durable de l'espace congolais.

1. Le Rwanda : impératifs sécuritaires et implication indirecte

a) La matrice sécuritaire rwandaise : du traumatisme génocidaire à la doctrine de défense extraterritoriale

L'implication du Rwanda en République démocratique du Congo constitue sans doute l'élément le plus structurant de la régionalisation du conflit congolais. Cette implication s'enracine dans une matrice sécuritaire profondément marquée par le génocide de 1994, qui façonne durablement la perception des menaces par les élites politiques et militaires rwandaises¹. Pour le régime issu du Front patriotique rwandais (FPR), la présence de groupes armés hutu hostiles sur le sol congolais est perçue non comme un risque périphérique, mais comme une menace existentielle.

Cette perception s'inscrit dans une doctrine de sécurité nationale fondée sur l'anticipation et la neutralisation des menaces au-delà des frontières étatiques. Plusieurs chercheurs ont ainsi montré que le Rwanda développe, dès la seconde moitié des années 1990, une doctrine de défense extraterritoriale, justifiant l'intervention militaire préventive dans l'Est congolais². Cette doctrine repose sur l'idée que la souveraineté congolaise ne peut être invoquée pour légitimer l'existence de sanctuaires armés menaçant la survie de l'État rwandais.

Les données empiriques viennent renforcer ce discours sécuritaire. Entre 1994 et 1998, les autorités rwandaises recensent plus de 60 attaques transfrontalières imputées aux ex-FAR et aux milices Interahamwe, causant plusieurs centaines de morts³. Ces attaques, bien que de plus en plus sporadiques après 1997, sont largement mobilisées dans la rhétorique officielle pour légitimer une présence militaire prolongée en RDC.

b) De l'intervention directe à l'implication indirecte : la stratégie du « proxy warfare »

Si le Rwanda intervient directement lors de la première (1996–1997) et de la deuxième guerre du Congo (1998–2003), sa stratégie évolue progressivement vers une implication indirecte, reposant sur le soutien à des groupes armés congolais alliés. Cette stratégie de proxy warfare permet à Kigali de réduire les coûts politiques et diplomatiques d'une occupation formelle tout en maintenant une influence décisive sur le terrain⁴.

Dès la fin des années 1990, le Rwanda soutient activement plusieurs mouvements rebelles, dont le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), qui contrôle à son apogée près d'un tiers du territoire congolais⁵. Cette relation dépasse le simple soutien militaire : elle inclut la formation des cadres, l'intégration de conseillers militaires rwandais et l'articulation des chaînes de commandement. Plusieurs rapports des Nations unies estiment qu'entre 10 000 et 20 000 soldats rwandais sont présents en RDC à la fin des années 1990, souvent sous couvert de forces alliées⁶.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique de recomposition régionale du pouvoir, dans laquelle le Rwanda cherche à s'imposer comme un acteur central des Grands Lacs. Comme le souligne Filip Reyntjens, l'intervention rwandaise ne se limite pas à une réponse sécuritaire, mais participe d'un projet politique visant à redessiner les équilibres régionaux au détriment d'un État congolais affaibli⁷.

c) Ressources naturelles et économie politique de l'intervention rwandaise

La question des ressources naturelles constitue un point de débat majeur dans l'analyse de l'implication rwandaise en RDC. Si Kigali a toujours nié toute motivation économique, de nombreux travaux empiriques ont mis en évidence l'existence de réseaux d'exploitation et d'exportation de ressources congolaises, notamment le coltan, l'or et la cassitérite⁸.

Selon un rapport du Groupe d'experts des Nations unies publié en 2001, les exportations de coltan du Rwanda passent de moins de 50 tonnes en 1997 à plus de 1 500 tonnes en 2000, un chiffre sans commune mesure avec les capacités de production nationales⁹. Cette anomalie statistique suggère une exportation massive de minerais extraits de l'Est congolais. Les revenus générés sont estimés à 250 millions de dollars par an au pic de la deuxième guerre du Congo.

Toutefois, comme le souligne Philippe Le Billon, il serait réducteur d'interpréter l'intervention rwandaise comme une simple « guerre pour les ressources »¹⁰. Les ressources jouent plutôt un rôle de facteur de consolidation d'une stratégie politico-militaire déjà engagée, en permettant le financement des opérations et la fidélisation des alliés locaux.

d) Le cas du M23 : continuités et mutations de l'implication rwandaise

Le Mouvement du 23 mars (M23), actif principalement entre 2012 et 2013 puis réapparu à partir de 2021, illustre les continuités de l'implication indirecte rwandaise en RDC. Issu d'anciens membres du CNDP intégrés puis marginalisés au sein des Forces armées congolaises (FARDC), le M23 revendique la mise en œuvre d'accords politiques non respectés par Kinshasa¹¹.

Plusieurs rapports onusiens documentent un soutien logistique, militaire et financier du Rwanda au M23, malgré les démentis officiels¹². Cette implication s'inscrit dans une stratégie de pression politique sur le gouvernement congolais, visant à maintenir une capacité d'influence sur les dynamiques sécuritaires de l'Est.

Le cas du M23 met en évidence un élément central de la régionalisation du conflit : la capacité des États voisins à instrumentaliser les failles de l'État congolais, en s'appuyant sur des acteurs armés locaux pour défendre des intérêts stratégiques régionaux.

¹ Gérard Prunier, *Africa's World War*, Oxford University Press, 2009.

- ² Filip Reyntjens, *The Great African War*, Cambridge University Press, 2009.
- ³ Human Rights Watch, *Rwanda: Cross-Border Attacks*, 1998.
- ⁴ Daniel Byman et al., *Trends in Outside Support for Insurgent Movements*, RAND, 2001.
- ⁵ Jason Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters*, PublicAffairs, 2011.
- ⁶ ONU, *Rapport du Groupe d'experts sur la RDC*, 2001.
- ⁷ Filip Reyntjens, *op. cit.*
- ⁸ Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo*, CUP, 2010.
- ⁹ ONU, *Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources*, 2001.
- ¹⁰ Philippe Le Billon, *Wars of Plunder*, Oxford University Press.
- ¹¹ Jason Stearns, *op. cit.*
- ¹² ONU, *Rapports du Groupe d'experts*, 2012–2013.

2. L'Ouganda : enjeux militaires et économiques

a) L'Ouganda et l'Est congolais : sécurité périphérique et projection régionale

L'implication de l'Ouganda dans le conflit congolais s'inscrit, à l'instar du Rwanda, dans une rhétorique initialement sécuritaire. Dès le milieu des années 1990, Kampala justifie ses incursions en territoire congolais par la nécessité de neutraliser les groupes rebelles opérant depuis l'Est du Zaïre, notamment l'Allied Democratic Forces (ADF), mouvement islamo-insurrectionnel hostile au régime de Yoweri Museveni¹. Ces groupes utilisent les zones frontalières congolaises comme bases arrière, profitant de l'absence de contrôle effectif de l'État congolais.

Toutefois, contrairement au Rwanda, dont la doctrine sécuritaire est largement façonnée par le traumatisme du génocide, l'Ouganda inscrit son action dans une stratégie plus large de projection régionale de puissance. Comme le souligne William Reno, le régime de Museveni développe dès les années 1990 une politique étrangère interventionniste visant à consolider son statut de puissance militaire régionale en Afrique de l'Est². L'intervention en RDC devient ainsi un prolongement de cette ambition, permettant à Kampala d'élargir son rayon d'influence tout en affaiblissant un État congolais déjà fragile.

b) De l'intervention militaire directe à la fragmentation des alliances rebelles

Lors de la deuxième guerre du Congo (1998–2003), l'Ouganda intervient militairement de manière directe, déployant jusqu'à 15 000 soldats sur le sol congolais selon les estimations des Nations unies³. Contrairement au Rwanda, qui privilégie une chaîne de commandement relativement centralisée à travers des mouvements rebelles alliés, l'Ouganda adopte une stratégie plus fragmentée, soutenant simultanément plusieurs groupes armés congolais.

Parmi ces groupes figurent notamment le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, ainsi que diverses factions issues du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Cette multiplicité d'alliances reflète une approche opportuniste, visant moins à construire un ordre politique stable qu'à maximiser les marges de manœuvre stratégiques de Kampala⁴.

Cependant, cette fragmentation engendre des tensions croissantes, y compris avec le Rwanda. Les affrontements directs entre forces rwandaises et ougandaises à Kisangani en 1999 et 2000, qui font plusieurs centaines de morts civils, illustrent de manière spectaculaire la transformation du conflit congolais en un théâtre de rivalités interétatiques⁵. Ces affrontements marquent un tournant symbolique : l'Est de la RDC n'est plus seulement un espace de projection sécuritaire, mais un champ de bataille entre puissances régionales concurrentes.

c) Ressources naturelles et prédation organisée : le cas emblématique de l'Ouganda

L'implication ougandaise en RDC est indissociable de la question de l'exploitation des ressources naturelles. Plusieurs rapports du Groupe d'experts des Nations unies documentent l'existence de réseaux de prédation systématique, impliquant des officiers de l'armée ougandaise (UPDF), des élites politiques et des intermédiaires commerciaux⁶.

Entre 1998 et 2002, les exportations d'or de l'Ouganda connaissent une augmentation spectaculaire, passant de moins de 5 tonnes par an à plus de 12 tonnes, alors même que le pays ne dispose pas de capacités de production aurifère significatives⁷. Cette anomalie statistique suggère, comme dans le cas rwandais, une réexportation massive de ressources extraites de l'Est congolais, notamment dans les régions de l'Ituri et du Haut-Uele.

Le cas de l'Ituri est particulièrement révélateur. L'implication de l'Ouganda dans cette région s'accompagne d'une instrumentalisation des tensions intercommunautaires, notamment entre Hema et Lendu, contribuant à un conflit local d'une violence extrême⁸. Selon Human Rights Watch, les violences en Ituri causent la mort de plus de 50 000 civils entre 1999 et 2003, faisant de cette région l'un des épicentres de la crise congolaise⁹.

Ces dynamiques confirment l'analyse de Paul Collier et Anke Hoeffler sur le rôle des opportunités économiques dans la prolongation des conflits armés¹⁰. Toutefois, comme le souligne Séverine Autesserre, les ressources ne sont pas la cause première de la violence, mais elles contribuent à sa durabilité, en fournissant des incitations matérielles à la poursuite de la guerre¹¹.

d) Condamnation internationale et limites de l'implication ougandaise

Contrairement au Rwanda, l'Ouganda fait l'objet d'une condamnation juridique internationale explicite. En 2005, la Cour internationale de Justice (CIJ) reconnaît la responsabilité de l'Ouganda dans des violations graves du droit international humanitaire en RDC, notamment pour pillage des ressources naturelles et atteintes aux droits humains¹². Cette décision constitue un précédent majeur dans la judiciarisation des interventions régionales en Afrique.

Toutefois, malgré cette condamnation, les effets dissuasifs restent limités. L'Ouganda conserve une influence indirecte dans certaines zones frontalières, notamment à travers la persistance de groupes armés et de réseaux économiques transfrontaliers. Cette situation illustre les limites du droit international face à des conflits caractérisés par la fragmentation des acteurs et la porosité des frontières.

¹ International Crisis Group, *Uganda and the Congo*, 1999.

² William Reno, *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner, 1998.

³ ONU, *Rapport du Groupe d'experts sur la RDC*, 2001.

⁴ Jason Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters*, PublicAffairs, 2011.

⁵ Filip Reyntjens, *The Great African War*, Cambridge University Press, 2009.

⁶ ONU, *Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources*, 2001–2003.

⁷ Banque mondiale, *Uganda: Trade and Conflict Report*, 2002.

⁸ Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, *Conflict and Social Transformation in Eastern DRC*.

⁹ Human Rights Watch, *Ituri: Covered in Blood*, 2003.

¹⁰ Paul Collier & Anke Hoeffler, "Greed and Grievance in Civil War", *Oxford Economic Papers*.

¹¹ Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo*, CUP, 2010.

¹² Cour internationale de Justice, *Affaire RDC c. Ouganda*, arrêt du 19 décembre 2005.

a) L'Angola : un acteur de stabilisation intéressée

Contrairement au Rwanda, à l'Ouganda et au Burundi, l'Angola adopte une posture sensiblement différente vis-à-vis du conflit congolais. Son implication est principalement motivée par des considérations de sécurité nationale interne, liées à sa longue guerre civile contre l'UNITA (1975–2002).

L'Angola soutient militairement le gouvernement congolais, notamment lors de la deuxième guerre du Congo, afin d'empêcher l'UNITA d'utiliser le territoire congolais comme base arrière⁷. En ce sens, Luanda apparaît comme un allié stratégique de Kinshasa, contribuant à préserver l'intégrité territoriale congolaise face aux tentatives de fragmentation.

Selon Gérard Prunier, l'intervention angolaise constitue l'un des rares facteurs de rééquilibrage militaire en faveur de l'État congolais durant les phases les plus critiques du conflit⁸. Toutefois, cette implication n'est pas exempte d'intérêts économiques, notamment dans les secteurs pétrolier et diamantifère, en particulier dans les zones frontalières du Bas-Congo et du Katanga.

b) La Tanzanie : médiation diplomatique et sécurité régionale

La Tanzanie se distingue par une approche principalement diplomatique et multilatérale. Héritière d'une tradition de non-alignement et de panafricanisme, elle joue un rôle clé dans les processus de médiation régionale, notamment lors des accords de Lusaka (1999) et de Sun City (2002).

Bien que moins impliquée militairement, la Tanzanie est directement concernée par les retombées humanitaires du conflit congolais. Elle accueille plusieurs centaines de milliers de réfugiés congolais, notamment dans la région de Kigoma, accentuant la pression sur ses infrastructures et ses ressources locales⁹.

Selon Roland Marchal, la Tanzanie incarne une forme de puissance stabilisatrice périphérique, dont l'influence repose davantage sur la diplomatie régionale que sur la coercition militaire¹⁰. Toutefois, cette posture reste contrainte par des capacités limitées et par la complexité extrême du conflit congolais.

c) Une régionalisation asymétrique du conflit congolais

L'analyse comparée des États voisins de la RDC révèle une régionalisation profondément asymétrique du conflit. Alors que certains acteurs (Rwanda, Ouganda) privilégient des stratégies interventionnistes offensives, d'autres (Angola, Tanzanie) adoptent des postures de stabilisation relative, souvent dictées par leurs propres vulnérabilités internes.

Cette hétérogénéité des stratégies régionales contribue à la complexification du champ conflictuel congolais, rendant toute solution durable tributaire d'une approche régionale intégrée. Comme le souligne Barry Buzan, les conflits contemporains doivent être compris comme des complexes régionaux de sécurité, où les dynamiques internes et externes sont indissociables¹¹.

Chapitre 3 – Les groupes armés en RDC : fragmentation militaire et recomposition du pouvoir local

1. Le monopole de la violence légitime à l'épreuve du contexte congolais

La notion de monopole de la violence légitime, telle que formulée par Max Weber, constitue un point de départ incontournable pour analyser les dynamiques de conflictualité en République démocratique du Congo. Toutefois, l'application mécanique de ce cadre conceptuel à un État postcolonial comme la RDC pose de nombreuses difficultés analytiques. L'État congolais n'a jamais disposé des conditions matérielles, institutionnelles et symboliques nécessaires à l'exercice effectif de ce monopole sur l'ensemble de son territoire.

Dès la période coloniale, l'administration belge adopte une stratégie de contrôle différencié, privilégiant les zones économiquement rentables et les axes de communication au détriment des périphéries rurales. Cette gouvernance sélective produit un État territorialement discontinu, dont l'autorité est vécue de manière inégale par les populations. La violence, loin d'être strictement centralisée, est déjà fragmentée et déléguée à des acteurs intermédiaires, notamment à travers les chefs coutumiers et les forces auxiliaires.

Après l'indépendance, cette fragilité structurelle est accentuée par l'instabilité politique chronique. Les crises des années 1960, la multiplication des rébellions et l'incapacité des institutions à se consolider durablement empêchent l'émergence d'un appareil sécuritaire professionnel et unifié. Le régime de Mobutu, bien qu'ayant restauré une certaine stabilité apparente, repose sur une centralisation autoritaire et personnalisée du pouvoir, qui affaiblit les institutions au profit de réseaux clientélistes. La violence devient alors un instrument de gouvernement, utilisé de manière sélective pour maintenir l'ordre politique.

Dans ce contexte, la dilution contemporaine du monopole de la violence ne peut être interprétée comme une rupture brutale, mais plutôt comme l'aboutissement d'un processus historique long, marqué par l'incapacité de l'État à s'imposer comme seul détenteur légitime de la force armée.

2. Le M23 : trajectoire, revendications et soutiens régionaux

Le Mouvement du 23 mars (M23) constitue l'un des exemples les plus emblématiques de la recomposition contemporaine des groupes armés en République démocratique du Congo. À la différence de nombreuses milices locales à ancrage communautaire restreint, le M23 se distingue par son degré de structuration militaire, sa capacité de projection territoriale et son inscription explicite dans des dynamiques régionales. Son émergence, sa trajectoire et sa résilience illustrent de manière particulièrement éclairante les limites de la reconstruction étatique congolaise et les ambiguïtés des processus de paix successifs.

Le M23 apparaît officiellement en 2012, dans un contexte marqué par l'échec manifeste de l'intégration des anciens groupes rebelles au sein des Forces armées de la RDC. Il tire son nom de l'accord du 23 mars 2009, signé entre le gouvernement congolais et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), un mouvement rebelle principalement actif au Nord-Kivu. Cet accord visait à mettre fin aux affrontements armés en intégrant les combattants du CNDP dans l'armée nationale et en leur promettant une reconnaissance politique et sécuritaire. Toutefois, la mise en œuvre de ces engagements s'est révélée partielle, inégale et profondément conflictuelle.

Dès les premières années suivant l'accord, des tensions apparaissent entre les anciens cadres du CNDP et l'état-major des FARDC. Les griefs portent notamment sur les conditions d'intégration, les affectations géographiques des officiers, le non-paiement des soldes et l'absence de garanties sécuritaires pour les communautés tutsies congolaises. Ces frustrations, combinées à des rivalités internes et à des intérêts économiques, conduisent à une mutinerie en avril 2012, qui marque la naissance du M23 en tant qu'acteur politico-militaire autonome.

Contrairement à d'autres groupes armés, le M23 adopte dès le départ une rhétorique fortement politisée. Il se présente comme un mouvement de revendication nationale, dénonçant la corruption du régime de Kinshasa, l'inefficacité de l'État et la marginalisation persistante de certaines populations de l'Est. Ce discours, largement relayé dans les médias régionaux, vise à conférer au mouvement une légitimité politique au-delà de la seule logique militaire. Toutefois, cette prétention nationale se heurte rapidement à la réalité de son ancrage territorial limité et à la perception, largement partagée, de son instrumentalisation par des puissances voisines.

Sur le plan militaire, le M23 se distingue par son organisation hiérarchisée, sa discipline relative et sa capacité à mener des opérations coordonnées contre les FARDC. La prise de Goma en novembre 2012 constitue un tournant majeur, tant sur le plan symbolique que stratégique. Pour la première fois depuis la fin officielle des grandes guerres régionales, un groupe rebelle parvient à s'emparer d'une capitale provinciale majeure, mettant en lumière l'extrême vulnérabilité de l'appareil sécuritaire congolais. Cet épisode provoque une onde de choc au niveau régional et international, révélant l'ampleur des soutiens dont bénéficie le mouvement.

La question des soutiens régionaux au M23 constitue l'un des aspects les plus sensibles et les plus débattus de son existence. De nombreux rapports d'experts des Nations unies mettent en évidence l'implication du Rwanda dans l'appui logistique, militaire et stratégique au mouvement, notamment à travers le recrutement, la formation et l'armement des combattants. Ces accusations, bien que systématiquement démenties par Kigali, s'appuient sur des éléments concordants, tels que des témoignages de déserteurs, des analyses balistiques et des observations satellitaires.

Pour le Rwanda, l'implication dans l'Est congolais s'inscrit dans une logique sécuritaire de long terme. Depuis le génocide de 1994, Kigali considère la présence de groupes armés hutus, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), comme une menace existentielle. Le soutien à des mouvements comme le M23 apparaît alors comme un moyen indirect de contenir ces groupes et de maintenir une zone tampon sécuritaire à la frontière congolaise. Cette stratégie, bien que rationnelle du point de vue rwandais, contribue néanmoins à l'instabilité chronique de la région et à la remise en cause de la souveraineté congolaise.

L'Ouganda est également régulièrement cité comme acteur indirect du conflit, bien que son rôle soit souvent présenté comme plus ambigu et opportuniste. Les frontières poreuses, les intérêts économiques et les rivalités régionales font de l'Est congolais un espace d'interactions complexes, où les alliances sont fluctuantes et les engagements souvent déniés publiquement.

Après sa défaite militaire en 2013, consécutive à l'intervention de la Brigade d'intervention de la MONUSCO et à une pression diplomatique accrue sur les soutiens régionaux, le M23 semble temporairement neutralisé. Toutefois, cette disparition apparente ne marque pas la fin du mouvement. Ses cadres se replient en Ouganda et au Rwanda, préservant leurs réseaux, leurs ressources et leur capacité de mobilisation. Cette phase de latence illustre la résilience des groupes armés congolais et les limites des solutions exclusivement militaires.

La résurgence du M23 à partir de 2021 confirme cette analyse. Malgré les accords, les programmes de désarmement et les changements de leadership à Kinshasa, les causes structurelles du conflit demeurent largement intactes. La persistance de l'insécurité, l'absence de réforme profonde du secteur de la sécurité et la marginalisation politique de l'Est congolais offrent au M23 un terrain favorable à sa reconstitution. Sa réapparition s'accompagne d'une intensification des affrontements, de nouveaux déplacements massifs de populations civiles et d'une détérioration des relations diplomatiques entre la RDC et ses voisins.

Le cas du M23 met ainsi en lumière une caractéristique fondamentale du conflit congolais : la capacité des groupes armés à se transformer, à se réinventer et à s'inscrire dans des temporalités longues. Loin d'être des acteurs marginaux ou résiduels, ils constituent des éléments structurants de l'ordre politique et sécuritaire régional. Le M23, par son degré d'organisation, ses soutiens extérieurs et sa longévité, illustre de manière particulièrement frappante la manière dont la violence armée devient un mode de négociation du pouvoir en RDC.

3. Les groupes armés comme formes de protection communautaire et trajectoires de militarisation sociale

Dans de nombreuses zones rurales de l'Est de la République démocratique du Congo, la formation de groupes armés s'inscrit initialement dans une logique de protection communautaire, qui ne peut être comprise indépendamment de l'histoire longue de l'insécurité locale. L'absence chronique de forces de sécurité étatiques efficaces, combinée à la récurrence des violences intercommunautaires et aux incursions de groupes armés étrangers, a progressivement installé un sentiment de vulnérabilité permanente parmi les populations civiles. Dans ce contexte, l'auto-organisation armée apparaît moins comme une anomalie que comme une réponse pragmatique à une situation perçue comme existentielle.

Cette dynamique est particulièrement visible dans les zones frontalières et forestières du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, où la présence de l'État est historiquement faible, voire intermittente. Les populations locales, confrontées à des pillages, des violences sexuelles, des déplacements forcés et à l'appropriation violente des terres, développent des stratégies de défense collective fondées sur des solidarités communautaires préexistantes. La constitution de groupes armés devient alors un prolongement militarisé de structures sociales locales, plutôt qu'une rupture totale avec l'ordre social antérieur.

Les milices Maï-Maï incarnent de manière emblématique cette logique. Leur émergence repose sur un discours de défense des terres ancestrales, de protection des communautés autochtones et de résistance à ce qui est perçu comme une ingérence extérieure, qu'elle soit étrangère ou issue de l'État central. Ce discours s'ancre dans une mémoire historique marquée par la dépossession foncière, les violences coloniales et les conflits postcoloniaux, conférant à la lutte armée une dimension à la fois identitaire et territoriale.

Les Maï-Maï s'appuient également sur des référents culturels et symboliques puissants, qui jouent un rôle central dans la légitimation de la violence. Les pratiques rituelles, les croyances en l'invulnérabilité magique et les figures de chefs charismatiques participent à la construction d'un imaginaire guerrier partagé. Ces éléments ne doivent pas être interprétés comme de simples superstitions, mais comme des dispositifs sociaux de cohésion et de mobilisation. Ils permettent de

transformer des individus souvent marginalisés en acteurs dotés d'une mission collective, inscrite dans un récit de résistance et de protection.

Cependant, cette logique initialement défensive connaît une transformation progressive à mesure que les groupes se structurent et s'inscrivent dans la durée. Ce processus d'institutionnalisation de la violence constitue un tournant décisif. Pour survivre, les groupes armés doivent se doter de ressources matérielles, recruter de nouveaux combattants et assurer leur reproduction organisationnelle. La violence cesse alors d'être uniquement un moyen de protection pour devenir un mode durable d'organisation sociale et politique.

Cette institutionnalisation se manifeste par l'émergence de hiérarchies internes, de règles disciplinaires et de mécanismes de sanction. Les chefs de groupes acquièrent un pouvoir croissant, fondé à la fois sur leur capacité militaire et sur leur contrôle des ressources économiques. Le groupe armé se transforme progressivement en une structure de gouvernance locale, capable d'imposer des normes, de trancher des litiges et de réguler l'accès aux ressources. Cette évolution modifie profondément la relation entre le groupe armé et la communauté qu'il prétend protéger, introduisant des rapports de domination et de dépendance.

La faiblesse des alternatives économiques et politiques joue un rôle déterminant dans ce processus. Dans des régions marquées par la pauvreté structurelle, le chômage massif et l'effondrement des services publics, l'engagement armé offre des perspectives que l'économie légale est incapable de fournir. Pour de nombreux jeunes hommes, rejoindre un groupe armé constitue l'une des rares opportunités d'accéder à un revenu, à une reconnaissance sociale et à un sentiment d'utilité collective. La violence devient ainsi une ressource sociale, permettant de transformer une position de marginalité en un statut valorisé.

Cette dynamique est renforcée par l'absence de canaux politiques inclusifs. L'exclusion des jeunes des processus décisionnels, la corruption des élites locales et l'inefficacité des institutions renforcent le sentiment que la violence est le seul moyen d'être entendu. Dans ce contexte, les groupes armés fonctionnent comme des espaces alternatifs de socialisation politique, où se construisent des formes de leadership, de loyauté et d'identité collective.

Ainsi, ce qui commence comme une stratégie de survie communautaire évolue progressivement vers une militarisation durable des relations sociales. Les groupes armés cessent d'être de simples instruments de protection pour devenir des acteurs centraux de l'ordre local, contribuant à la reproduction de la violence qu'ils prétendaient initialement contenir. Cette trajectoire souligne l'ambivalence fondamentale des milices communautaires en RDC : à la fois produits de l'abandon étatique et facteurs de sa perpétuation.

4. Violence armée, économies locales et logiques de survie

La durabilité des groupes armés en République démocratique du Congo ne peut être comprise sans une analyse approfondie de leur insertion dans les économies locales et régionales. Contrairement à une lecture simplificatrice qui réduirait ces groupes à des acteurs strictement criminels, la littérature académique souligne que les conflits prolongés engendrent des systèmes économiques spécifiques, souvent qualifiés d'« économies de guerre », dans lesquels la violence devient une ressource structurante. Dans le cas congolais, ces économies se développent dans un contexte marqué par l'effondrement des institutions publiques, l'informalisation massive des activités productives et la précarisation durable des conditions de vie.

L'exploitation des ressources naturelles occupe une place centrale dans ces dynamiques. Les provinces orientales de la RDC concentrent une part significative des minerais stratégiques utilisés dans les chaînes de valeur mondiales, notamment l'or, la cassitérite, le coltan et le wolfram. Loin d'être marginale, l'exploitation artisanale de ces ressources constitue un pilier de l'économie locale et une source de subsistance pour des centaines de milliers de personnes. Les groupes armés s'insèrent dans ces circuits en exerçant un contrôle direct ou indirect sur les sites miniers, les routes de transport et les points de commercialisation, transformant ainsi l'accès aux ressources en enjeu militaire et politique.

Ce contrôle ne prend pas toujours la forme d'un pillage brutal et ponctuel. Dans de nombreux cas, les groupes armés mettent en place des systèmes de taxation réguliers, imposant des droits de passage, des redevances sur la production ou des contributions forcées aux populations locales. Ces prélèvements s'inscrivent dans des pratiques routinières, parfois codifiées, qui rappellent les formes élémentaires de fiscalité. Cette institutionnalisation de la prédation contribue à stabiliser temporairement les revenus des groupes armés et à renforcer leur capacité à se maintenir dans la durée.

Cependant, réduire ces pratiques à une simple logique extractive serait insuffisant. Les groupes armés participent également à l'organisation du travail et à la régulation des activités économiques. Sur certains sites miniers, ils définissent les horaires, arbitrent les conflits entre exploitants, sanctionnent les vols et garantissent, de manière relative, la sécurité des échanges. Cette gouvernance armée repose sur la contrainte, mais elle produit aussi une forme d'ordre, souvent perçue par les populations comme plus prévisible que l'intervention erratique ou inexistante de l'État. Dans un contexte d'incertitude permanente, la prévisibilité devient un critère central de légitimité.

Cette situation met en lumière l'ambivalence profonde des économies de guerre congolaises. D'un côté, elles reposent sur la violence, l'exploitation et la coercition. De l'autre, elles répondent à des besoins matériels immédiats et s'inscrivent dans des stratégies de survie collective. Pour de nombreux acteurs locaux, l'économie informelle militarisée constitue la seule alternative à l'extrême pauvreté. Les groupes armés deviennent alors des intermédiaires incontournables, non seulement dans la circulation des ressources, mais aussi dans l'accès à l'emploi, à la protection et à une certaine reconnaissance sociale.

La frontière entre économie légale et économie illégale apparaît dès lors particulièrement poreuse. Les minerais extraits sous contrôle armé intègrent fréquemment des circuits commerciaux formels, via des réseaux de contrebande transfrontalière ou des mécanismes de blanchiment économique. Des acteurs étatiques, à différents niveaux de l'administration, participent parfois à ces circuits, que ce soit par corruption, par collusion ou par simple adaptation à un environnement institutionnel défaillant. Cette imbrication entre acteurs armés, agents de l'État et opérateurs économiques contribue à banaliser la violence et à la rendre structurelle.

Dans cette perspective, la violence armée ne constitue pas seulement un moyen d'enrichissement, mais un mode d'accès à des ressources rares dans un contexte de concurrence extrême. Elle devient un capital économique et politique, permettant aux groupes armés de négocier avec les autorités locales, de s'imposer comme interlocuteurs dans les processus de paix et de s'inscrire dans des rapports de force régionaux. Cette transformation de la violence en ressource durable explique en grande partie la résilience des groupes armés, malgré les opérations militaires et les initiatives de désarmement.

Enfin, l'ancrage des groupes armés dans les économies locales pose un défi majeur aux stratégies de sortie de conflit. Tant que les conditions structurelles de la précarité économique, de l'informalisation et de l'absence de l'État persisteront, la violence continuera d'apparaître comme une option rationnelle pour de nombreux acteurs. La démilitarisation durable de l'Est congolais suppose ainsi non seulement une réforme du secteur de la sécurité, mais également une transformation profonde des conditions économiques et sociales qui rendent la guerre « viable ».

Troisième partie – Ressources naturelles, économie politique et pérennisation du conflit

Chapitre 1 – La géographie des ressources naturelles congolaises

1. Répartition territoriale des ressources stratégiques

La répartition territoriale des ressources stratégiques en République démocratique du Congo constitue l'un des fondements structurels de la conflictualité durable que connaît le pays depuis l'indépendance. Loin d'être uniformément réparties, les richesses minières congolaises se concentrent dans des espaces spécifiques qui correspondent à la fois à des périphéries politiques, à des marges sécuritaires et à des zones de fortes interactions transfrontalières. Cette configuration territoriale particulière transforme les ressources naturelles en objets de pouvoir, dont le contrôle détermine non seulement l'accès à la richesse, mais aussi la capacité à exercer une autorité politique et militaire.

D'un point de vue géologique, la RDC dispose de l'un des sous-sols les plus riches et les plus diversifiés au monde. Selon les estimations de la Banque mondiale et du US Geological Survey, le pays détiendrait environ 50 % des réserves mondiales connues de cobalt, près de 10 % des réserves de cuivre, d'importantes quantités de coltan, ainsi que des gisements significatifs d'or, de diamants industriels et gemmes, d'étain et de tungstène. Toutefois, cette abondance ne se traduit pas par une homogénéité territoriale. Au contraire, elle produit une géographie profondément asymétrique, dans laquelle certaines provinces concentrent l'essentiel de la valeur stratégique du territoire national.

Le sud-est du pays, notamment les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, constitue le cœur minier industriel de la RDC. Cette région, intégrée à la ceinture cuprifère d'Afrique centrale, est exploitée de manière intensive depuis l'époque coloniale. Dès le début du XXe siècle, l'Union Minière du Haut-Katanga avait structuré un modèle extractif fortement capitalisé, orienté vers l'exportation et étroitement lié aux marchés internationaux. Ce modèle s'est perpétué après l'indépendance, sous des formes renouvelées, à travers la Gécamines puis, à partir des années 2000, par l'arrivée massive d'entreprises multinationales, notamment chinoises.

La spécificité du Katanga réside dans le caractère stratégique du cobalt, devenu indispensable aux transitions énergétiques mondiales. Cette ressource confère à la région une centralité géoéconomique qui dépasse largement le cadre congolais. Toutefois, cette centralité s'accompagne d'une fragilisation paradoxale de l'autorité étatique. Les revenus générés par l'exploitation minière restent largement captés par des réseaux politico-économiques restreints, tandis que les populations locales demeurent confrontées à une précarité persistante. Cette dissociation entre richesse territoriale et développement local alimente un sentiment de dépossession qui a historiquement nourri des revendications autonomistes et continue de fragiliser la cohésion nationale.

À l'Est du pays, la logique est différente mais tout aussi déterminante. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et de l'Ituri concentrent des ressources stratégiques dites « de conflit », en raison de leur forte association avec des dynamiques de violence armée. Contrairement au Katanga, l'exploitation y est majoritairement artisanale et informelle. Selon certaines estimations, entre 15 et 20 % de la population de l'Est congolais dépend directement ou indirectement de l'exploitation artisanale des minerais pour sa survie économique. Cette économie minière diffuse s'inscrit dans un environnement marqué par l'absence d'infrastructures, la faiblesse des services publics et l'insécurité chronique.

La localisation de ces ressources dans des zones montagneuses et forestières, souvent difficiles d'accès, renforce l'incapacité de l'État à exercer un contrôle effectif. Les groupes armés exploitent cette configuration géographique pour s'approprier les sites miniers, imposer des taxes illégales et contrôler les routes d'exportation. Cette territorialisation de la violence transforme la ressource en instrument de domination locale, permettant aux acteurs armés de financer leur survie et de se légitimer auprès des populations par la fourniture de services de base.

La proximité des frontières avec le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi joue un rôle central dans cette dynamique. Les minerais extraits dans l'Est de la RDC sont rapidement intégrés à des chaînes d'approvisionnement régionales, souvent via des circuits de contrebande. De nombreuses études ont montré que le coltan et l'or congolais transitent par Kigali, Kampala ou Bujumbura avant d'être exportés vers les marchés internationaux. Cette circulation transfrontalière renforce la dimension régionale du conflit et complique toute tentative de régulation nationale.

L'Ituri, riche en or, illustre de manière emblématique cette logique. Les gisements aurifères de Mongbwalu ou de Djugu ont été au cœur de violences intercommunautaires particulièrement meurtrières, dans lesquelles l'accès à la ressource est devenu un facteur de mobilisation identitaire. L'or, par sa forte valeur ajoutée et sa facilité de transport, constitue une ressource idéale pour le financement de la guerre. Son exploitation illégale contribue à la fois à l'enrichissement des chefs de guerre et à la perpétuation de structures de violence locale.

Dans les provinces du Kasai, la distribution du diamant a façonné une trajectoire spécifique de conflictualité. L'effondrement des structures industrielles, combiné à l'exploitation artisanale, a engendré une économie de prédation qui a alimenté les rébellions locales, notamment lors des crises kasaïennes de 2016-2017. Là encore, la ressource devient un substitut à l'État, structurant des rapports de pouvoir alternatifs.

Cette répartition territoriale des ressources stratégiques s'inscrit dans ce que la littérature qualifie de « malédiction des ressources », mais elle doit être analysée avec nuance. Comme le soulignent des auteurs tels que Philippe Le Billon ou Séverine Autesserre, ce n'est pas la présence des ressources en soi qui engendre le conflit, mais leur inscription dans des contextes institutionnels faibles, marqués par l'exclusion politique et l'absence de mécanismes de redistribution. En RDC, la concentration spatiale des ressources accentue les inégalités territoriales et renforce les logiques centrifuges.

Enfin, la cartographie des ressources congolaises révèle une superposition frappante entre zones minières, zones de présence de groupes armés et zones de faible présence étatique. Cette superposition n'est pas fortuite. Elle résulte d'un processus historique de marginalisation des périphéries, dans lequel l'État s'est davantage comporté comme un prédateur que comme un fournisseur de biens publics. Dans ce contexte, les ressources naturelles deviennent le principal enjeu de luttes locales et régionales, inscrivant la violence dans la durée.

Ainsi, la répartition territoriale des ressources stratégiques en RDC ne constitue pas seulement une donnée économique ou géologique, mais un facteur structurant de la crise étatique. Tant que ces ressources continueront d'être concentrées dans des espaces faiblement gouvernés et insérés dans des circuits économiques transnationaux non régulés, elles demeureront un puissant vecteur de conflictualité et de fragmentation du pouvoir.

2. Ressources minières et attractivité internationale

L'attractivité internationale des ressources minières congolaises constitue l'un des piliers centraux de la conflictualité durable en République démocratique du Congo. Loin de se limiter à une simple logique d'investissement économique, cette attractivité s'inscrit dans une dynamique géopolitique globale où les ressources congolaises sont devenues des éléments stratégiques des rivalités internationales contemporaines. Le sous-sol congolais, par sa richesse exceptionnelle et par la nature critique de certains minerais, place la RDC au cœur des chaînes de valeur mondiales, tout en accentuant sa vulnérabilité politique et sécuritaire.

Depuis la fin de la guerre froide, et plus encore depuis les années 2000, les ressources minières de la RDC ont acquis une importance stratégique renouvelée dans un contexte de mondialisation accélérée et de transition technologique. Le cobalt, le cuivre, le coltan, l'or et, dans une moindre mesure, l'uranium et le lithium, sont désormais considérés comme des minerais essentiels au fonctionnement des économies industrielles avancées. Cette centralité confère à la RDC un rôle structurel dans l'économie mondiale, tout en l'exposant à des formes de prédation économique et politique.

Le cas du cobalt est emblématique. Avec plus de 70 % de la production mondiale, la RDC occupe une position quasi monopolistique sur ce marché stratégique. Le cobalt est indispensable à la fabrication des batteries lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques, les téléphones portables, les ordinateurs et les équipements militaires. Dans un contexte de transition énergétique globale, la demande mondiale de cobalt a connu une augmentation exponentielle, accentuant la pression sur les sites miniers congolais. Cette situation confère à la RDC un levier potentiel considérable, mais dans les faits, ce levier est largement neutralisé par la faiblesse de l'État et par l'asymétrie des rapports de force avec les acteurs internationaux.

Les grandes entreprises minières multinationales jouent un rôle central dans cette attractivité. Historiquement dominé par des entreprises occidentales, le secteur minier congolais a connu, à partir des années 2000, une recomposition profonde marquée par l'entrée massive d'acteurs chinois. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie globale de la Chine visant à sécuriser son approvisionnement en ressources naturelles stratégiques. À travers des entreprises publiques ou semi-publiques, Pékin a investi massivement dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga, souvent en échange de financements d'infrastructures dans le cadre de partenariats dits « gagnant-gagnant ».

Toutefois, cette présence chinoise, loin de constituer une rupture radicale avec les pratiques antérieures, reproduit en grande partie les logiques extractivistes héritées de la période coloniale. Les contrats miniers conclus dans un contexte de faible transparence ont souvent été critiqués pour leur déséquilibre au détriment de l'État congolais. Les retombées fiscales demeurent limitées, tandis que les impacts sociaux et environnementaux sont considérables. Cette situation alimente un sentiment de dépossession parmi les populations locales, renforçant les tensions sociales et les dynamiques de contestation.

Parallèlement à la Chine, les puissances occidentales demeurent profondément impliquées dans l'exploitation indirecte des ressources congolaises. Les entreprises européennes et nord-américaines, bien que parfois absentes physiquement du territoire, interviennent en aval des chaînes d'approvisionnement, notamment dans la transformation et la commercialisation des minerais. Cette configuration permet une externalisation des risques politiques et sécuritaires, tout en maintenant un accès privilégié aux ressources. Ainsi, les minerais extraits dans des conditions souvent illégales ou violentes en RDC se retrouvent intégrés dans des produits finis consommés à l'échelle mondiale.

Cette attractivité internationale s'exerce également à travers des mécanismes financiers et institutionnels. Les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont longtemps encouragé la libéralisation du secteur minier congolais, au nom de l'attractivité des investissements étrangers. Les réformes imposées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ont favorisé l'ouverture du secteur aux capitaux privés, sans que des mécanismes de régulation solides ne soient mis en place. Cette libéralisation asymétrique a contribué à affaiblir davantage la capacité de l'État à contrôler et à redistribuer les revenus miniers.

Dans l'Est du pays, l'attractivité internationale des ressources prend une forme différente mais tout aussi structurante. Les minerais dits « 3T » (étain, tantale, tungstène) ainsi que l'or sont intégrés à des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes, souvent opaques. Malgré les initiatives internationales visant à promouvoir une exploitation « responsable », telles que les mécanismes de traçabilité ou les législations sur les minerais de conflit, les résultats demeurent mitigés. Ces dispositifs ont parfois eu pour effet paradoxal d'exclure les mineurs artisanaux légaux du marché, renforçant ainsi l'économie informelle et les circuits illicites.

L'attractivité des ressources congolaises ne se limite pas aux acteurs économiques. Elle constitue également un facteur central des interventions politiques et sécuritaires étrangères. Plusieurs États voisins ont justifié leur implication dans les conflits congolais par des préoccupations sécuritaires, tout en tirant profit de l'exploitation des ressources. Cette instrumentalisation de la ressource contribue à régionaliser le conflit et à complexifier les tentatives de résolution.

D'un point de vue théorique, cette situation peut être analysée à travers le prisme de l'économie politique internationale des ressources. Des auteurs comme William Reno ou Paul Collier ont montré que, dans des contextes de faible gouvernance, les ressources naturelles tendent à renforcer les logiques de prédation plutôt que de développement. En RDC, l'attractivité internationale du sous-sol ne produit pas une intégration vertueuse à l'économie mondiale, mais une insertion subordonnée, marquée par la dépendance et la vulnérabilité.

Enfin, cette attractivité contribue à la pérennisation du conflit en créant des incitations économiques puissantes à la poursuite de l'instabilité. Tant que la violence permet l'accès privilégié aux ressources, les acteurs armés, mais aussi certains segments des élites politiques et économiques, n'ont que peu d'intérêt à une pacification durable. La ressource devient ainsi non seulement un enjeu du conflit, mais l'un de ses principaux moteurs structurels.

En définitive, l'attractivité internationale des ressources minières congolaises révèle un paradoxe fondamental : plus la RDC est intégrée aux dynamiques économiques mondiales, plus sa souveraineté effective est fragilisée. Cette contradiction constitue l'un des nœuds centraux de la crise congolaise et explique, en grande partie, la difficulté à transformer l'abondance naturelle en un levier de paix et de développement.

3. Vulnérabilités étatiques et absence de régulation

L'absence de régulation efficace des ressources naturelles en République démocratique du Congo ne saurait être réduite à un déficit abstrait de capacités administratives. Elle se manifeste de manière concrète et quotidienne dans le fonctionnement même des institutions censées encadrer le secteur extractif. Les ministères, les régies financières, les services techniques et les forces de sécurité

participent, volontairement ou non, à un système hybride où la norme officielle coexiste avec des pratiques informelles largement tolérées. Cette hybridation institutionnelle constitue l'un des traits les plus saillants de la vulnérabilité étatique congolaise.

Le ministère des Mines, le Cadastre minier, les services de contrôle environnemental et les régies fiscales sont théoriquement chargés de superviser l'attribution des permis, le respect des normes et la perception des taxes. En pratique, ces administrations souffrent d'un sous-financement chronique, d'un manque de formation technique et d'une politisation extrême des nominations. Les postes stratégiques sont souvent attribués selon des logiques clientélistes, transformant les fonctions de régulation en opportunités de rente. Dans ce contexte, la règle devient négociable et l'exception se généralise.

Cette situation est particulièrement visible dans l'Est du pays, où l'État n'exerce qu'une souveraineté fragmentée. Dans de nombreuses zones minières, les représentants de l'administration ne disposent ni des moyens coercitifs ni de la légitimité sociale nécessaires pour imposer les règles. Ils sont souvent contraints de composer avec les groupes armés, les chefs coutumiers ou les autorités locales informelles. Cette cohabitation forcée aboutit à une gouvernance minière « négociée », dans laquelle la légalité formelle est subordonnée à des rapports de force locaux.

Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), censées garantir la sécurité du territoire et des ressources, jouent un rôle ambigu dans ce système. Loin d'agir exclusivement comme un instrument de l'État central, certaines unités militaires se sont intégrées aux économies locales de prédation. Des rapports onusiens ont régulièrement documenté l'implication de militaires dans l'exploitation illégale de minerais, la taxation informelle des sites miniers et la protection de réseaux de contrebande. Cette militarisation de l'économie extractive illustre l'effondrement du monopole étatique de la violence et la transformation de l'appareil sécuritaire en acteur économique à part entière.

Cette dynamique s'inscrit dans une logique plus large de « privatisation de la sécurité », dans laquelle la protection des sites miniers est assurée par une mosaïque d'acteurs armés, publics et privés. Les entreprises minières, confrontées à l'incapacité de l'État à garantir la sécurité, recourent à des sociétés de sécurité privées ou à des arrangements informels avec des forces locales. Ces pratiques renforcent la fragmentation de l'autorité et contribuent à délégitimer davantage l'État aux yeux des populations.

La vulnérabilité étatique est également exacerbée par la porosité des frontières congolaises. Les capacités limitées de contrôle douanier facilitent la sortie illégale des minerais, privant l'État de recettes fiscales substantielles. Cette perte de revenus affaiblit encore la capacité de l'État à financer ses institutions, créant un cercle vicieux où l'absence de régulation nourrit la fragilité budgétaire, qui elle-même empêche toute amélioration de la régulation.

Sur le plan fiscal, la dépendance de l'État congolais aux recettes minières accentue les tensions. Alors que le secteur extractif représente une part importante du potentiel économique du pays, sa contribution effective au budget national reste relativement faible. Cette situation s'explique par l'évasion fiscale, les exonérations excessives accordées aux investisseurs et la corruption endémique. L'État se trouve ainsi dans une position paradoxale : riche en ressources, mais pauvre en capacités financières, ce qui limite son autonomie politique et sa capacité d'action.

La vulnérabilité institutionnelle se manifeste enfin par l'incapacité de l'État à arbitrer les conflits sociaux liés à l'exploitation minière. Les litiges fonciers, les déplacements de populations, les atteintes

environnementales et les conditions de travail précaires alimentent des tensions locales souvent violentes. Faute de mécanismes crédibles de résolution des conflits, ces tensions dégénèrent fréquemment en affrontements armés ou en mobilisations communautaires, renforçant l'instabilité générale.

D'un point de vue théorique, cette situation illustre ce que Joel Migdal qualifie de « weak state–strong society », où l'État est incapable d'imposer ses règles face à des acteurs locaux organisés. Elle renvoie également aux analyses de Charles Tilly sur la formation de l'État, selon lesquelles la capacité à extraire des ressources et à fournir de la sécurité est au cœur de la consolidation étatique. En RDC, l'échec de cette dynamique historique explique la persistance d'un État formel dépourvu de souveraineté effective sur ses ressources stratégiques.

Enfin, l'absence de régulation ne doit pas être interprétée uniquement comme un dysfonctionnement. Elle constitue également un mode de gouvernance informel, dans lequel l'ambiguïté institutionnelle permet la coexistence d'intérêts divergents. Cette « gouvernance par le flou » profite à une multiplicité d'acteurs, tant nationaux qu'internationaux, qui tirent avantage de l'opacité et de la fragmentation du pouvoir. Dans ce contexte, la réforme de la régulation minière apparaît moins comme un problème technique que comme un enjeu profondément politique.

En définitive, les vulnérabilités étatiques et l'absence de régulation des ressources naturelles en RDC ne sont pas des anomalies temporaires, mais les produits d'un système de pouvoir durablement structuré autour de la prédation et de la fragmentation. Tant que ce système ne sera pas remis en cause par une transformation profonde des rapports entre État, ressources et société, la richesse du sous-sol congolais continuera d'alimenter l'instabilité plutôt que la reconstruction nationale.

4. Contexte géographique

L'analyse du contexte géographique congolais gagne à être replacée dans une perspective comparative, afin de mettre en lumière ce qui relève de spécificités locales et ce qui s'inscrit dans des dynamiques plus générales propres aux États riches en ressources naturelles. À cet égard, la RDC présente à la fois des traits communs avec d'autres États extractifs et des singularités qui expliquent l'intensité et la durée exceptionnelles de ses conflits.

Comparée à des pays comme l'Angola, le Nigeria ou le Soudan du Sud, la RDC se distingue par la dispersion spatiale de ses ressources stratégiques. Là où l'Angola concentre l'essentiel de sa rente pétrolière dans des zones offshore relativement sécurisées, et où le Nigeria peut s'appuyer sur un appareil sécuritaire fortement militarisé dans le delta du Niger, la RDC fait face à une pluralité de bassins extractifs éclatés sur l'ensemble du territoire. Cette dispersion complique toute tentative de contrôle centralisé et favorise l'émergence de systèmes locaux de prédation, souvent autonomes vis-à-vis du pouvoir central.

La localisation des ressources dans des zones frontalières constitue un facteur aggravant. Les provinces orientales de la RDC se situent à l'interface de plusieurs espaces régionaux historiquement instables. Cette situation géographique favorise l'imbrication des conflits locaux avec des enjeux sécuritaires régionaux. Les groupes armés exploitent cette configuration pour se replier de part et d'autre des frontières, bénéficier de soutiens extérieurs et écouler les ressources extraites vers des

marchés internationaux via des pays voisins. La géographie frontalière devient ainsi un levier stratégique majeur dans la pérennisation des économies de guerre.

Cette dimension transfrontalière ne se limite pas aux groupes armés non étatiques. Les États voisins de la RDC ont, à différents moments, intégré la géographie congolaise dans leurs propres stratégies sécuritaires et économiques. Les interventions militaires rwandaises et ougandaises à la fin des années 1990 et au début des années 2000 ont montré comment la proximité géographique pouvait être mobilisée pour justifier une présence armée durable, officiellement motivée par des impératifs sécuritaires, mais largement imbriquée dans des logiques de contrôle des ressources. La géographie congolaise devient alors un espace de projection de souverainetés concurrentes.

L'enclavement de nombreuses zones minières renforce également la dépendance des populations locales à l'égard des acteurs armés. Dans des territoires où l'État est absent ou perçu comme lointain, les groupes armés remplissent des fonctions quasi étatiques : sécurisation des sites, arbitrage des conflits, organisation du travail minier et redistribution minimale des revenus. Cette gouvernance armée s'ancre profondément dans l'espace local, façonnée par les contraintes géographiques et les réseaux de circulation existants. La géographie contribue ainsi à naturaliser la présence de ces acteurs, rendant leur éviction d'autant plus complexe.

L'infrastructure défaillante constitue un autre élément central de cette analyse spatiale. L'absence de routes praticables, de chemins de fer fonctionnels et de liaisons aériennes régulières entrave la capacité de l'État à intervenir rapidement dans les zones de crise. À l'inverse, cette situation favorise l'émergence de circuits logistiques informels, souvent contrôlés par des acteurs armés ou des réseaux criminels. La maîtrise de ces routes clandestines confère un pouvoir stratégique considérable, permettant de contrôler les flux de minerais, de biens de consommation et d'armes.

La géographie climatique et environnementale joue également un rôle non négligeable. Les saisons des pluies, longues et intenses, rendent certaines zones totalement inaccessibles pendant plusieurs mois, limitant les opérations militaires conventionnelles et les interventions humanitaires. Cette contrainte saisonnière est intégrée dans les stratégies des groupes armés, qui adaptent leurs offensives et leurs déplacements en fonction du calendrier climatique. Le temps et l'espace deviennent ainsi des ressources tactiques à part entière.

Sur le plan symbolique, la géographie contribue à façonner les représentations du pouvoir et de l'État. L'éloignement physique de Kinshasa alimente un sentiment de marginalisation dans les provinces orientales, renforçant les discours de défiance à l'égard du centre. Cette fracture spatiale se traduit par une fragmentation de l'imaginaire national, où l'État apparaît moins comme une entité protectrice que comme un acteur abstrait, voire prédateur. Les groupes armés exploitent ces représentations pour légitimer leur présence et leur contrôle territorial.

D'un point de vue théorique, cette analyse rejoint les travaux de la géopolitique critique, qui considèrent l'espace non comme un simple support, mais comme une construction sociale et politique. La géographie congolaise, loin d'être neutre, est produite et reproduite par les pratiques des acteurs en conflit. Les routes, les frontières, les zones minières et les forêts deviennent des enjeux de pouvoir, investis de significations stratégiques et économiques.

Enfin, la compréhension du contexte géographique est indispensable pour analyser les limites des interventions internationales. Les missions de maintien de la paix, malgré des effectifs importants et des mandats robustes, se heurtent aux contraintes spatiales du territoire congolais. La dispersion des

cadre, la violence armée ne représente pas uniquement un moyen politique, mais devient un mode de production et de redistribution des ressources, profondément enraciné dans les dynamiques sociales et territoriales du pays.

L'économie de guerre congolaise repose sur une articulation complexe entre acteurs armés, élites locales, réseaux commerciaux transnationaux et marchés mondiaux. Elle se nourrit à la fois de la faiblesse de l'État, de la richesse du sous-sol et de l'intégration asymétrique de la RDC dans l'économie mondiale. Cette économie parallèle, mais largement tolérée, voire encouragée par certains acteurs, contribue à la pérennisation du conflit en créant des incitations matérielles puissantes à la poursuite de la violence.

1. Les modes de financement des groupes armés

Les groupes armés opérant en RDC ont développé une grande diversité de mécanismes de financement, adaptés aux contraintes locales et aux opportunités offertes par l'environnement géographique et économique. Contrairement à une vision simpliste qui les présenterait comme des entités uniquement prédatrices, ces groupes mettent en place de véritables systèmes économiques, combinant extraction de ressources, taxation, commerce et parfois prestations de services.

L'exploitation directe des ressources naturelles constitue l'un des principaux modes de financement. Dans les zones minières de l'Est, les groupes armés contrôlent l'accès aux sites d'extraction, organisent le travail des mineurs artisanaux et imposent des taxes sur la production. Cette fiscalité parallèle, souvent structurée et régulière, permet de générer des revenus stables. L'or, en particulier, occupe une place centrale en raison de sa forte valeur, de sa facilité de transport et de la difficulté à en tracer l'origine. Le coltan, la cassitérite et le wolframite jouent également un rôle important dans certaines régions.

À ces revenus miniers s'ajoutent des pratiques de taxation des populations locales. Les groupes armés prélèvent des droits de passage sur les routes, les marchés et les points de contrôle, transformant l'espace qu'ils contrôlent en une source continue de revenus. Cette fiscalité coercitive s'inscrit dans une logique de territorialisation du pouvoir, où le contrôle de l'espace permet la captation de ressources économiques. Dans certains cas, ces prélèvements sont perçus par les populations comme une forme de contribution en échange d'une sécurité relative, illustrant l'ambiguïté des relations entre civils et groupes armés.

Le commerce de biens de consommation, licites ou illicites, constitue une autre source de financement. Les groupes armés participent aux circuits de contrebande transfrontalière, facilitant l'acheminement de produits agricoles, de carburant, d'armes ou de biens manufacturés. Ces échanges s'appuient sur des réseaux commerciaux préexistants, souvent hérités de l'époque coloniale ou des économies informelles développées sous le régime de Mobutu. La guerre ne crée pas ces réseaux ex nihilo, mais les réoriente et les intensifie.

Les enlèvements contre rançon, le pillage et le vol de bétail complètent ce dispositif économique, en particulier dans les zones rurales. Bien que moins structurés que l'exploitation minière, ces modes de financement contribuent à la diversification des sources de revenus et renforcent la résilience économique des groupes armés. Cette diversification permet de réduire la dépendance à une seule ressource et d'adapter les stratégies économiques aux évolutions du contexte sécuritaire.

D'un point de vue théorique, ces pratiques illustrent le passage d'une économie de rébellion idéologique à une économie de prédation rationalisée, telle que décrite par Paul Collier et Anke Hoeffler. Toutefois, le cas congolais montre les limites de cette approche strictement économiciste. Les motivations politiques, identitaires et sécuritaires restent présentes, mais elles sont profondément imbriquées dans des logiques matérielles qui rendent la fin du conflit coûteuse pour des multiples.

2. Exploitation illégale des ressources et chaînes d'approvisionnement internationales

L'économie de guerre congolaise ne peut être comprise sans une analyse fine des chaînes d'approvisionnement internationales qui relient les zones de conflit aux marchés mondiaux. Les ressources extraites illégalement en RDC s'insèrent dans des circuits commerciaux transnationaux complexes, impliquant une multitude d'intermédiaires, d'entreprises et d'États. Cette intégration globale confère à l'économie de guerre une dimension systémique, dépassant largement le cadre national.

Les minerais issus des zones de conflit sont généralement exportés vers les pays voisins, où ils sont mélangés à des productions locales et légalisés par des mécanismes de blanchiment administratif. Les frontières poreuses facilitent ces flux, permettant aux minerais congolais de rejoindre les marchés internationaux sous une origine falsifiée. Cette pratique est particulièrement répandue pour l'or, dont la traçabilité reste extrêmement limitée malgré les efforts de régulation internationale.

Les chaînes d'approvisionnement sont caractérisées par une forte asymétrie d'information. Les entreprises en aval, situées dans les pays industrialisés, bénéficient de matières premières à faible coût, tandis que les coûts sociaux et environnementaux de l'extraction sont supportés par les populations locales. Cette dissociation spatiale entre production et consommation contribue à l'invisibilisation de la violence, rendant l'économie de guerre socialement acceptable dans les pays consommateurs.

Les initiatives internationales visant à assainir ces chaînes, telles que les mécanismes de certification ou les obligations de diligence raisonnable, ont produit des résultats mitigés. Si certaines ont permis de réduire la visibilité des minerais de conflit sur les marchés formels, elles ont également eu pour effet de déplacer les flux vers des circuits encore plus informels et opaques. En RDC, ces politiques ont parfois marginalisé davantage les mineurs artisanaux, sans pour autant démanteler les réseaux criminels structurés.

Cette situation met en lumière le rôle ambivalent des normes internationales. Présentées comme des outils de pacification, elles peuvent paradoxalement renforcer l'économie de guerre en accentuant les inégalités entre acteurs capables de se conformer aux exigences réglementaires et ceux qui en sont exclus. L'économie de guerre congolaise s'adapte ainsi en permanence aux tentatives de régulation, démontrant une capacité d'innovation institutionnelle remarquable.

3. Rôle des élites locales et captation des rentes

Les élites locales occupent une place centrale dans la structuration et la pérennisation de l'économie de guerre en RDC. Qu'elles soient politiques, militaires, administratives ou coutumières, ces élites agissent souvent comme des courtiers entre les groupes armés, les populations locales et les réseaux

commerciaux transnationaux. Leur position stratégique leur permet de capter une part significative des rentes générées par l'exploitation des ressources.

Dans de nombreux cas, les élites locales entretiennent des relations ambivalentes avec les groupes armés, oscillant entre coopération, tolérance et confrontation. Cette flexibilité relationnelle constitue une stratégie de survie politique dans un environnement instable. En facilitant l'accès aux ressources ou en offrant une protection politique, elles contribuent à la normalisation de l'économie de guerre et à son inscription dans les structures locales de pouvoir.

La captation des rentes s'opère également à travers l'appareil étatique. Des agents de l'administration, des forces de sécurité et des responsables politiques participent activement aux circuits économiques illicites, transformant l'État en acteur de l'économie de guerre plutôt qu'en instance de régulation. Cette situation renforce la thèse de l'État prédateur, dans lequel la frontière entre public et privé est profondément brouillée.

D'un point de vue analytique, cette dynamique renvoie aux travaux sur le néo-patrimonialisme et la gouvernance hybride. L'économie de guerre congolaise ne se situe pas en marge de l'État, mais au cœur même de ses modes de fonctionnement. Elle repose sur une redistribution sélective des ressources, destinée à maintenir des alliances politiques et à stabiliser des équilibres de pouvoir locaux.

En définitive, l'économie de guerre en République démocratique du Congo ne saurait être appréhendée comme une anomalie temporaire. Elle constitue un système structuré, profondément enraciné dans les dynamiques historiques, géographiques et politiques du pays. Tant que les incitations économiques à la violence persisteront, toute tentative de pacification durable restera fragile et réversible.

4. Interdépendance entre violence armée et économie locale

L'une des spécificités majeures du conflit congolais réside dans l'imbrication structurelle entre violence armée et économie locale, au point que la distinction entre sphère militaire et sphère civile devient largement artificielle. Contrairement aux conflits interétatiques classiques, où l'économie est subordonnée à l'effort de guerre, la République démocratique du Congo présente une configuration inverse : la violence armée est progressivement devenue une condition de fonctionnement de l'économie locale¹. Cette dynamique confère au conflit un caractère endémique, auto-entretenu, et explique en grande partie sa longévité exceptionnelle.

Dans les provinces orientales de la RDC, notamment le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, la violence armée structure l'ensemble des relations économiques quotidiennes. Les groupes armés ne se contentent pas de perturber l'activité économique : ils l'organisent, la régulent et en captent les bénéfices. Comme l'a montré David Keen, la guerre peut produire des « gagnants », même lorsque la société dans son ensemble s'appauvrit². En RDC, cette logique est particulièrement visible à l'échelle locale, où la violence devient un facteur de redistribution économique sélective.

L'absence chronique de l'État, combinée à l'effondrement des services publics, a créé un vide institutionnel que les groupes armés ont progressivement investi. Ceux-ci assurent des fonctions traditionnellement régaliennes : sécurisation des routes commerciales, arbitrage des conflits fonciers, régulation des marchés et contrôle des flux de marchandises. Cette situation conduit à une forme de gouvernance armée, dans laquelle la coercition remplace le droit, mais où une certaine prévisibilité

économique est néanmoins maintenue³. Pour les populations locales, cette gouvernance violente peut apparaître comme un moindre mal face à l'anomie totale.

L'économie agricole constitue un terrain d'observation privilégié de cette interdépendance. Dans de nombreuses zones rurales, les cycles de production sont directement conditionnés par les rapports de force armés. Les groupes armés imposent des taxes sur les récoltes, exigent des contributions en nature ou réquisitionnent des terres. Toutefois, ils peuvent également protéger certaines exploitations contre les pillages concurrents ou les incursions d'autres groupes. Cette ambivalence crée une relation de dépendance asymétrique entre producteurs agricoles et acteurs armés, où la violence devient un facteur de sécurisation économique relative⁴.

Les choix productifs des paysans sont profondément influencés par l'insécurité. Les cultures nécessitant des investissements à long terme, comme le café ou le cacao, sont souvent délaissées au profit de cultures vivrières à cycle court, plus résilientes face aux déplacements forcés. Cette adaptation contrainte contribue à la stagnation économique des régions concernées et renforce leur dépendance à l'économie informelle et à la protection armée. La violence armée façonne ainsi la structure même de l'économie locale.

Dans le secteur minier artisanal, l'interdépendance entre économie et violence atteint un niveau particulièrement élevé. Les groupes armés contrôlent l'accès aux sites miniers, organisent le travail des creuseurs et fixent les règles de commercialisation. Comme l'a montré la littérature sur les « mining enclaves », ces sites fonctionnent comme des micro-territoires autonomes, où l'autorité repose sur la capacité à exercer la violence plutôt que sur une légitimité institutionnelle⁵. Les mineurs, souvent issus de populations déplacées, acceptent cette domination en échange d'un accès aux ressources et d'une protection minimale.

Cette relation n'est pas seulement coercitive : elle est aussi économique. Les groupes armés fournissent parfois des outils, avancent des fonds ou facilitent l'écoulement de la production vers les marchés régionaux. En retour, ils prélèvent une part substantielle de la valeur produite, captant ainsi la rente minière locale. Cette économie de guerre minière s'insère dans des chaînes d'approvisionnement transnationales, reliant les économies locales congolaises aux marchés mondiaux des matières premières⁶.

-
1. Mary Kaldor, *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Stanford University Press, 2012.
 2. David Keen, *The Economic Functions of Violence in Civil Wars*, Oxford University Press, 1998.
 3. Thomas Trefon, *Congo's Environmental Paradox*, Zed Books, 2016.
 4. Séverine Autesserre, *The Trouble with the Congo*, Cambridge University Press, 2010.
 5. Philippe Le Billon, « The Political Ecology of War », *Political Geography*, vol. 20, 2001.
 6. United Nations Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo, rapports successifs, 2001–2003.

L'interdépendance entre violence et économie locale s'étend également aux activités commerciales. Les commerçants, transporteurs et intermédiaires jouent un rôle central dans la circulation des biens entre zones contrôlées par différents groupes armés. Ces acteurs civils développent des stratégies d'adaptation sophistiquées, négociant des accords tacites avec plusieurs groupes afin de sécuriser leurs activités. La violence devient alors une variable intégrée aux coûts de transaction, au même titre que le transport ou la logistique⁷.

Cette imbrication remet en cause la vision normative d'une économie locale uniquement victime de la guerre. Comme le souligne Carolyn Nordstrom, la guerre engendre ses propres formes d'ordre économique, souvent invisibles aux analyses institutionnelles classiques⁸. En RDC, l'économie locale ne survit pas malgré la violence, mais en partie grâce à elle. Cette réalité complique considérablement les stratégies de sortie de conflit, car la démilitarisation brutale de ces espaces risquerait de provoquer un effondrement économique immédiat.

Les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) illustrent parfaitement cette difficulté. De nombreux combattants rejoignent les groupes armés non par idéologie, mais parce que ceux-ci offrent des opportunités économiques, un statut social et une protection que l'économie civile ne peut garantir. Tant que les économies locales resteront structurées autour de la violence, les incitations à la remobilisation persisteront, rendant les processus de paix extrêmement fragiles⁹.

Enfin, cette interdépendance a des effets durables sur les structures sociales et politiques locales. Elle favorise l'émergence d'élites économiques issues de la guerre, redéfinit les hiérarchies sociales et banalise l'usage de la violence comme ressource économique. La guerre cesse alors d'être perçue comme une parenthèse tragique pour devenir un mode ordinaire de régulation économique et sociale. Cette banalisation constitue l'un des principaux obstacles à la reconstruction de l'État et à la pacification durable de la République démocratique du Congo.

L'interdépendance entre violence armée et économie locale en République démocratique du Congo s'inscrit dans une temporalité longue, marquée par une continuité historique entre les formes coloniales d'extraction coercitive et les pratiques contemporaines de prédation armée. Comme l'ont souligné plusieurs historiens du Congo, notamment Crawford Young, les modes d'exploitation violente du travail et des ressources mis en place durant la période léopoldienne ont durablement façonné les rapports entre autorité, économie et coercition¹⁰. La violence économique n'est donc pas une innovation de la période post-1994, mais une réactivation de schémas structurels profondément enracinés.

7. Janet MacGaffey, *The Real Economy of Zaire*, University of Pennsylvania Press, 1991.

8. Carolyn Nordstrom, *Shadows of War*, University of California Press, 2004.

9. Mats Berdal & David Malone (dir.), *Greed and Grievance*, Lynne Rienner Publishers, 2000.

10. Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, Yale University Press, 1994.

Dans les zones de conflit, la violence agit comme un mécanisme de sélection économique. Les acteurs capables de composer avec l'insécurité ; commerçants mobiles, intermédiaires informels, réseaux diasporiques; parviennent à prospérer, tandis que les acteurs économiques les plus vulnérables sont marginalisés ou contraints à l'exil. Cette sélection renforce les inégalités locales et contribue à la concentration des richesses entre les mains d'acteurs liés, directement ou indirectement, aux groupes armés. L'économie locale devient ainsi une économie de rente violente, où l'accès à la richesse dépend de la proximité avec les détenteurs de la force armée¹¹.

Les déplacements forcés de populations, loin de désorganiser complètement l'économie locale, participent paradoxalement à sa reconfiguration. Les populations déplacées internes, estimées à plus de six millions à l'échelle nationale selon les données récentes des Nations unies, constituent une main-d'œuvre disponible, flexible et peu coûteuse¹². Cette vulnérabilité extrême alimente les économies minières artisanales et agricoles contrôlées par des groupes armés ou des élites locales militarisées. La violence produit ainsi les conditions sociales de sa propre reproduction économique.

L'interdépendance entre économie et violence se manifeste également dans la structuration spatiale des territoires. Les zones les plus riches en ressources naturelles sont aussi celles où la fragmentation armée est la plus intense. Cette corrélation n'est pas fortuite. Le contrôle de la violence permet le contrôle du territoire, et le contrôle du territoire permet l'accès aux ressources. Comme le note Philippe Le Billon, la géographie des conflits contemporains est indissociable de la géographie des ressources¹³. En RDC, la carte des groupes armés se superpose largement à celle des gisements miniers, des axes commerciaux et des zones agricoles stratégiques.

Dans ce contexte, la violence devient un instrument de gestion économique locale. Elle sert à éliminer les concurrents, à discipliner la main-d'œuvre et à sécuriser les flux de marchandises. Cette fonction économique de la violence est particulièrement visible dans les conflits intergroupes, souvent présentés comme ethniques mais dont les enjeux économiques sont centraux. L'ethnicisation du conflit constitue fréquemment une stratégie de mobilisation permettant de légitimer l'accès exclusif à certaines ressources ou territoires¹⁴.

Cette dynamique contribue à l'émergence de ce que certains auteurs qualifient de « marchés de la violence », dans lesquels différents acteurs armés entrent en concurrence pour offrir des services de protection, d'accès aux ressources ou de régulation des échanges¹⁵. Dans ces marchés, la violence devient une marchandise, soumise à des logiques d'offre et de demande. Les populations locales, bien que contraintes, participent à ces marchés en choisissant, lorsque cela est possible, les arrangements sécuritaires les moins coûteux ou les plus prévisibles.

11. Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 2006.

12. UNHCR / OCHA, *Democratic Republic of the Congo: Internal Displacement Overview, rapports annuels récents*.

13. Philippe Le Billon, *Geopolitics of Resource Wars*, Routledge, 2013.

14. René Lemarchand, *The Dynamics of Violence in Central Africa*, University of Pennsylvania Press, 2009

L'économie locale se transforme alors en une économie profondément militarisée, où la survie dépend de la capacité à naviguer entre différents acteurs armés. Cette situation favorise l'émergence d'une culture économique de l'adaptation permanente, marquée par la négociation informelle, la corruption et l'évitement des institutions étatiques. Comme l'a montré Janet MacGaffey dès les années 1980, cette informalisation massive n'est pas un simple symptôme de la crise, mais un mode de fonctionnement rationnel dans un contexte d'effondrement étatique¹⁶.

Les tentatives de reconstruction économique post-conflit se heurtent directement à cette réalité. Les projets de développement, fondés sur des hypothèses de stabilité et de légalité, peinent à s'implanter dans des espaces où la violence constitue une ressource économique centrale. En l'absence d'alternatives crédibles, la démilitarisation de l'économie locale apparaît non seulement difficile, mais potentiellement déstabilisatrice. Cette contradiction explique en partie l'échec des approches technocratiques de la paix, qui sous-estiment la rationalité économique de la violence¹⁷.

Enfin, l'interdépendance entre violence armée et économie locale a des implications majeures pour la souveraineté de l'État congolais. En déléguant de facto la gestion économique de vastes territoires à des acteurs armés, l'État perd non seulement le contrôle de ses ressources, mais aussi sa capacité à structurer un contrat social. La fiscalité armée remplace la fiscalité publique, la protection privée supplante la sécurité nationale, et l'autorité coercitive devient la principale source de légitimité. Cette situation correspond à ce que William Reno décrit comme un « État fantôme », présent symboliquement mais absent matériellement¹⁸.

Ainsi, loin d'être un simple effet collatéral du conflit, l'interdépendance entre violence armée et économie locale constitue l'un des piliers centraux de la conflictualité congolaise. Tant que cette économie politique de la violence ne sera pas profondément transformée, toute paix restera fragile, négociée et réversible.

15. Georg Elwert, « Markets of Violence », *Ethnology*, vol. 38, no 4, 1999.

16. Janet MacGaffey, *Entrepreneurs and Parasites*, Cambridge University Press, 1987.

17. Roland Paris, *At War's End*, Cambridge University Press, 2004.

18. William Reno, *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner Publishers, 1998.

Quatrième partie – La communauté internationale face à l’impasse congolaise

Cette quatrième partie analyse le rôle de la communauté internationale dans la gestion du conflit congolais, en mettant en évidence les limites structurelles des interventions extérieures, l’incapacité à produire une paix durable et les contradictions d’un maintien de la paix sans règlement politique profond. La RDC apparaît ainsi comme un terrain d’expérimentation des opérations internationales, révélateur à la fois de leur évolution doctrinale et de leurs impasses.

Chapitre 1 – La MONUSCO et les limites du maintien de la paix en RDC

1. Genèse et évolution du mandat de la MONUSCO

La présence des Nations unies en République démocratique du Congo s’inscrit dans une temporalité longue, singulière et presque inédite dans l’histoire du maintien de la paix internationale. Elle débute dès l’accession du pays à l’indépendance en 1960, dans un contexte de décolonisation accélérée, de rivalités de la guerre froide et d’effondrement rapide de l’autorité étatique. Le déploiement de l’Opération des Nations unies au Congo (ONUC), entre 1960 et 1964, constitue à cet égard un moment fondateur, tant pour l’histoire politique congolaise que pour l’évolution doctrinale des opérations de maintien de la paix.

L’ONUC est souvent considérée comme la première grande opération coercitive de l’ONU. Elle marque une rupture avec la conception initiale du maintien de la paix fondée sur le consentement des parties, la neutralité et le non-recours à la force, en dehors de la légitime défense. Face à l’effondrement de l’État congolais, aux sécessions régionales, aux ingérences étrangères et aux luttes de pouvoir internes, l’ONU se voit contrainte d’intervenir au-delà d’une simple mission d’observation. Cette intervention révèle dès les origines les ambiguïtés fondamentales de l’action internationale dans un État nouvellement souverain : comment préserver l’intégrité territoriale d’un pays sans se substituer à son autorité politique ? Comment maintenir la paix sans arbitrer les conflits internes de pouvoir ? Ces tensions structurantes n’ont jamais disparu et se retrouvent, sous des formes renouvelées, dans les missions ultérieures.

Après le retrait de l’ONUC en 1964, la RDC – alors Zaïre – connaît plusieurs décennies d’absence d’intervention onusienne directe, malgré l’autoritarisme du régime de Mobutu et la dégradation progressive de l’État. Ce retrait relatif de l’ONU ne signifie pas une stabilisation durable, mais plutôt une mise en suspens des crises, qui éclatent de nouveau avec une intensité accrue à la fin des années 1990. L’effondrement du régime mobutiste, les guerres du Congo et l’implication directe ou indirecte de nombreux États voisins plongent le pays dans un conflit d’une ampleur exceptionnelle, tant par sa dimension régionale que par son coût humain et humanitaire.

C’est dans ce contexte que l’ONU revient massivement en RDC avec la création de la MONUC en 1999, transformée en MONUSCO en 2010. Contrairement à l’ONUC, cette nouvelle mission s’inscrit

dans un environnement international post-guerre froide, marqué par la multiplication des conflits intra-étatiques, la centralité des enjeux humanitaires et l'affirmation progressive du principe de responsabilité de protéger. Le mandat de la MONUC, initialement limité à l'observation du cessez-le-feu et à l'appui aux accords de paix, va rapidement s'élargir pour intégrer des missions de plus en plus complexes et intrusives.

Cette extension progressive des mandats traduit une transformation profonde de la doctrine des opérations de maintien de la paix. La MONUSCO ne se contente plus de surveiller des lignes de front : elle est chargée de protéger les civils, d'appuyer l'organisation d'élections, de participer à la réforme du secteur de la sécurité, de renforcer l'autorité de l'État et, fait inédit, de neutraliser activement des groupes armés par l'usage de la force. Cette évolution est juridiquement rendue possible par une interprétation extensive de l'article 39 de la Charte des Nations unies, qui autorise le Conseil de sécurité à qualifier une situation de menace contre la paix et à adopter des mesures coercitives.

Toutefois, cette transformation doctrinale soulève une contradiction majeure : alors que les mandats de la MONUSCO se rapprochent de plus en plus de fonctions régaliennes, l'État congolais demeure structurellement faible, fragmenté et contesté. L'ONU se trouve ainsi investie d'une responsabilité croissante dans la gestion de la sécurité et de la gouvernance, sans disposer pour autant de la légitimité politique nécessaire à une véritable refondation étatique. Cette situation crée une forme de substitution partielle de l'acteur international à l'État, tout en maintenant formellement le principe de souveraineté nationale.

Dans cette perspective, la RDC apparaît comme un véritable laboratoire doctrinal des opérations de maintien de la paix. Peu de pays ont connu une telle diversité d'interventions onusiennes, allant de l'opération coercitive de type quasi-militaire des années 1960 à la mission multidimensionnelle intégrée du XXI^e siècle. La RDC a ainsi permis aux Nations unies d'expérimenter successivement l'interposition classique, la consolidation de la paix, l'imposition partielle de la paix, puis l'intégration de dimensions humanitaires, sociales et politiques au cœur même des mandats sécuritaires.

Ce caractère expérimental conduit certains auteurs à considérer la RDC comme le terrain d'émergence des opérations de paix dites de « quatrième génération ». Ces dernières se distinguent des modèles précédents par leur approche holistique du conflit, intégrant non seulement la dimension militaire, mais également les causes structurelles de la violence : pauvreté, exclusion politique, économie de guerre, effondrement institutionnel. Toutefois, l'expérience congolaise montre également les limites de cette ambition. L'élargissement des mandats n'a pas été accompagné d'une capacité équivalente à transformer les rapports de pouvoir locaux ni à restaurer durablement le contrat social entre l'État et les populations.

Ainsi, loin d'être un simple théâtre d'intervention, la RDC constitue un espace central de réflexion sur les contradictions du maintien de la paix contemporain. Elle révèle les tensions entre souveraineté et intervention, entre sécurité et légitimité politique, entre stabilisation à court terme et transformation structurelle à long terme. En ce sens, l'histoire de la présence onusienne en RDC ne se limite pas à une succession de missions, mais s'impose comme une clé de lecture essentielle pour comprendre l'évolution, les impasses et les perspectives futures des opérations de maintien de la paix des Nations unies.

L'engagement des Nations unies en République démocratique du Congo repose sur une architecture juridique complexe, issue de la Charte des Nations unies et progressivement réinterprétée au fil des crises contemporaines. À l'origine, la Charte ne prévoyait pas explicitement les opérations de

maintien de la paix telles qu'elles se sont développées après 1945. Ces dernières sont nées d'une pratique pragmatique du Conseil de sécurité, souvent qualifiée de « chapitre VI et demi », située à mi-chemin entre le règlement pacifique des différends et les mesures coercitives prévues par le Chapitre VII.

Dans le cas congolais, cette ambiguïté juridique est particulièrement marquée. Dès l'ONUC, l'ONU a été amenée à dépasser le strict cadre du consentement des parties, principe fondateur du maintien de la paix classique. L'intervention onusienne s'est justifiée par la nécessité de préserver l'intégrité territoriale d'un État nouvellement indépendant et de prévenir une internationalisation du conflit dans le contexte de la guerre froide. Déjà, le Conseil de sécurité mobilise une interprétation extensive de ses prérogatives, ouvrant la voie à une pratique interventionniste qui sera approfondie plusieurs décennies plus tard.

Avec la création de la MONUC en 1999, puis sa transformation en MONUSCO en 2010, le fondement juridique des opérations onusiennes en RDC bascule clairement dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, relatif à l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression. Le Conseil de sécurité qualifie explicitement la situation en RDC de menace à la paix et à la sécurité internationales, en raison notamment de la dimension régionale du conflit, de la circulation transfrontalière des groupes armés et de l'ampleur des violations des droits humains.

Ce recours au Chapitre VII confère à la MONUSCO un mandat robuste, incluant l'autorisation d'user de la force au-delà de la légitime défense. Juridiquement, cette évolution marque une rupture fondamentale avec la doctrine classique du maintien de la paix. La mission n'est plus seulement un instrument de stabilisation passive, mais un acteur doté de prérogatives coercitives, chargé non seulement de protéger les civils, mais aussi de neutraliser des groupes armés considérés comme une menace persistante.

Cependant, cette robustesse juridique soulève une première contradiction majeure : l'ONU agit au nom de la souveraineté de l'État congolais tout en exerçant, de facto, certaines de ses fonctions régaliennes. La MONUSCO contribue à la sécurisation du territoire, à l'organisation du processus électoral et à la réforme des forces armées, autant de domaines qui relèvent traditionnellement de la compétence exclusive de l'État. Cette situation révèle une tension profonde entre le principe de souveraineté, consacré par l'article 2 §1 de la Charte, et la pratique interventionniste du Conseil de sécurité.

Cette tension est encore accentuée par l'intégration progressive de la responsabilité de protéger (Responsibility to Protect – R2P) dans le cadre normatif des interventions internationales. Adoptée lors du Sommet mondial de 2005, la R2P repose sur l'idée selon laquelle la souveraineté implique une responsabilité première de l'État de protéger sa population contre les crimes de masse, génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et nettoyage ethnique. Lorsque l'État concerné n'en a pas la capacité ou la volonté, cette responsabilité est susceptible d'être transférée à la communauté internationale.

La RDC constitue l'un des terrains les plus emblématiques de l'application implicite, sinon explicite, de cette doctrine. Les violences massives commises contre les civils, les déplacements forcés, les violences sexuelles à grande échelle et l'effondrement de l'autorité étatique ont régulièrement été invoqués pour justifier le renforcement du mandat de la MONUSCO. La protection des civils devient ainsi non seulement un objectif opérationnel, mais également un impératif normatif fondé sur la R2P.

Toutefois, l'expérience congolaise met en lumière les limites et les ambiguïtés de cette doctrine. D'un point de vue juridique, la responsabilité de protéger ne crée pas une obligation automatique d'intervention militaire. Elle repose sur une gradation des réponses, allant de la prévention à l'action collective, sous l'autorité exclusive du Conseil de sécurité. Or, en RDC, l'application de la R2P s'est traduite par une intervention prolongée, sans perspective claire de sortie, ni transformation structurelle des causes du conflit.

Cette situation soulève une question fondamentale : jusqu'où la communauté internationale peut-elle se substituer à un État défaillant sans remettre en cause le principe même de souveraineté sur lequel repose l'ordre international ? En RDC, la R2P semble avoir justifié une présence internationale durable, sans pour autant permettre la reconstitution d'un État pleinement capable d'assumer sa responsabilité première envers sa population. La protection devient ainsi une fin en soi, détachée d'un projet politique de refondation étatique.

En outre, l'usage du Chapitre VII dans le cadre de la MONUSCO révèle une asymétrie normative. Si le Conseil de sécurité autorise l'usage de la force pour protéger les civils, il ne dispose pas des moyens juridiques ou politiques pour imposer une gouvernance légitime et inclusive. Le droit international permet l'intervention, mais ne garantit pas la construction de la paix. Cette dissociation entre capacité d'intervention et incapacité de transformation constitue l'un des paradoxes centraux du maintien de la paix contemporaine.

Ainsi, la RDC met en évidence une extension progressive du droit international de la sécurité collective, marquée par l'élargissement des mandats onusiens, l'affirmation de la protection des civils et l'intégration de la responsabilité de protéger. Mais elle révèle simultanément les limites de ce cadre normatif face à des conflits enracinés dans des dynamiques politiques, sociales et économiques profondes. Le cas congolais invite dès lors à une réflexion critique sur l'avenir du droit des opérations de paix, en soulignant la nécessité de repenser l'articulation entre légalité, légitimité et efficacité des interventions internationales.

2. Protection des civils et contraintes opérationnelles

La protection des civils constitue aujourd'hui le cœur du mandat de la MONUSCO et illustre la transformation profonde des opérations de maintien de la paix dans les contextes de conflits intra étatiques prolongés. Dans l'Est de la République démocratique du Congo depuis la fin des années 1990 les violences contre les populations civiles ont atteint une ampleur exceptionnelle massacres systématiques déplacements forcés violences sexuelles à grande échelle et ciblage direct des communautés ont imposé à la communauté internationale de repenser la manière dont elle intervient Les Nations unies ont répondu à ces violences par l'élargissement progressif des mandats onusiens qui n'ont cessé de passer de missions d'observation et d'interposition à des missions multidimensionnelles intégrant protection des civils réforme du secteur de la sécurité appui au processus électoral et neutralisation des groupes armés

La mise en œuvre de cette protection s'avère toutefois extrêmement complexe Les dimensions géographiques sociales et politiques du territoire congolais multiplient les contraintes Le pays couvre plus de deux millions de kilomètres carrés et ses frontières sont poreuses avec neuf États voisins Les groupes armés se déplacent fréquemment et opèrent selon des logiques locales régionales et transnationales Les Casques bleus doivent couvrir des zones immenses avec des moyens limités en termes de mobilité et d'infrastructure alors que la population civile est dispersée dans des régions difficiles d'accès Cette situation rend la distinction entre acteurs armés et civils particulièrement

délicate et expose la mission à des critiques lorsqu'elle ne parvient pas à empêcher des massacres ou des exactions

La faiblesse structurelle de l'État congolais renforce ces difficultés. Les forces armées nationales souvent mal formées, insuffisamment équipées et parfois impliquées dans des violations des droits humains obligent la MONUSCO à intervenir sur des missions qui relèveraient normalement de l'autorité souveraine. Le paradoxe est alors permanent : L'ONU agit pour protéger la population mais collabore avec un État dont certaines composantes peuvent constituer une menace pour ces mêmes populations. Cette situation révèle une tension fondamentale entre le principe de souveraineté et les impératifs de protection internationale qui structure aujourd'hui le maintien de la paix contemporain.

Sur le plan opérationnel, la MONUSCO se retrouve le plus souvent dans une posture réactive. Les crises éclatent de manière soudaine et les forces onusiennes doivent intervenir après l'éclatement des violences, faute de moyens de renseignement adaptés et de capacités de déploiement rapide. Cette réactivité contribue à une perception persistante d'inefficacité voire d'impuissance auprès des populations locales et de la communauté internationale, renforçant la défiance et l'impression que les Casques bleus ne font qu'observer les violences plutôt que de les prévenir.

Cette expérience met en lumière la limite de ce que l'on pourrait appeler la politique des moyens. La mission mobilise jusqu'à vingt mille Casques bleus et a consommé plus de quinze milliards de dollars depuis le début des années 2000. Elle dispose d'hélicoptères de transport et d'attaque, de drones de surveillance, de bases avancées et d'unités spécialisées telles que la Brigade d'intervention. Mais ces moyens matériels et financiers considérables ne garantissent pas la pacification durable. La persistance des violences dans l'Est du pays démontre que la stabilité ne peut se réduire à une question de ressources. La protection des civils exige également de comprendre les dynamiques locales, les rapports de force, la légitimité des autorités locales, les rivalités intercommunautaires et les circuits économiques de la guerre.

Le caractère expérimental des opérations en RDC montre que les interventions militaires doivent impérativement être articulées avec des stratégies politiques et institutionnelles. Le renforcement de la présence militaire et logistique seul ne suffit pas à créer une paix durable. L'ONU protège mais ne construit pas l'État. Les missions prolongées de la MONUSCO traduisent ainsi ce que certains chercheurs appellent la paix administrative ou la stabilisation minimale, où les populations survivent mais où la transformation politique et sociale est absente.

Sur le plan sociopolitique, la MONUSCO joue un rôle de substitution partielle à l'État. L'ONU assure des fonctions régaliennes telles que la sécurité, la supervision électorale et la réforme des forces armées. Ce rôle met en lumière la dépendance structurelle de la RDC à l'égard de la communauté internationale et révèle l'extraversion de l'État tel que décrite par la sociologie politique africaine. L'État congolais survit en partie grâce aux ressources internationales sans renforcer sa souveraineté interne et sa légitimité.

La dimension juridique de ces interventions est tout aussi importante. La MONUSCO agit sur la base de résolutions du Conseil de sécurité adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, qualifiant la situation en RDC de menace contre la paix et la sécurité internationales. Cette base juridique autorise l'usage de la force non seulement en légitime défense mais également pour neutraliser des groupes armés menaçant les civils. La RDC illustre ainsi la mutation doctrinale des opérations de maintien de la paix, où la force coercitive est désormais combinée avec des missions civiles et humanitaires.

Parallèlement la RDC est un terrain emblématique de la mise en œuvre de la responsabilité de protéger R2P adoptée lors du Sommet mondial de 2005 Les violences massives et la défaillance de l'État ont justifié l'intervention internationale L'objectif n'est plus seulement de stabiliser mais de protéger Les limites apparaissent toutefois clairement La R2P ne confère pas un droit automatique d'intervention et sa mise en œuvre prolongée en RDC révèle l'incapacité des mécanismes internationaux à assurer la transformation politique et institutionnelle de l'État L'intervention devient une fin en soi détachée de la reconstruction étatique

Enfin le cas congolais met en évidence la tension entre légalité et légitimité La MONUSCO dispose d'un mandat légal robuste mais elle rencontre des limites pratiques et politiques considérables La mission peut protéger mais ne peut imposer un projet politique inclusif ni résoudre les causes profondes du conflit Cette contradiction structurelle souligne l'impasse du maintien de la paix traditionnel et la nécessité de repenser les interventions internationales vers un modèle intégré et durable les opérations de quatrième génération qui combinent protection immédiate, reconstruction institutionnelle et traitement des causes structurelles de la violence

La MONUSCO opère dans un environnement où les contraintes logistiques et stratégiques sont tout simplement monumentales Le territoire congolais couvre plus de deux millions de kilomètres carrés et se caractérise par une géographie extrêmement hétérogène combinant forêts tropicales denses montagnes et zones marécageuses La mobilité terrestre y est rendue difficile par l'absence quasi totale d'infrastructures fiables de transport et par l'insécurité permanente sur les axes routiers Les Casques bleus doivent se déplacer sur des routes souvent impraticables ou non sécurisées ce qui limite leur capacité à réagir rapidement aux crises et crée une dépendance forte vis à vis des moyens aériens Les hélicoptères de transport et d'attaque les drones de surveillance et les bases avancées constituent alors des outils essentiels pour pallier ces contraintes mais leur utilisation est elle-même limitée par les conditions météorologiques, le coût opérationnel et les risques techniques

La dispersion des populations civiles dans des zones reculées et souvent isolées accentue cette difficulté Les villages et camps de déplacés peuvent être localisés à plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres de la base la plus proche ce qui rend la protection directe extrêmement complexe La MONUSCO est ainsi confrontée à un dilemme structurel : déployer suffisamment de forces pour couvrir efficacement les zones sensibles tout en maintenant la capacité de concentration opérationnelle nécessaire pour neutraliser des groupes armés mobiles et souvent bien organisés La multiplicité des acteurs armés (milices locales, groupes transfrontaliers et factions dissidentes) rend la planification stratégique extrêmement difficile et nécessite des capacités de renseignement avancées souvent insuffisantes sur le terrain

Sur le plan sociopolitique l'expérience de la MONUSCO met en évidence la tension entre légitimité internationale et légitimité locale Les missions prolongées ont conduit à une forme d'externalisation partielle de la souveraineté L'ONU assume des fonctions régaliennes telles que la sécurité, la supervision électorale et la réforme des forces armées nationales Dans ce cadre l'État congolais dépend de facto des ressources et de l'expertise internationales pour exercer ses fonctions de base Ce phénomène renforce l'extraversion de l'État tel que l'ont analysé de nombreux sociologues africains et met en lumière la fragilité de sa légitimité aux yeux de ses propres citoyens

Cette situation crée une perception ambivalente chez les populations locales d'un côté la MONUSCO est vue comme un acteur capable d'empêcher certains massacres et de protéger des vies de l'autre elle

est considérée comme une présence étrangère intrusive incapable de résoudre durablement les conflits. La frustration liée aux échecs répétés dans la neutralisation des groupes armés, dans la sécurisation des zones ou dans la protection des populations accentue la défiance à l'égard de la mission et par extension à l'égard de l'État congolais. Ce constat souligne le paradoxe du maintien de la paix contemporain : la force légale et matérielle de l'ONU ne garantit pas automatiquement sa légitimité sur le terrain.

La dimension juridique de l'intervention renforce ces paradoxes. Les résolutions du Conseil de sécurité fondées sur le Chapitre VII de la Charte des Nations unies confèrent à la MONUSCO la légalité pour protéger les civils et neutraliser des groupes armés mais elles ne fournissent aucun instrument pour créer ou légitimer durablement une autorité politique locale. La responsabilité de protéger (R2P) introduite en 2005 constitue une extension normative de cette logique. L'ONU est autorisée à intervenir lorsque l'État est incapable de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou le nettoyage ethnique. En RDC, la R2P a justifié l'élargissement des mandats et la mobilisation de moyens considérables mais l'application prolongée de cette doctrine révèle l'incapacité du cadre normatif à transformer les structures étatiques et politiques à long terme.

Ces éléments convergent pour illustrer la nécessité d'une nouvelle approche doctrinale. Les expériences congolaises ont conduit à conceptualiser ce que l'on appelle aujourd'hui les opérations de paix de quatrième génération. Ces opérations ne se limitent plus à la protection immédiate des civils mais cherchent à articuler de manière intégrée sécurité, consolidation institutionnelle et traitement des causes structurelles de la violence. L'objectif est de dépasser la logique de la « politique des moyens » pour intégrer simultanément des dimensions politiques, sociales et économiques. Une telle approche suppose une coordination étroite entre acteurs militaires, civils, humanitaires et gouvernementaux, ainsi qu'une compréhension fine des dynamiques locales et régionales.

La RDC illustre à cet égard les limites et les potentialités de cette démarche. La présence prolongée et massive de la MONUSCO a permis d'expérimenter de nouveaux dispositifs tels que la Brigade d'intervention, les mécanismes de protection rapprochée, la coopération avec les autorités locales et la mise en œuvre de programmes de consolidation de la paix sur le terrain. Toutefois, elle montre également les contradictions intrinsèques de ces OMP de quatrième génération. La protection immédiate ne garantit pas la légitimité politique, la puissance matérielle ne remplace pas la souveraineté, et la présence internationale prolongée peut parfois accentuer la dépendance structurelle de l'État plutôt que renforcer sa capacité à exercer ses fonctions.

En conclusion, la MONUSCO apparaît comme un laboratoire opérationnel et doctrinal pour le maintien de la paix contemporaine. L'ensemble des contraintes logistiques, stratégiques et sociopolitiques qu'elle rencontre souligne les limites des doctrines classiques et la nécessité de penser les OMP de manière intégrée. L'expérience congolaise montre que la sécurité des populations doit être combinée avec la consolidation institutionnelle et le traitement des causes structurelles de la violence et que seule cette articulation peut offrir une perspective de paix durable. La RDC est ainsi devenue le terrain privilégié d'une réflexion sur l'évolution normative, juridique et opérationnelle du maintien de la paix et constitue une référence incontournable pour la formulation des futures doctrines internationales.

3. Relations avec l'État congolais et perceptions locales

Les relations entre la MONUSCO et l'État congolais constituent l'un des aspects les plus ambivalents et structurants de l'expérience du maintien de la paix en RDC. La mission opère officiellement à la demande du gouvernement, conformément aux principes traditionnels du maintien de la paix qui reposent sur le consentement de l'État hôte. Cette coopération formelle confère à la MONUSCO une légitimité juridique, consolidée par les résolutions du Conseil de sécurité adoptées sous le Chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui qualifient la situation en RDC de menace contre la paix et la sécurité internationales. Le gouvernement congolais bénéficie ainsi de moyens et de capacités qu'il ne pourrait mobiliser seul : Casques bleus pour la protection des populations, expertise technique pour la réforme du secteur de la sécurité, assistance logistique pour la supervision des élections et financement de programmes humanitaires et socio-économiques.

Cependant, derrière cette coopération se cache une dépendance structurelle profonde de l'État congolais. La MONUSCO supplée à de nombreuses fonctions régaliennes que l'État n'assume pas pleinement ou n'assume qu'incomplètement. La sécurisation du territoire, la protection des populations civiles, le contrôle des zones de conflit et même la supervision des processus électoraux sont assurés en grande partie par la mission onusienne. Cette dépendance traduit ce que les sociologues politiques africains désignent comme l'extraversion de l'État, c'est-à-dire la capacité d'un État à s'appuyer sur des ressources et des institutions internationales pour maintenir son autorité. L'État congolais subsiste ainsi, mais sa souveraineté effective est limitée par la présence internationale, ce qui crée une tension structurelle entre autonomie formelle et dépendance opérationnelle.

Cette asymétrie engendre des tensions implicites entre les autorités congolaises et la MONUSCO. Si le gouvernement formalise son soutien et coopère avec la mission, il peut percevoir cette dernière comme un acteur qui limite sa capacité à exercer une souveraineté pleine sur le territoire national. La MONUSCO détient des prérogatives opérationnelles robustes, y compris le recours à la force pour neutraliser des groupes armés, ce qui lui confère un pouvoir d'action sur le terrain qui dépasse parfois celui des autorités nationales. Cette situation crée un équilibre instable où le gouvernement congolais partage des responsabilités de sécurité qu'il n'est pas en mesure d'assumer seul, mais où la MONUSCO ne peut se substituer totalement à lui sans remettre en cause sa légitimité politique et le principe de souveraineté.

Du point de vue des populations locales, la perception de la MONUSCO est également profondément ambivalente. Dans les zones rurales et reculées, où la présence de l'État est souvent inexistante ou symbolique, les habitants voient dans la mission un acteur capable de protéger des vies dans un contexte de violences extrêmes et de déplacements massifs. L'intervention rapide de la mission dans certaines crises, la présence constante de patrouilles et de bases avancées, et la protection rapprochée des civils dans les zones de conflit démontrent une capacité opérationnelle que les forces nationales ne peuvent égaler. La MONUSCO est alors perçue comme un garant temporaire de sécurité, indispensable à la survie des populations.

Pourtant, cette perception positive est tempérée par une série de frustrations et de critiques. La mission est régulièrement accusée d'agir de manière réactive plutôt que préventive, d'intervenir après que des massacres ou des déplacements massifs ont déjà eu lieu. La dispersion des villages et des camps de déplacés dans des zones difficilement accessibles, combinée à la porosité des frontières et à la mobilité des groupes armés, limite la capacité de la mission à assurer une protection systématique. Cette insuffisance perçue renforce la méfiance locale et alimente la perception d'une ONU lointaine et

parfois inefficace, qui protège ponctuellement mais ne transforme pas les conditions structurelles de la violence.

La présence prolongée et visible de la MONUSCO influence également la légitimité de l'État congolais. Dans certaines situations, la mission renforce la crédibilité du gouvernement en sécurisant des zones instables et en encadrant des processus électoraux, ce qui légitime indirectement son autorité. Mais dans d'autres contextes, lorsque la mission semble suppléer de manière répétée à l'action étatique, elle renforce l'idée que l'État est incapable de protéger ses citoyens par lui-même, accentuant la dépendance et fragilisant la souveraineté perçue de l'État aux yeux des populations.

Cette ambivalence est aggravée par le cadre juridique et doctrinal des interventions. La MONUSCO opère sur la base du Chapitre VII, ce qui lui confère la légalité pour user de la force et neutraliser les groupes armés, mais ces prérogatives ne suffisent pas à générer une autorité politique durable. L'introduction de la responsabilité de protéger (R2P) ajoute une dimension normative : l'ONU peut intervenir lorsque l'État est incapable de protéger ses populations contre les crimes de masse. En RDC, la R2P a légitimé l'élargissement des mandats et l'intervention robuste de la MONUSCO, mais elle a montré ses limites, car la protection devient une fin en soi, détachée de la construction d'un État capable de gouverner et de réguler ses propres conflits.

Finalement, les relations entre la MONUSCO, l'État congolais et les populations locales traduisent une interaction complexe de légitimité, de souveraineté et de perception sociale. La mission onusienne doit simultanément soutenir l'État, protéger les civils et maintenir sa neutralité, tout en faisant face à des fractures sociales profondes, à la mobilité des groupes armés et à la faiblesse structurelle des institutions. Cette situation crée un équilibre précaire où la protection à court terme est possible mais la transformation durable du système politique et social reste hors de portée. La MONUSCO et l'État congolais sont ainsi pris dans une dynamique d'interdépendance asymétrique, illustrant la difficulté de construire une paix durable lorsque l'autorité étatique est fragilisée et lorsque la perception locale alterne entre gratitude, frustration et méfiance.

En ce sens, la RDC constitue un terrain unique d'expérimentation pour les OMP de quatrième génération, qui cherchent à combiner protection immédiate, consolidation institutionnelle et traitement des causes structurelles de la violence. La relation complexe entre la MONUSCO et l'État congolais, ainsi que la perception locale fluctuante, permettent d'identifier les tensions entre légalité et légitimité, intervention internationale et souveraineté nationale, et urgence humanitaire et transformation politique à long terme. Ces tensions sont au cœur des débats doctrinaux contemporains sur l'avenir du maintien de la paix et sur les limites des missions multidimensionnelles dans des États fragiles.

4. Les ambiguïtés du maintien de la paix sans règlement politique

Le cas de la République démocratique du Congo met en évidence de manière particulièrement éclairante les limites structurelles du maintien de la paix lorsqu'il n'est pas articulé à un règlement politique global et inclusif. Depuis la reprise des opérations onusiennes à partir de 1999, les Nations unies ont déployé des moyens humains, financiers et logistiques sans précédent dans l'histoire des opérations de maintien de la paix. Pourtant, malgré la robustesse croissante des mandats et l'élargissement progressif des missions confiées à la MONUSCO, la violence armée persiste, se reconfigure et s'inscrit dans une temporalité longue. Cette situation révèle une ambiguïté centrale : la

paix est maintenue sans être véritablement construite, et la sécurité est administrée sans transformation durable de l'ordre politique.

Le maintien de la paix en RDC repose essentiellement sur une logique de stabilisation. L'objectif prioritaire consiste à contenir les violences, à limiter les affrontements de grande ampleur et à protéger les populations civiles contre les exactions des groupes armés. Cette approche répond à une urgence humanitaire réelle, marquée par des massacres de masse, des déplacements forcés et des violations systématiques des droits humains. Toutefois, cette stabilisation sécuritaire ne s'accompagne pas d'un règlement politique capable de traiter les causes profondes du conflit. Les rivalités entre élites politiques, la fragmentation du pouvoir, la marginalisation de certaines régions, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la faiblesse chronique des institutions étatiques demeurent largement intactes.

L'absence de règlement politique confine ainsi la MONUSCO à un rôle de gestion permanente de crise. La mission agit dans un environnement où les conflits armés ne sont pas des anomalies temporaires mais des phénomènes structurels intégrés au fonctionnement du système politique et économique. Les groupes armés remplissent souvent des fonctions de contrôle territorial, de protection communautaire ou d'accès aux ressources, fonctions que l'État n'assume pas de manière effective. Dans ce contexte, le maintien de la paix ne met pas fin à la violence, il en régule les manifestations les plus extrêmes. Cette régulation contribue paradoxalement à normaliser une instabilité durable, dans laquelle la guerre ne disparaît pas mais devient chronique et fragmentée.

Cette situation révèle une contradiction fondamentale du maintien de la paix contemporaine. Les mandats onusiens sont de plus en plus robustes, autorisant l'usage de la force et la neutralisation des groupes armés, mais ils restent politiquement limités. La MONUSCO peut sécuriser des zones, soutenir les forces armées congolaises et accompagner des processus électoraux, mais elle ne dispose ni de la légitimité ni des instruments nécessaires pour imposer une refondation politique de l'État. Le maintien de la paix intervient ainsi dans un espace intermédiaire, où il est trop coercitif pour être perçu comme neutre, mais insuffisamment politique pour transformer les rapports de pouvoir.

L'ambiguïté est également normative. Les résolutions du Conseil de sécurité confèrent à la MONUSCO une légalité internationale forte, fondée sur le Chapitre VII de la Charte des Nations unies. Cette légalité autorise une action robuste au nom de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, elle ne se traduit pas automatiquement par une légitimité politique auprès des acteurs nationaux et locaux. La mission est juridiquement fondée à agir, mais son action reste extérieure au champ de la souveraineté populaire congolaise. Elle ne peut ni définir les priorités politiques nationales ni arbitrer durablement les conflits de pouvoir internes. Cette dissociation entre légalité internationale et légitimité interne alimente une perception ambivalente de la présence onusienne.

La responsabilité de protéger accentue encore cette ambiguïté. En RDC, cette doctrine a justifié l'élargissement des mandats et la priorité accordée à la protection des civils face à des crimes de masse. Toutefois, la R2P repose sur l'idée d'une intervention temporaire destinée à pallier l'incapacité de l'État. Or, en l'absence de règlement politique et de reconstruction institutionnelle effective, cette temporalité exceptionnelle tend à devenir permanente. La protection des civils devient un objectif autonome, détaché de toute stratégie de sortie. Le maintien de la paix se transforme alors en une présence durable qui protège sans refonder, stabilise sans transformer et assiste sans autonomiser.

Cette absence de règlement politique a également des effets directs sur la relation entre la MONUSCO, l'État congolais et les populations. Le gouvernement bénéficie du soutien sécuritaire et

financier de la mission, mais cette assistance renforce en même temps sa dépendance vis-à-vis de la communauté internationale. L'État conserve une souveraineté formelle, mais sa capacité à exercer une autorité effective sur l'ensemble du territoire reste limitée. Pour les populations locales, cette situation est source de frustration. La MONUSCO est attendue comme un acteur capable de mettre fin aux violences, mais elle apparaît incapable de produire une paix durable. L'État, quant à lui, est perçu comme absent ou impuissant, renforçant le sentiment d'abandon et de défiance.

Plus profondément, l'expérience congolaise montre que le maintien de la paix ne peut se substituer à un processus politique endogène de construction de l'État. La paix ne peut être imposée de l'extérieur ni maintenue indéfiniment par des moyens militaires et humanitaires. Elle suppose un contrat social, une redistribution du pouvoir, une réforme des institutions et une reconnaissance des dynamiques locales de gouvernance. En l'absence de ces transformations, le maintien de la paix demeure un instrument de gestion de l'instabilité plutôt qu'un levier de résolution du conflit.

Ainsi, l'ambiguïté du maintien de la paix en RDC ne réside pas uniquement dans ses insuffisances opérationnelles, mais dans le décalage structurel entre ses objectifs sécuritaires et l'absence de règlement politique. La MONUSCO maintient une paix relative sans être en mesure de construire un ordre politique stable. Cette situation explique la durée exceptionnelle de la présence onusienne, la récurrence des crises et la difficulté à envisager un retrait sans risque de replongée dans des violences massives. Le cas congolais illustre de manière exemplaire les limites du maintien de la paix lorsqu'il n'est pas adossé à une transformation politique profonde et durable.

Chapitre 2 – Les acteurs internationaux et la dépendance structurelle de l'État congolais

1. Le FMI et la Banque mondiale : réformes économiques et fragilisation étatique

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale constituent les principales institutions financières internationales issues des accords de Bretton Woods de juillet 1944. Le FMI est chargé d'assurer la stabilité du système monétaire international par la surveillance macroéconomique des États membres, l'assistance financière conditionnelle et la diffusion de normes économiques considérées comme nécessaires à la stabilité financière. La Banque mondiale composée principalement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement intervient quant à elle dans le financement du développement à long terme la reconstruction post-conflit et les réformes institutionnelles. En République démocratique du Congo ces deux institutions ont exercé une influence décisive sur les politiques économiques et budgétaires de l'État dès l'indépendance mais de manière particulièrement structurante à partir des années 1970 et surtout après la reprise de leur coopération avec Kinshasa au début des années 2000.

Les premières interventions majeures du FMI en RDC alors Zaïre remontent à la crise économique de la décennie 1970 consécutive à la zaïrianisation de 1973 et à l'effondrement des cours des matières premières. En 1976 le gouvernement de Mobutu Sese Seko signe un premier accord de confirmation avec le FMI afin de faire face à la crise de balance des paiements et à l'endettement extérieur croissant. Ce programme est suivi par d'autres accords en 1979, 1981, 1983 et 1987 assortis de conditionnalités strictes portant sur la dévaluation du zaïre la réduction des dépenses publiques la libéralisation des prix et la restructuration des entreprises publiques telles que la Gécamines l'Office

national des transports et la Société nationale d'électricité. Ces programmes visent officiellement à restaurer la discipline budgétaire et la croissance mais ils contribuent en pratique à affaiblir durablement les capacités administratives de l'État en réduisant les effectifs, la masse salariale et les investissements publics.

La Banque mondiale accompagne ces ajustements par des prêts sectoriels et des programmes de réforme administrative dès la fin des années 1970 notamment dans les secteurs minier agricole et des transports. Toutefois la mauvaise gouvernance, la corruption systémique et la captation des ressources par les élites politiques conduisent à une suspension progressive de l'aide dans les années 1990. La rupture de la coopération internationale atteint son paroxysme entre 1991 et 2001 période durant laquelle l'État congolais est quasiment exclu du système financier international en raison des arriérés de paiement et de l'instabilité politique.

La reprise des relations avec le FMI et la Banque mondiale intervient en 2001 après l'arrivée au pouvoir de Joseph Kabila dans un contexte de sortie progressive de la guerre régionale. En juin 2001 le FMI met en place un programme de référence suivi en 2002 par un Staff Monitored Program destiné à rétablir la crédibilité macroéconomique du pays. En 2009 la RDC signe un programme triennal soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance condition préalable à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés obtenue en juillet 2010. Cette initiative permet l'annulation de plus de douze milliards de dollars de dette extérieure en échange d'engagements précis en matière de gestion des finances publiques de transparence budgétaire et de réformes structurelles.

Dans ce cadre, le FMI exerce une influence directe sur la politique budgétaire et monétaire congolaise. Les lois de finances annuelles sont élaborées sous la supervision des missions du FMI qui fixent des plafonds stricts de dépenses notamment en matière de masse salariale et de subventions. La Banque centrale du Congo est réformée afin de renforcer son indépendance formelle et sa mission de lutte contre l'inflation souvent au détriment du financement de l'économie réelle. Ces mesures contribuent à une stabilisation macroéconomique relative mais elles limitent fortement la capacité de l'État à investir dans les fonctions régaliennes essentielles telles que la sécurité, la justice, l'administration territoriale et les services sociaux de base.

La Banque mondiale joue un rôle central dans la reconstruction post-conflit à travers une série de projets structurants. Dès 2002 elle finance le Emergency Economic and Social Réunification Support Project visant à restaurer l'unité administrative du pays. En 2004 le Transitional Support for Economic Recovery Credit soutient la remise en fonctionnement des ministères clés. À partir de 2007 elle participe au Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant de conflits à l'Est de la RDC connu sous l'acronyme STAREC mis en œuvre en coordination avec le gouvernement congolais et les partenaires internationaux. En 2010 le projet PROMINES est lancé afin d'améliorer la gouvernance du secteur minier artisanal et industriel et d'accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

Ces projets reposent largement sur une logique de gouvernance par projets caractérisée par la création d'unités de gestion autonomes financées par les bailleurs. Cette architecture institutionnelle contourne les ministères et affaiblit la capacité de l'État à planifier et coordonner ses politiques publiques. L'action publique devient fragmentée dépendante de financements extérieurs et soumise aux priorités des institutions internationales. Cette fragmentation renforce la dépendance structurelle de l'État congolais et empêche la consolidation d'une administration nationale forte et cohérente.

Sur le plan social, les politiques d'ajustement et de discipline budgétaire ont des conséquences durables. La réduction des dépenses publiques et la compression de la fonction publique ont contribué à la dégradation des services de santé, d'éducation et de sécurité. L'État se retire de larges segments du territoire laissant place à des acteurs non étatiques y compris des groupes armés des ONG et des entreprises privées qui assurent des fonctions de régulation sociale. Cette situation alimente la défiance des populations envers l'État et renforce les dynamiques de violence et d'économie informelle.

L'intervention du FMI et de la Banque mondiale participe ainsi à une dynamique d'extraversion de l'État congolais. Les ressources essentielles à la survie de l'État proviennent de l'extérieur et les politiques publiques sont largement définies en fonction des exigences des bailleurs. L'État conserve une souveraineté juridique mais sa souveraineté économique et politique est limitée. Les réformes sont perçues par les populations comme imposées de l'extérieur ce qui fragilise leur légitimité sociale et politique. En l'absence d'un projet national endogène et d'une appropriation locale des réformes économiques ces interventions contribuent davantage à la gestion de la fragilité qu'à sa résolution.

En définitive l'action du FMI et de la Banque mondiale en République démocratique du Congo illustre les paradoxes de l'aide internationale dans les États fragiles. Si ces institutions ont contribué à éviter l'effondrement macroéconomique et à réintégrer la RDC dans l'économie mondiale, elles ont également renforcé une dépendance structurelle qui limite la capacité de l'État à se consolider durablement. Le cas congolais montre que la stabilisation économique sans transformation politique et institutionnelle profonde peut produire un État formellement fonctionnel mais substantiellement fragile incapable d'assurer la paix la sécurité et le développement pour l'ensemble de sa population.

2. Les États-Unis : diplomatie sécuritaire et gestion régionale du conflit

L'implication des États-Unis en République démocratique du Congo s'inscrit dans une approche essentiellement sécuritaire et régionale du conflit, articulée autour de la stabilisation des Grands Lacs africains, de la prévention des crises humanitaires majeures et de la lutte contre les menaces transnationales. Contrairement au FMI et à la Banque mondiale, dont l'action repose sur des instruments économiques et financiers, l'engagement américain privilégie les leviers diplomatiques, militaires et stratégiques, tout en exerçant une influence déterminante sur les décisions multilatérales prises au sein des Nations unies.

Dès l'indépendance du Congo en 1960, les États-Unis considèrent le pays comme un espace stratégique majeur dans le contexte de la guerre froide. Washington soutient activement le régime de Mobutu Sese Seko pendant plus de trois décennies, perçu comme un rempart contre l'influence soviétique en Afrique centrale. Ce soutien politique, militaire et financier contribue à la consolidation d'un État autoritaire et néo patrimonial, dont la stabilité apparente masque une fragilité institutionnelle profonde. La fin de la guerre froide entraîne un désengagement progressif des États-Unis au début des années 1990, laissant un vide stratégique qui contribue indirectement à l'effondrement de l'État zaïrois et à la montée des conflits régionaux.

L'implication américaine reprend une dimension centrale à partir de la Première et de la Seconde guerre du Congo entre 1996 et 2003. Les États-Unis jouent alors un rôle diplomatique clé dans les processus de médiation régionale, notamment à travers les accords de Lusaka signés en juillet 1999. Washington soutient politiquement ces accords et exerce une pression sur les acteurs régionaux, en

particulier le Rwanda et l'Ouganda, afin de favoriser un retrait officiel de leurs troupes du territoire congolais. Toutefois, cette diplomatie reste largement orientée vers la stabilisation régionale plutôt que vers la reconstruction interne de l'État congolais.

À partir des années 2000, la politique américaine envers la RDC s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte contre l'instabilité régionale et les menaces transnationales. Le Département d'État et le Département de la Défense soutiennent des programmes de réforme du secteur de la sécurité, notamment à travers la formation et l'encadrement des Forces armées de la RDC. Ces programmes incluent des initiatives comme l'Africa Contingency Operations Training and Assistance et l'International Military Education and Training, visant à professionnaliser les forces armées congolaises et à améliorer leur respect des droits humains. Cependant, ces efforts restent limités par la corruption endémique, la fragmentation des chaînes de commandement et l'absence de contrôle civil effectif sur l'armée.

Les États-Unis exercent également une influence majeure sur l'évolution des mandats de la MONUSCO. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, Washington soutient l'adoption de mandats robustes autorisant l'usage de la force, notamment lors de la création de la Brigade d'intervention en 2013 chargée de neutraliser les groupes armés dans l'est du pays. Cette approche reflète une vision sécuritaire du maintien de la paix, centrée sur la neutralisation des menaces immédiates plutôt que sur le traitement des causes politiques profondes du conflit.

Sur le plan diplomatique, les États-Unis jouent un rôle actif dans la gestion des crises électorales en RDC. Ils soutiennent financièrement et politiquement les processus électoraux de 2006 et de 2011, tout en exerçant des pressions ciblées sur les autorités congolaises lors des périodes de tension politique. À partir de 2016, face au report répété des élections et à la crise de légitimité du pouvoir, Washington adopte une stratégie de sanctions ciblées contre plusieurs responsables congolais accusés d'atteintes aux droits humains et d'entrave au processus démocratique. Ces sanctions, mises en œuvre par le Trésor américain à travers l'Office of Foreign Assets Control, visent à influencer le comportement des élites politiques sans recourir à une rupture diplomatique totale.

Toutefois, cette diplomatie coercitive révèle ses limites. Les sanctions américaines affectent certains individus mais ne modifient pas fondamentalement les structures de pouvoir ni les dynamiques de gouvernance. Par ailleurs, l'approche américaine tend à privilégier la stabilité à court terme et la continuité des relations régionales au détriment d'une transformation politique profonde en RDC. Le soutien apporté à certains régimes voisins perçus comme des partenaires stratégiques contribue à maintenir des ambiguïtés dans la gestion du conflit congolais, notamment en ce qui concerne les ingérences régionales persistantes.

L'action des États-Unis participe ainsi à la dépendance structurelle de l'État congolais, non pas principalement sur le plan financier mais sur le plan sécuritaire et diplomatique. La RDC s'inscrit dans une architecture de sécurité régionale largement façonnée par des intérêts extérieurs, ce qui limite sa capacité à définir de manière autonome une politique de défense et de relations internationales. L'État congolais apparaît comme un acteur central mais contraint, dépendant du soutien international pour maintenir une stabilité minimale sans disposer des moyens politiques et institutionnels nécessaires pour consolider durablement son autorité.

En définitive, l'implication américaine en RDC illustre une approche pragmatique de gestion des crises, centrée sur la prévention de l'effondrement régional et la neutralisation des menaces sécuritaires. Cette stratégie contribue à éviter des crises majeures mais elle participe également à la

perpétuation d'un ordre politique fragile, où la stabilité repose sur des équilibres extérieurs plutôt que sur une souveraineté pleinement exercée. Le cas congolais révèle ainsi les limites d'une diplomatie sécuritaire qui stabilise sans refonder et qui gère le conflit sans en résoudre les causes structurelles.

Si l'implication des États-Unis en République démocratique du Congo se présente officiellement comme une contribution à la stabilisation régionale et à la promotion de la paix, elle comporte également des effets indirects mais structurels de déstabilisation du conflit congolais. Ces effets ne résultent pas nécessairement d'une volonté explicite de nuire à la stabilité de l'État congolais, mais plutôt d'une approche stratégique centrée sur des priorités sécuritaires régionales et globales qui tendent à reléguer la reconstruction politique interne de la RDC au second plan.

L'un des principaux facteurs de déstabilisation réside dans le soutien politique et sécuritaire accordé par les États-Unis à certains États voisins de la RDC, en particulier le Rwanda et, dans une moindre mesure, l'Ouganda. Ces pays sont considérés par Washington comme des partenaires stratégiques clés dans la région des Grands Lacs, notamment dans la lutte contre le terrorisme, la stabilisation régionale et la sécurisation des intérêts occidentaux en Afrique de l'Est. Ce soutien s'est traduit par une coopération militaire étroite, des programmes de formation, des aides financières et une relative indulgence diplomatique à l'égard des interventions indirectes de ces États sur le territoire congolais. Malgré les rapports successifs du Groupe d'experts des Nations unies documentant l'appui rwandais et ougandais à des groupes armés opérant en RDC, la réponse américaine est restée mesurée, contribuant à banaliser les violations répétées de la souveraineté congolaise.

Cette tolérance stratégique a des effets profondément déstabilisateurs. Elle renforce les dynamiques de guerre par procuration, où des groupes armés congolais ou transnationaux servent d'instruments à des intérêts régionaux. Elle affaiblit également la position diplomatique de l'État congolais, qui se trouve contraint de composer avec des voisins puissants bénéficiant d'un soutien international. Cette asymétrie nourrit un sentiment d'injustice et d'abandon au sein des populations congolaises et contribue à la persistance de conflits armés localisés dans l'est du pays.

Par ailleurs, la diplomatie américaine privilégie une approche sécuritaire fragmentée, centrée sur la neutralisation de menaces spécifiques telles que les Forces démocratiques alliées ou d'autres groupes qualifiés de terroristes. Cette focalisation sur certains acteurs armés conduit à une hiérarchisation des violences, où certaines menaces sont traitées comme prioritaires tandis que d'autres sont reléguées au second plan. Cette logique contribue à une gestion sélective de l'insécurité, qui ne permet pas de restaurer un ordre sécuritaire global et cohérent sur le territoire congolais. Elle favorise également la militarisation excessive des réponses au détriment de solutions politiques locales et nationales.

Les sanctions ciblées imposées par les États-Unis à partir de 2016 contre des responsables congolais accusés d'atteintes aux droits humains et de blocage du processus démocratique illustrent également une forme d'intervention ambivalente. Si ces sanctions visent officiellement à promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie, elles peuvent aussi renforcer les logiques de repli autoritaire et de polarisation politique. Les élites sanctionnées exploitent parfois ces mesures pour nourrir un discours souverainiste et anti-occidental, détournant l'attention des revendications internes et renforçant leur contrôle sur certaines institutions. Cette dynamique contribue à durcir le climat politique sans nécessairement produire de réformes structurelles durables.

En outre, l'influence américaine sur les mandats robustes de la MONUSCO, notamment à travers la promotion de la Brigade d'intervention, renforce une logique de militarisation du maintien de la paix. Si cette approche a permis certaines victoires tactiques contre des groupes armés, elle a également

contribué à transformer la mission onusienne en acteur belligérant, brouillant la frontière entre maintien de la paix et imposition de la paix par la force. Cette militarisation accrue peut accentuer les tensions locales, exposer les populations à des représailles et réduire l'espace pour des négociations politiques inclusives.

Enfin, l'approche américaine tend à privilégier la stabilité régionale et la continuité des flux économiques stratégiques, notamment liés aux ressources naturelles, plutôt qu'une refondation politique profonde de l'État congolais. Cette priorité accordée à la gestion des risques plutôt qu'à la résolution des causes structurelles du conflit contribue à perpétuer un ordre fragile, où la RDC demeure un espace de compétition géopolitique plutôt qu'un État souverain pleinement consolidé.

Ainsi, l'action des États-Unis en RDC, bien qu'elle participe à la prévention de certaines crises majeures, contribue aussi à la déstabilisation structurelle du pays. En soutenant des équilibres régionaux asymétriques, en privilégiant des réponses sécuritaires fragmentées et en exerçant une pression politique sélective, la diplomatie américaine renforce indirectement les dynamiques de conflit, de dépendance et de fragilité étatique. Le cas congolais illustre ainsi les limites d'une intervention internationale qui stabilise par fragments mais déstabilise par accumulation, faute d'un engagement cohérent en faveur d'un règlement politique durable et endogène.

3. La Chine et les accords ressources–infrastructures

L'intervention chinoise en République démocratique du Congo ne peut être comprise indépendamment du précédent angolais qui constitue le modèle de référence des accords ressources–infrastructures mis en œuvre par Pékin sur le continent africain. À partir du début des années 2000 la Chine développe en Angola un mécanisme de financement fondé sur l'échange direct de ressources naturelles contre des infrastructures financées par des prêts concessionnels accordés par Exim Bank of China et exécutés par des entreprises publiques chinoises. Ce modèle connu sous le nom de Angola model permet à un État sortant de conflit de financer rapidement sa reconstruction sans recourir aux conditionnalités politiques et économiques imposées par les institutions financières occidentales. Le succès apparent de cette expérience angolaise caractérisée par une reconstruction rapide des infrastructures mais aussi par la consolidation d'un régime autoritaire fondé sur la rente pétrolière inspire directement la stratégie chinoise en RDC.

Dans le contexte congolais marqué par des décennies d'ingérences occidentales de conditionnalités économiques et d'interventions militaires multilatérales la Chine apparaît comme un acteur extérieur au système postcolonial classique. Pékin se positionne explicitement comme un partenaire non occidental non impérialiste et issu du monde communiste ayant lui-même connu la domination étrangère. Cette rhétorique trouve un écho particulier dans les États africains et en RDC en particulier où le rapport aux puissances occidentales reste profondément marqué par le traumatisme du colonialisme et du néocolonialisme. La Chine exploite cette mémoire historique en se présentant comme un partenaire pragmatique respectueux de la souveraineté et exclusivement orienté vers le développement matériel.

Cette posture d'outsider stratégique permet à la Chine de se distinguer des États occidentaux et des institutions de Bretton Woods. Là où le FMI et la Banque mondiale conditionnent leur aide à des réformes de gouvernance à la discipline budgétaire et à des exigences institutionnelles, la Chine propose une coopération fondée sur la rapidité, l'absence de conditionnalités politiques et la

matérialité visible des infrastructures. Cette approche est perçue par les élites congolaises comme une opportunité de desserrer la contrainte occidentale et de diversifier les partenaires internationaux. Elle leur offre également une marge de manœuvre politique accrue en leur permettant d'accéder à des ressources financières sans remettre en cause les structures de pouvoir existantes.

Toutefois cette stratégie repose sur une illusion de rupture avec les logiques de dépendance. Si la Chine ne s'inscrit pas dans un schéma colonial classique, elle reproduit néanmoins une relation asymétrique fondée sur l'extraction des ressources et la dépendance financière et technique. Les accords ressources–infrastructures comme le contrat Sicominex signé en 2008 ne remettent pas en cause la spécialisation primaire de l'économie congolaise ni la faiblesse de l'appareil productif national. Ils renforcent au contraire une économie extravertie tournée vers l'exportation de matières premières stratégiques dont les revenus échappent en grande partie au contrôle budgétaire de l'État.

Le recours au modèle angolais en RDC illustre cette dynamique de stabilisation sans transformation. En Angola la rente pétrolière combinée aux financements chinois a permis une reconstruction rapide mais elle a également consolidé un État autoritaire fortement centralisé et dépendant des revenus extractifs. En RDC où les ressources sont plus dispersées et les institutions plus fragiles, l'application de ce modèle produit un effet encore plus problématique. Les infrastructures financées par la Chine ne s'inscrivent pas dans une stratégie nationale de développement cohérente mais répondent à des logiques de sécurisation des sites extractifs et des corridors économiques. L'État congolais ne se renforce pas en tant qu'institution régulatrice mais se maintient comme gestionnaire de rentes négociées avec des partenaires extérieurs.

Cette configuration a pour effet de geler la situation politique plutôt que de la stabiliser durablement. La présence chinoise contribue à maintenir un équilibre fragile dans lequel les élites au pouvoir disposent de ressources suffisantes pour éviter l'effondrement de l'État sans engager de réformes profondes. Les conflits locaux, les tensions sociales et la fragmentation territoriale persistent mais restent contenus à un niveau compatible avec la poursuite de l'exploitation économique. La paix devient fonctionnelle c'est-à-dire suffisante pour garantir la continuité des flux de ressources mais insuffisante pour produire une transformation politique et sociale.

En ce sens, l'action chinoise en RDC ne constitue pas une alternative au modèle occidental mais une variation de la même logique de gestion de la fragilité. Elle ne vise pas à résoudre les causes structurelles du conflit ni à renforcer la capacité de l'État à gouverner son territoire. Elle contribue à figer un état de crise permanente où la violence est diffusée par l'autorité étatique fragmentée et la dépendance internationale structurelle. La Chine ne déstabilise pas directement le pays mais elle participe à la reproduction d'un ordre instable qui bénéficie à la fois aux élites locales et aux intérêts économiques extérieurs.

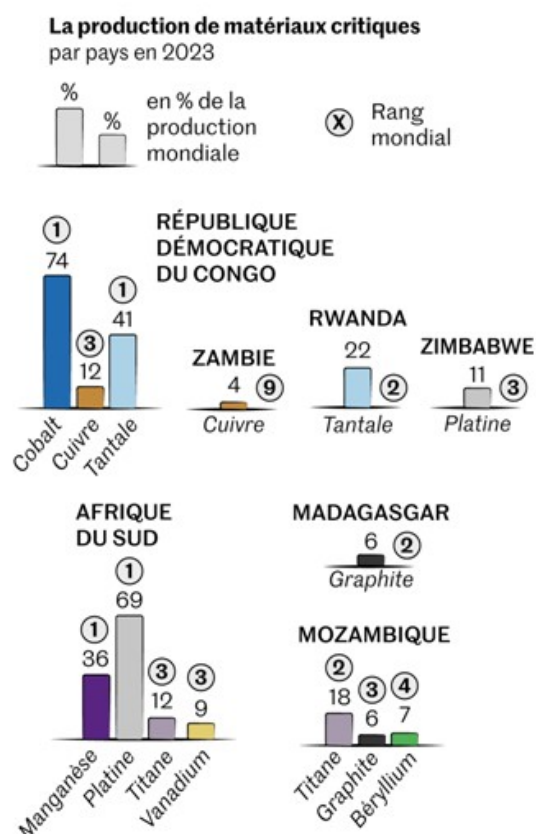
Ainsi le cas congolais montre que l'entrée de la Chine comme acteur majeur ne rompt pas avec les dynamiques historiques de dépendance et d'extraversion. En se présentant comme un partenaire non occidental et idéologiquement neutre, la Chine parvient à s'insérer dans un contexte marqué par la défiance envers l'Occident. Toutefois, cette posture masque une continuité fondamentale dans les rapports de pouvoir et d'exploitation. L'État congolais reste pris dans une configuration où les ressources naturelles financent la survie du régime sans produire de stabilité politique durable. La coopération sino-congolaise contribue ainsi moins à la pacification du pays qu'à la cristallisation d'une instabilité structurelle compatible avec l'économie politique du conflit.

4. Concurrences internationales et marges de manœuvre congolaises

« Transition énergétique », contrôle du Kivu et concurrence entre les États-Unis et la Chine en 2025

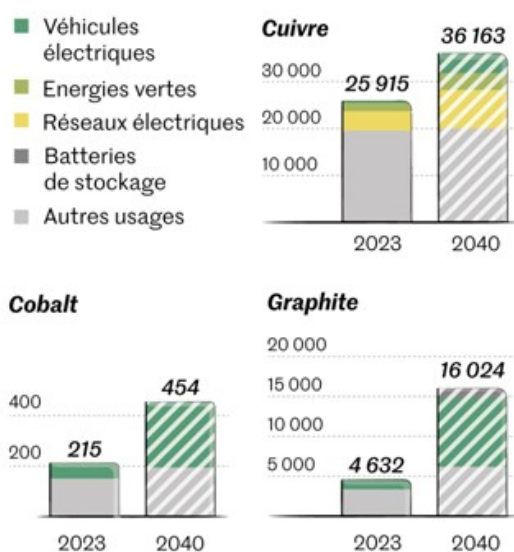
Dans la droite ligne des conflits des années 1990-2013, celui qui a débuté depuis 2021 s'inscrit dans la ligne de ces velléités pour les puissances locales d'assurer le contrôle d'une partie de la production en métaux et ainsi de pouvoir négocier avec les puissances impérialistes qui, elles, désirent s'assurer un approvisionnement sécurisé. Les États-Unis, notamment, avaient en partie délaissé cette chaîne de production à partir des années 2010, avec des industriels qui se sont désengagés de la RDC. Un désengagement qui a largement profité à la Chine dominant aujourd'hui près de 70% du secteur minier en RDC mais également près de 80 % du raffinage des métaux grâce au fameux « contrat du siècle » signé en 2008 et qui promettait des investissements massifs dans des infrastructures en échange de l'accès aux mines. Investissements dont la population congolaise n'a jamais vu la couleur. La guerre en cours a donc permis la signature d'un accord le 27 juin 2025 entre les États-Unis, la RDC et le Rwanda, avant même l'accord de paix entre les belligérants qui est toujours en cours de négociation. Cet accord de juin 2025 vise à légaliser le système de prédation à l'œuvre dans le Nord-Kivu dont la production continuerait d'accéder aux marchés internationaux via le Rwanda, mais dorénavant par le biais d'entreprises américaines. En échange, le Rwanda et la RDC ont signé un traité de paix liant leurs deux armées nationales, mais pas les milices (la guerre continue !) ainsi qu'un « mécanisme conjoint de coordination en matière de sécurité » sous l'égide des États-Unis. Promesse de sécurité troquée contre le business.

Le développement du numérique, et de la mal-nommée « transition verte » avec ce qu'elle implique d'extension de la production des voitures électriques et de développement de sources de productions d'énergie électrique, le développement des industries de l'armement avec l'augmentation des budgets et la marche à la guerre, vont faire exploser les besoins en ces métaux pour répondre à la production capitaliste dans les prochaines années. C'est une des raisons des résurgences du conflit dans l'est de la RDC. L'Agence internationale de l'Énergie prévoit que la demande en métaux stratégiques va sans doute quadrupler d'ici 2040. Selon les métaux, la demande pourrait être multipliée par un nombre compris entre 7 et 42. A l'heure actuelle les capacités de production (extraction et purification) seraient largement insuffisantes : toujours selon cette agence, les projets miniers prévus jusqu'à 2030 correspondent à 1/10ème de ce qu'il faudrait à l'industrie capitaliste selon les prévisions.



Des matériaux critiques indispensables à la transition énergétique

Hausse de la demande mondiale de minerais critiques entre 2023 et 2040*, en milliers de tonnes



* selon le scénario médian de l'Agence internationale de l'énergie

Infographie Le Monde
Source : AIE

Chapitre 3 – Les tentatives de résolution du conflit et leurs limites

Depuis le déclenchement des conflits armés à grande échelle en République démocratique du Congo à la fin des années 1990, la communauté internationale, les organisations régionales africaines et les États voisins ont multiplié les initiatives diplomatiques visant à mettre fin à la violence. Accords de paix, processus de négociation, opérations de maintien de la paix et dispositifs de médiation se sont succédé, donnant l'illusion d'une mobilisation internationale soutenue. Pourtant, malgré cette abondance d'efforts, le conflit congolais se caractérise par une remarquable résilience, marquée par des cycles répétés de cessation des hostilités suivis de reprises de la violence. Cette récurrence invite à interroger non seulement l'efficacité des instruments mobilisés, mais aussi les logiques profondes qui sous-tendent les processus de paix engagés.

1. Les accords de paix régionaux et internationaux

Les tentatives de résolution du conflit congolais ont d'abord pris la forme d'accords de paix régionaux et internationaux, négociés sous l'égide d'acteurs extérieurs et souvent dans des contextes d'urgence sécuritaire. Cette dynamique s'inscrit dans une temporalité marquée par l'intensification brutale des violences à partir de 1996-1998, lorsque la République démocratique du Congo devient le théâtre d'un conflit régional impliquant directement ou indirectement au moins sept États africains. Dans ce contexte, la priorité des médiateurs internationaux n'a pas été la reconstruction progressive d'un ordre

politique interne, mais la désescalade immédiate d'un affrontement perçu comme une menace majeure pour la stabilité régionale.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé en juillet 1999, constitue à cet égard une étape fondatrice, tant par son ambition que par ses limites. Il visait officiellement à mettre un terme à ce que Gérard Prunier a qualifié de « première guerre mondiale africaine », en réunissant autour de la table le gouvernement congolais, les principaux mouvements rebelles (RCD, MLC) ainsi que les États voisins directement engagés militairement sur le territoire congolais¹. Pour la première fois, le conflit était reconnu dans sa dimension régionale, ce qui représentait un progrès diplomatique majeur par rapport aux tentatives antérieures de règlement strictement interne.

Cependant, l'architecture même de l'accord de Lusaka révèle une conception profondément étatiste et sécuritaire de la paix. Le texte met l'accent sur le cessez-le-feu, le désengagement des troupes étrangères, le cantonnement des forces armées et le déploiement d'une mission des Nations unies, reléguant au second plan les dynamiques locales de violence et les causes socio-politiques du conflit. Cette hiérarchisation des priorités traduit une approche classique de la résolution des conflits armés, centrée sur la stabilisation militaire et la gestion des relations interétatiques, plutôt que sur la transformation des structures internes de pouvoir.

Si Lusaka a effectivement permis la mise en place d'un cadre formel de négociation et l'arrivée de la MONUC à partir de 2000, il a rapidement montré ses limites face à la fragmentation extrême des acteurs armés et à la poursuite des combats à l'Est du pays. La réalité du terrain contredit la logique binaire « gouvernement versus rébellions » sur laquelle reposait l'accord. En pratique, une multitude de groupes armés locaux, de milices communautaires et de forces d'autodéfense échappait totalement au dispositif prévu, ce qui rendait le cessez-le-feu largement théorique. Les violences se sont poursuivies, parfois même intensifiées, dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, révélant le décalage croissant entre les cadres diplomatiques et les dynamiques locales du conflit.

Les accords ultérieurs, notamment ceux de Sun City en 2002, ont prolongé cette approche en cherchant à intégrer les différents groupes armés dans un dispositif institutionnel de partage du pouvoir. Cette stratégie d'inclusion politique, inspirée des modèles de sortie de conflit négociée et des théories de la « paix par intégration », visait à désamorcer la violence en transformant les chefs de guerre en acteurs politiques légitimes². L'idée sous-jacente était que l'accès aux ressources institutionnelles, ministères, postes militaires, gouvernorats, constituerait une incitation suffisante à l'abandon de la lutte armée.

Toutefois, dans le contexte congolais, cette logique a souvent produit des effets contre-productifs. Loin de délégitimer la violence, elle a contribué à l'institutionnaliser comme un mode d'accès au pouvoir. La capacité de nuisance armée est progressivement devenue un capital politique, donnant aux groupes armés un intérêt stratégique à maintenir une pression militaire afin d'améliorer leur position dans les négociations. Comme le soulignent plusieurs chercheurs, le processus de Sun City a ainsi envoyé un signal ambigu : prendre les armes pouvait être une stratégie rationnelle pour être reconnu comme interlocuteur légitime par la communauté internationale.

Par ailleurs, cette approche a renforcé la fragmentation du champ politico-militaire congolais. En multipliant les arrangements spécifiques et les intégrations sélectives, les accords ont contribué à une recomposition permanente des alliances armées, plutôt qu'à leur démobilisation effective. De nombreux groupes exclus des négociations ou marginalisés dans la redistribution du pouvoir ont repris les armes, alimentant un cycle de violence récurrent et auto-entretenu.

Enfin, la dimension régionale du conflit a été insuffisamment traitée dans ces accords, malgré sa reconnaissance formelle. Si les États voisins ont été associés aux négociations et se sont engagés à retirer leurs troupes, leurs intérêts sécuritaires, politiques et surtout économiques n'ont jamais fait l'objet d'un règlement durable. Les accords ont ainsi gelé temporairement les affrontements interétatiques sans remettre en cause les mécanismes d'ingérence indirecte, notamment le soutien clandestin à certains groupes armés et l'exploitation transfrontalière des ressources naturelles. Cette absence de traitement structurel des rivalités régionales a laissé intactes les conditions d'une déstabilisation chronique de l'Est congolais³.

En définitive, les accords de paix régionaux et internationaux ont permis d'éviter un effondrement total de l'ordre régional, mais au prix d'une paix largement formelle, fragile et réversible. Leur incapacité à articuler stabilisation sécuritaire, transformation politique interne et régulation régionale explique en grande partie pourquoi le conflit congolais demeure, plus de vingt ans après Lusaka, un conflit non résolu.

1. L'absence de traitement des causes structurelles du conflit

L'un des principaux facteurs expliquant l'échec récurrent des tentatives de résolution du conflit congolais réside dans l'absence persistante de traitement des causes structurelles de la violence. Si les accords de paix ont permis de gérer les manifestations les plus visibles du conflit – combats ouverts, affrontements interétatiques, affrontements de grande intensité – ils ont largement échoué à s'attaquer aux mécanismes profonds qui alimentent durablement l'instabilité politique et sécuritaire en République démocratique du Congo. Cette lacune structurelle constitue un angle mort majeur des processus de paix successifs.

Parmi ces causes structurelles, la faiblesse chronique de l'État congolais occupe une place centrale. Depuis l'indépendance en 1960, l'État n'a jamais réussi à imposer une autorité effective et continue sur l'ensemble de son territoire. Comme l'a montré Crawford Young, le Congo postcolonial hérite d'un appareil étatique conçu avant tout comme un instrument d'extraction et de contrôle, et non comme un cadre de production de biens publics ou de cohésion nationale¹⁹. Cette configuration originelle a favorisé une logique de pouvoir patrimonial, clientéliste et prébendière, qui s'est perpétuée bien au-delà de la période mobutiste.

Les accords de paix n'ont jamais remis en question cette architecture de pouvoir. Au contraire, ils l'ont souvent consolidée en intégrant les élites politico-militaires existantes dans des dispositifs institutionnels sans exiger de transformation substantielle des pratiques de gouvernance. La reconstruction de l'État s'est ainsi réduite à une reconstruction formelle, centrée sur les institutions visibles (élections, gouvernement de transition, armée nationale), sans réforme profonde des modes d'exercice du pouvoir, de la fiscalité, de la justice ou de l'administration territoriale. Cette approche a produit ce que certains auteurs qualifient de « façade étatique », où l'apparence de souveraineté masque une incapacité structurelle à gouverner effectivement²⁰.

Une autre cause structurelle largement ignorée par les processus de paix concerne la question foncière, pourtant centrale dans de nombreuses dynamiques locales de violence, en particulier dans l'Est du pays. Les conflits autour de l'accès à la terre, hérités à la fois des politiques coloniales, des migrations forcées et des recompositions démographiques liées aux guerres régionales, constituent un facteur majeur de tensions intercommunautaires. Comme l'ont montré Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, la violence armée au Nord-Kivu s'inscrit fréquemment dans des luttes pour le contrôle foncier, exacerbées par l'absence d'un cadre juridique clair et légitime²¹.

Or, les accords de paix ont systématiquement marginalisé ces enjeux fonciers, jugés trop sensibles ou trop complexes pour être intégrés dans des négociations centrées sur les équilibres politico-militaires. Cette omission a laissé intactes les conditions locales de la violence, permettant aux groupes armés de se présenter comme des protecteurs communautaires face à un État absent ou perçu comme partial. La persistance de ces conflits fonciers explique en partie pourquoi la violence se recompose sans cesse, même après des accords de paix formellement conclus.

La question de l'économie politique du conflit constitue un autre angle mort fondamental. Comme analysé dans les chapitres précédents, l'accès aux ressources naturelles et aux rentes économiques liées à la guerre constitue un moteur essentiel de la conflictualité congolaise. Pourtant, les accords de paix ont rarement intégré des mécanismes crédibles de régulation économique, de lutte contre l'exploitation illégale des ressources ou de redistribution équitable des revenus. Les dispositifs mis en place, tels que les régimes de certification ou les sanctions ciblées, sont intervenus tardivement et ont été appliqués de manière inégale, voire sélective²².

Cette absence de réforme économique structurelle a permis la reconversion des économies de guerre en économies de paix informelles, où les mêmes acteurs continuent de capter les rentes, parfois sous une forme légale, parfois clandestine. La violence armée devient alors une variable ajustable plutôt qu'un phénomène à éradiquer : elle diminue lorsque les arrangements économiques sont satisfaisants, et réapparaît lorsque les équilibres sont menacés. Cette logique explique la cyclicité du conflit congolais, caractérisé par des phases de relative accalmie suivies de résurgences violentes.

Enfin, les causes structurelles du conflit incluent des dynamiques régionales profondément ancrées, liées à l'histoire des États voisins, à leurs propres fragilités internes et à leurs intérêts stratégiques en RDC. La présence durable de groupes armés étrangers sur le sol congolais, notamment les FDLR, est à la fois une conséquence et un facteur aggravant de l'instabilité régionale. Pourtant, les processus de paix ont traité cette question sous un angle essentiellement sécuritaire, sans s'attaquer aux racines politiques et sociales de ces groupes, notamment les héritages non résolus du génocide rwandais de 1994²³.

En négligeant ces dimensions structurelles, les accords de paix ont produit une forme de « stabilisation sans transformation », pour reprendre l'expression de Roland Paris²⁴. Cette stabilisation minimale permet d'éviter l'effondrement total de l'ordre politique, mais elle ne crée pas les conditions d'une paix durable. Elle maintient le conflit dans un état latent, prêt à se réactiver au moindre choc politique, économique ou sécuritaire.

Ainsi, l'échec des tentatives de résolution du conflit congolais ne tient pas tant à l'absence d'accords qu'à leur incapacité à transformer en profondeur les structures qui produisent la violence. Tant que ces causes structurelles resteront en dehors du champ des négociations, la paix en RDC demeurera une paix inachevée, fragile et profondément conditionnelle.

2. Diplomatie multilatérale et logique du court terme

La diplomatie multilatérale a occupé une place centrale dans la gestion internationale du conflit congolais, mobilisant une pluralité d'acteurs – Nations unies, organisations régionales africaines, Union européenne, puissances occidentales – dont l'action s'est toutefois inscrite dans une logique largement dominée par le court terme. Cette temporalité diplomatique, dictée par l'urgence sécuritaire,

la gestion des crises humanitaires et les contraintes politiques des États médiateurs, constitue l'un des principaux obstacles à l'émergence d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Dès la fin des années 1990, la communauté internationale a appréhendé le conflit congolais avant tout comme une crise de sécurité régionale, susceptible de déstabiliser durablement l'Afrique centrale et orientale. Cette lecture a conduit à privilégier des solutions rapides visant à contenir la violence plutôt qu'à transformer les structures qui la produisent. Le déploiement de la MONUC, puis de la MONUSCO à partir de 2010, illustre cette approche : il s'agissait prioritairement de prévenir une escalade militaire incontrôlée, de sécuriser les grands centres urbains et les axes stratégiques, et de créer un environnement minimalement stable pour l'organisation d'élections¹⁹.

Or, cette logique de stabilisation immédiate a profondément structuré l'action diplomatique multilatérale. Les mandats successifs de la MONUC/MONUSCO ont été constamment réajustés en fonction des crises ponctuelles, des flambées de violence et des pressions politiques, sans qu'un cap stratégique de long terme ne soit véritablement maintenu. Comme l'a montré Séverine Autesserre, cette focalisation sur la « paix par le haut » – négociations entre élites, accords institutionnels, dispositifs sécuritaires – a conduit à une marginalisation systématique des dynamiques locales du conflit²⁰.

La diplomatie multilatérale a également été contrainte par les intérêts divergents de ses propres membres. Le Conseil de sécurité des Nations unies, principal organe décisionnel en matière de maintien de la paix, fonctionne sur la base de compromis entre grandes puissances dont les priorités géopolitiques ne coïncident pas nécessairement avec les besoins du terrain congolais. Cette configuration a souvent conduit à des mandats ambigus, oscillant entre robustesse militaire affichée et prudence politique excessive. L'incapacité de la MONUSCO à neutraliser durablement les groupes armés, malgré la création de la Brigade d'intervention en 2013, témoigne de ces contradictions internes²¹.

Par ailleurs, la logique du court terme se manifeste dans la temporalité même des initiatives diplomatiques. Les cycles de négociation sont fréquemment déclenchés en réaction à des crises spectaculaires – prises de villes, massacres de civils, offensives rebelles – plutôt que dans le cadre d'une stratégie préventive et structurelle. Les accords de Nairobi (2013), d'Addis-Abeba (2013) ou encore les différents processus de dialogue avec les groupes armés à l'Est du pays ont ainsi été conçus comme des réponses à des situations d'urgence, sans mécanismes robustes de suivi et de mise en œuvre à long terme.

Cette diplomatie réactive a pour effet pervers de renforcer la capacité de chantage des acteurs armés. En démontrant que l'intensification de la violence constitue un levier efficace pour attirer l'attention internationale et relancer des négociations, elle incite indirectement à la reproduction des cycles de conflit. Comme le soulignent plusieurs analyses critiques du peacebuilding, cette dynamique transforme la violence en ressource politique dans les interactions avec les acteurs internationaux²².

La logique du court terme est également liée aux impératifs bureaucratiques des organisations internationales elles-mêmes. Les missions de maintien de la paix sont soumises à des contraintes de financement, d'évaluation et de renouvellement de mandat qui privilégient des résultats mesurables à court terme – réduction du nombre d'incidents armés, organisation d'élections, formation des forces de sécurité – au détriment de transformations structurelles plus lentes et plus difficiles à quantifier. Cette « culture du résultat immédiat » contribue à une approche technocratique de la paix, déconnectée des réalités sociales et politiques locales²³.

En outre, la diplomatie multilatérale en RDC s'est souvent inscrite dans une vision normative du statebuilding, fondée sur l'exportation de modèles institutionnels libéraux considérés comme universels. Élections multipartites, décentralisation administrative, réforme du secteur de la sécurité : ces réformes ont été mises en œuvre selon des calendriers imposés, parfois sans tenir compte des capacités réelles de l'État congolais ni des rapports de force locaux. Cette approche a conduit à ce que certains auteurs qualifient de « paix performative », où les institutions existent formellement mais peinent à produire des effets concrets sur la vie des populations²⁴.

Enfin, la diplomatie multilatérale a montré ses limites dans sa capacité à contraindre les acteurs régionaux. Malgré des discours officiels en faveur de la souveraineté congolaise, les mécanismes de pression à l'égard des États accusés d'ingérence sont restés timides et inégaux. Les sanctions ciblées, lorsqu'elles ont été appliquées, ont rarement modifié les comportements stratégiques des acteurs régionaux, renforçant le sentiment d'impunité et d'asymétrie dans la gestion du conflit²⁵.

Ainsi, la diplomatie multilatérale en RDC apparaît marquée par une contradiction fondamentale : indispensable pour éviter l'effondrement total de l'ordre sécuritaire, elle demeure insuffisante pour produire une paix durable tant qu'elle reste enfermée dans une logique de court terme. En privilégiant la gestion immédiate des crises au détriment d'une transformation structurelle des causes du conflit, elle contribue involontairement à la perpétuation d'une instabilité chronique, dans laquelle la paix reste toujours provisoire.

3. La récurrence des échecs des processus de paix

L'un des traits les plus marquants du conflit congolais réside dans la répétition quasi cyclique des tentatives de paix suivies de leur effondrement. Depuis la fin des années 1990, la République démocratique du Congo a été le théâtre d'une succession d'accords, de cessez-le-feu, de dialogues politiques et de mécanismes de stabilisation, dont aucun n'est parvenu à instaurer une paix durable. Cette récurrence des échecs ne saurait être réduite à une simple déficience de mise en œuvre ; elle révèle au contraire des dysfonctionnements structurels profonds dans la conception même des processus de paix appliqués au cas congolais.

Une première explication réside dans la nature même des accords conclus, qui ont souvent privilégié une logique élitiste et transactionnelle. Les processus de paix ont principalement été conçus comme des arrangements politiques entre acteurs armés et élites gouvernementales, visant à redistribuer le pouvoir, les postes institutionnels et les ressources, plutôt qu'à transformer les causes profondes du conflit. Cette logique est particulièrement visible dans les accords de Sun City (2002), qui ont permis l'intégration de chefs rebelles dans les institutions de transition sans remise en cause substantielle des structures de prédation existantes²⁶. Comme le souligne William Reno, ces accords tendent à institutionnaliser les réseaux de violence plutôt qu'à les démanteler, en offrant aux entrepreneurs de guerre une reconnaissance politique en échange d'un engagement formel à la paix²⁷.

Cette dynamique contribue à un phénomène bien documenté de « récompense de la violence ». Dans le contexte congolais, la participation à une rébellion armée est souvent apparue comme une stratégie rationnelle pour accéder aux négociations, obtenir des positions de pouvoir ou sécuriser des avantages économiques. L'intégration répétée de groupes armés dans l'armée nationale, sans processus rigoureux de sélection, de formation et de loyauté institutionnelle, a ainsi renforcé la fragmentation des forces de sécurité et affaiblit davantage le monopole étatique de la violence. Les processus de

brassage et de mixage mis en œuvre après les accords de paix ont souvent servi de mécanismes temporaires de cooptation, sans produire une armée nationale véritablement unifiée²⁸.

Un deuxième facteur explicatif tient à l'absence de prise en compte des dynamiques locales du conflit. Les accords de paix ont majoritairement été négociés au niveau national ou régional, en marginalisant les conflits fonciers, identitaires et économiques qui structurent la violence à l'échelle locale, en particulier dans l'Est de la RDC. Or, comme l'a montré Séverine Autesserre, la persistance de ces conflits locaux non résolus constitue l'un des principaux moteurs de la reprise des violences²⁹. Les processus de paix, en se concentrant sur les enjeux macro-politiques, ont laissé intactes les rivalités communautaires autour de l'accès à la terre, de la citoyenneté locale et des ressources naturelles, créant ainsi les conditions d'une instabilité chronique.

À cela s'ajoute la faiblesse des mécanismes de justice transitionnelle. Les accords de paix congolais ont systématiquement sacrifié les exigences de justice au nom de la stabilité immédiate. L'absence de poursuites crédibles pour les crimes de masse, les violences sexuelles et les exactions commises par les groupes armés comme par les forces régulières a alimenté un sentiment d'impunité généralisée. Cette impunité structurelle mine la confiance des populations dans les processus de paix et délégitime l'autorité de l'État, tout en envoyant un signal clair aux acteurs armés : la violence ne sera pas sanctionnée de manière effective³⁰.

La récurrence des échecs s'explique également par l'inadéquation entre les ambitions affichées des processus de paix et les capacités réelles de l'État congolais. Les accords ont souvent supposé l'existence d'un appareil étatique capable d'assurer la sécurité, de redistribuer les ressources et de faire respecter le droit sur l'ensemble du territoire. Or, la RDC demeure caractérisée par une présence étatique fragmentée, inégale et largement dépendante de réseaux informels. Dans ce contexte, les engagements pris dans les accords de paix relèvent davantage de l'énoncé normatif que de la faisabilité politique et administrative³¹.

Par ailleurs, les processus de paix ont été fragilisés par l'absence de cohérence et de continuité de l'engagement international. Les priorités des bailleurs de fonds et des acteurs diplomatiques ont évolué au gré des crises internationales, entraînant des fluctuations importantes dans les ressources financières et politiques allouées à la RDC. Cette volatilité de l'engagement international a affaibli les mécanismes de suivi des accords et réduit la capacité de pression sur les acteurs récalcitrants. Comme le note Roland Paris, la consolidation de la paix nécessite un engagement de long terme, souvent incompatible avec les cycles politiques des États donateurs³².

Enfin, la dimension régionale du conflit constitue un facteur central dans la répétition des échecs. Les processus de paix ont rarement réussi à intégrer de manière contraignante les intérêts et les stratégies des États voisins, pourtant profondément impliqués dans les dynamiques du conflit. L'absence de mécanismes régionaux efficaces de sécurité collective et de contrôle des frontières a permis la reconstitution rapide des groupes armés, même après des accords formels de désarmement. Cette porosité régionale transforme chaque tentative de paix en parenthèse fragile, constamment menacée par des recompositions militaires transfrontalières³³.

Ainsi, la récurrence des échecs des processus de paix en République démocratique du Congo ne relève ni du hasard ni d'une fatalité culturelle ou politique. Elle résulte d'un enchevêtrement de logiques structurelles : élitiste des accords, impunité persistante, ignorance des conflits locaux, faiblesse de l'État, engagement international fragmenté et régionalisation durable de la violence. Tant que ces

facteurs ne seront pas traités de manière systémique et intégrée, les processus de paix continueront à produire des stabilisations temporaires plutôt qu’une pacification durable.

-
19. Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, Yale University Press, 1994.
 20. Béatrice Hibou, *La bureaucratisation du monde à l’ère néolibérale*, La Découverte, 2012.
 21. Koen Vlassenroot & Timothy Raeymaekers, *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, 2004.
 22. United Nations Group of Experts on the DRC, *Final Reports, 2001–2022*.
 23. Gérard Prunier, *Africa’s World War*, Oxford University Press, 2009.
 24. Roland Paris, *At War’s End: Building Peace After Civil Conflict*, Cambridge University Press, 2004.
 25. Roland Paris & Timothy Sisk, *The Dilemmas of Statebuilding*, Routledge, 2009.
 26. International Crisis Group, *Eastern Congo: Why Stabilisation Failed*, rapports successifs.
 27. Gérard Prunier, *Africa’s World War*, Oxford University Press, 2009.
 28. William Reno, *Warfare in Independent Africa*, Cambridge University Press, 2011.
 29. Jason Stearns, *From CNDP to M23: The Evolution of an Armed Movement in Eastern Congo*, Rift Valley Institute, 2012.
 30. Séverine Autesserre, « Dangerous Tales: Dominant Narratives on the Congo and Their Unintended Consequences », *African Affairs*, 2012.
 31. Human Rights Watch, *Justice on Trial: Lessons from the International Criminal Court*, rapports RDC.
 32. Jean-François Bayart, *L’État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 2006.
 33. Roland Paris, *At War’s End: Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge University Press, 2004.
 34. International Crisis Group, *Congo: A Stalled Peace Process*, rapports région Grands Lacs.

Conclusion générale

Ce mémoire s'est attaché à analyser les ressorts profonds de la conflictualité persistante en République démocratique du Congo, en dépassant les lectures conjoncturelles ou strictement sécuritaires pour interroger les dynamiques structurelles, historiques et régionales à l'origine de la fragilité étatique congolaise. La problématique centrale qui guidait cette recherche était la suivante : dans quelle mesure la faiblesse structurelle de l'État congolais, combinée à la régionalisation du conflit et à l'économie politique des ressources naturelles, peut-elle la pérennisation de la violence armée en RDC malgré de multiples tentatives de résolution du conflit ?

L'analyse développée tout au long de ce travail permet de montrer que le conflit congolais ne saurait être réduit à une simple succession de crises internes ou à une instabilité importée par les États voisins. Il s'inscrit dans une trajectoire historique longue, marquée dès l'origine par une construction étatique exogène, imposée par la colonisation, qui a profondément désarticulé les structures politiques, sociales et territoriales préexistantes. La conférence de Berlin et le découpage arbitraire des frontières ont donné naissance à un État dont la légitimité interne est demeurée fragile, en raison de l'inadéquation entre l'espace politique colonial et les réalités sociopolitiques locales.

La période postcoloniale n'a pas permis de corriger ces fragilités originelles. Au contraire, l'indépendance congolaise s'est accompagnée d'une instabilité politique chronique, d'une fragmentation du pouvoir et d'une incapacité durable à consolider des institutions étatiques effectives. Le régime de Mobutu, loin de restaurer un État fort, a progressivement contribué à sa désinstitutionnalisation, à travers une gouvernance patrimoniale, clientéliste et prébendière. Cette faillite de l'État, au sens où l'entendent William Zartman ou Max Weber, a privé le pouvoir central de sa capacité à exercer un monopole effectif de la violence légitime, ouvrant ainsi la voie à la prolifération d'acteurs armés non étatiques.

La deuxième partie du mémoire a mis en lumière le caractère fondamentalement régional du conflit congolais. Le génocide rwandais de 1994 constitue à cet égard un tournant majeur, en provoquant une recomposition sécuritaire profonde de l'Est de la RDC. Les flux massifs de réfugiés, la circulation des groupes armés et l'intervention directe ou indirecte des États voisins ont transformé l'Est congolais en un espace stratégique régional, au cœur d'enjeux sécuritaires, politiques et économiques transfrontaliers. Le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, mais aussi l'Angola et la Tanzanie, ont chacun développé des stratégies spécifiques vis-à-vis du conflit congolais, oscillant entre impératifs sécuritaires, intérêts économiques et recherche d'influence régionale.

L'étude des groupes armés, et notamment du M23, a montré que ces acteurs ne sont pas de simples forces de déstabilisation, mais qu'ils s'inscrivent dans des logiques de gouvernance armée, de contrôle territorial et de captation des ressources. Dans de nombreuses régions, ils se substituent partiellement à l'État défaillant en assurant des fonctions régaliennes minimales, renforçant ainsi leur ancrage local et leur légitimité relative auprès de certaines populations.

La troisième partie du mémoire a permis de démontrer que l'abondance des ressources naturelles constitue moins une richesse qu'un facteur aggravant de la conflictualité, en l'absence de régulation étatique efficace. L'économie de guerre qui s'est progressivement mise en place en RDC repose sur l'exploitation illégale des minerais, l'intégration des chaînes d'approvisionnement internationales et la collusion entre groupes armés, élites locales et acteurs économiques transnationaux. Cette économie politique du conflit contribue à l'autonomisation financière des groupes armés et à la reproduction de la violence, indépendamment des cycles diplomatiques ou militaires.

Enfin, l'analyse des tentatives de résolution du conflit met en évidence les limites structurelles des processus de paix engagés depuis les années 1990. Les accords régionaux et internationaux, s'ils ont parfois permis une désescalade temporaire de la violence, n'ont pas traité les causes profondes du conflit, notamment la faiblesse de l'État, la gouvernance des ressources naturelles et les dynamiques régionales de prédation. La diplomatie multilatérale, souvent guidée par une logique de court terme et de stabilisation immédiate, peine à s'inscrire dans une perspective de transformation structurelle durable.

Les hypothèses formulées au début de ce travail se trouvent ainsi largement confirmées. La persistance du conflit congolais s'explique moins par un déficit ponctuel de sécurité que par une crise systémique de l'État, aggravée par la régionalisation du conflit et l'économie politique des ressources. Tant que ces dimensions structurelles ne seront pas pleinement intégrées aux stratégies de résolution du conflit, les initiatives internationales resteront vulnérables à des cycles récurrents de violence.

Ce travail présente néanmoins certaines limites. Il repose principalement sur une analyse qualitative et documentaire, qui gagnerait à être complétée par des enquêtes de terrain approfondies, notamment sur les formes locales de gouvernance armée et les perceptions des populations civiles. De futures

recherches pourraient également explorer de manière plus systématique le rôle des nouveaux acteurs régionaux et internationaux, ainsi que l'impact des transitions politiques récentes en RDC sur les dynamiques du conflit.

En définitive, la République démocratique du Congo apparaît comme un laboratoire tragique des tensions entre souveraineté étatique, régionalisation des conflits et mondialisation économique. Comprendre la conflictualité congolaise impose ainsi de dépasser les lectures simplistes pour appréhender la violence comme le produit d'interactions complexes entre histoire, territoire, ressources et pouvoir. C'est à cette condition seulement que pourront être envisagées des perspectives crédibles de paix durable et de reconstruction étatique.

Bibliographie :

AUTESSERRE, Séverine, *The Trouble with the Congo*. Local Violence and the Failure of International Peacebuilding, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

AUTESSERRE, Séverine, Peaceland. *Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

Banque mondiale, *Democratic Republic of Congo. Systematic Country Diagnostic*, Washington, Banque mondiale, 2018.

BAYART, Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

BAYART, Jean-François, ELLIS, Stephen, HIBOU, Béatrice, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997.

BERDAL, Mats, MALONE, David (dir.), *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000.

BRAECKMAN, Colette, *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*, Bruxelles, GRIP, 2003.

CALLAGHY, Thomas, *The State-Society Struggle. Zaire in Comparative Perspective*, New York, Columbia University Press, 1984.

COLLIER, Paul, *The Bottom Billion. Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

DE VILLERS, Gauthier, *République démocratique du Congo. La guerre de l'économie*, Bruxelles, GRIP, 2001.

DE WITTE, Ludo, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

GLOBAL WITNESS, *Faced with a Gun, What Can You Do? War and the Militarisation of Mining in Eastern Congo*, Londres, Global Witness, 2009.

HUMAN RIGHTS WATCH, *World Report – Democratic Republic of Congo*, New York, éditions annuelles.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Congo: Ending the Status Quo*, Bruxelles, International Crisis Group, rapports multiples.

KEEN, David, *The Economic Functions of Violence in Civil Wars*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

MARCHAL, Roland, MESSIANT, Christine (dir.), *Les chemins de la guerre et de la paix. Fin des conflits en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala, 1997.

MBEMBE, Achille, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

NATIONS UNIES, *Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, Conseil de sécurité, New York, 2001-2024.

NATIONS UNIES, *Rapports du Secrétaire général sur la MONUSCO*, New York, Nations unies, éditions successives.

NORDSTROM, Carolyn, *A Different Kind of War Story*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997.

PNUD, *Rapport sur le développement humain. République démocratique du Congo*, New York, PNUD, éditions successives.

PRUNIER, Gérard, *Africa's World War. Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

RENO, William, *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998.

RENO, William, « *The Business of War in the Congo* », *African Affairs*, vol. 100, 2001, p. 55-75.

REYNTJENS, Filip, *The Great African War. Congo and Regional Geopolitics, 1996–2006*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

TURNER, Thomas, *The Congo Wars. Conflict, Myth and Reality*, Londres, Zed Books, 2007.

VANSINA, Jan, *Paths in the Rainforests. Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 1990.

VLASSENROOT, Koen, RAEYMAEKERS, Timothy, « *The Politics of Rebellion and Intervention in Ituri* », *African Affairs*, vol. 103, 2004, p. 385-412.

WEBER, Max, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.

YOUNG, Crawford, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press, 1994.

Sitographie :

BANQUE MONDIALE, Data – Democratic Republic of Congo, Banque mondiale, en ligne : <https://data.worldbank.org/country/congo-dem-rep> (consulté le 8/01).

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, Nations unies, en ligne : <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/1533/panel-of-experts/reports> (consulté le 8/01).

GLOBAL WITNESS, Publications on Democratic Republic of Congo, Global Witness, en ligne : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/> (consulté le 12/01).

HUMAN RIGHTS WATCH, Democratic Republic of Congo, Human Rights Watch, en ligne : <https://www.hrw.org/africa/democratic-republic-congo> (consulté le 12/01).

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Democratic Republic of Congo, International Crisis Group, en ligne : <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/democratic-republic-congo> (consulté le 21/01).

MONUSCO, Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC, Nations unies, en ligne : <https://monusco.unmissions.org> (consulté le 7/01).

NATIONS UNIES, Security Council Reports on the Democratic Republic of Congo, Nations unies, en ligne : <https://www.un.org/securitycouncil/content/reports-secretary-general> (consulté le 7/01).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, UN Data – Democratic Republic of Congo, Nations unies, en ligne : <https://data.un.org> (consulté le 21/01).

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), Rapports sur le développement humain – RDC, PNUD, en ligne : <https://hdr.undp.org> (consulté le 17/01)..

SMALL ARMS SURVEY, Armed Groups and Conflict Dynamics in the DRC, Small Arms Survey, en ligne : <https://www.smallarmssurvey.org> (consulté le 12/01).

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, Corruption Perceptions Index – Democratic Republic of Congo, Transparency International, en ligne : <https://www.transparency.org> (consulté le 12/01).

US GEOLOGICAL SURVEY (USGS), Mineral Commodity Summaries – Congo (DRC), USGS, en ligne : <https://www.usgs.gov/centers/nmic> (consulté le 27/01).

WORLD HEALTH ORGANIZATION, Democratic Republic of Congo – Health Emergencies, OMS, en ligne : <https://www.who.int/countries/cod> (consulté le 14/01).